



*Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement*

*Direction Générale des Services*

**P.V. N° 06/XV/2008**

## CONSEIL DU 15<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

**Lundi 30 juin 2008**

### *-Transcription des débats-*

**Monsieur le Maire** : Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, nous allons ouvrir notre séance.

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Gilles Alayrac, José Baghdad, Claude Barrier, Catherine Bessis, Pascale Bladier-Chassaigne, Jean-Marc Boulenger-de-Hauteclocque, Catherine Bruno, Anne-Charlotte Buffeteau, Grégory Canal, Sylvie Ceyrac, Guy Coudert, Daniel-Georges Courtois, Gérard d'Aboville, Claude Dargent, Claire de Clermont-Tonnerre, Agnès de Fressenel, Pascale de Zordi, Jean-Raymond Delmas, Alain Destrem, Louisa Ferhat, Vincent Flouquet, Ghislène Fonlladosa, Gérard Gayet, Valérie Giovannucci, Anne Hidalgo, Jean-Manuel Hue, Fatima Lalem, Jean-François Lamour, Franck Lefevre, Jérôme Loriau, Corinne Lucas, Grégoire Lucas, Hélène Macé-de-Lépinay, Françoise Malassis, Jacqueline Malherbe, Catherine Margueritte, Hubert Martinez, , Philippe Mouricou, Marie-Hélène Piétranico, Géraldine Poirault-Gauvin, Fabrice Rousseau, Isabelle Roy, Véronique Sandoval, Gérard Sarracani, Anne Tachène, Marie Toubiana.

Sont absents et excusés :

Mesdames et Messieurs Pierre Charon (pouvoir à Daniel-Georges Courtois), Joëlle Chérioux (pouvoir à Françoise Malassis), Jean-Baptiste Menguy (pouvoir à Jérôme Loriau).

Est absent :

Monsieur Mathieu Blin.

**- Désignation des secrétaires de séance** : Anne-Charlotte Buffeteau et Philippe Mouricou.

## **1. Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 19 mai 2008.**

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des observations ? Non ? Procès-verbal adopté.

## **2. Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 9 juin 2008.**

**Monsieur le Maire** : Maintenant pour le procès-verbal du 9 juin, que nous avons déposé sur vos tables lors de la dernière séance. Madame Sandoval.

**Véronique Sandoval** : C'est une petite erreur dans le paragraphe 2 -4<sup>ème</sup> ligne- de la page 23, c'est : « Loin d'être des assistés au besoin **desquels** les caisses de l'Etat nous empêcheraient de répondre » et non pas « Loin d'être des assistés au besoin des caisses, les caisses ... ». Mais je vais donner le papier, ce sera plus clair.

**Monsieur le Maire** : Oui, ce sera plus clair. Je ne suis pas sûr qu'on ait saisi la subtilité de la modification. Merci. Madame Poirault-Gauvin.

**Géraldine Poirault-Gauvin** : Merci Monsieur le Maire. Page 40, la 3<sup>ème</sup> ligne de mon intervention : « il faut évidemment le mener dans la **sérénité** » -je parle du débat- et pas la sincérité.

**Monsieur le Maire** : Remarquez les deux sont aussi utiles.

**Géraldine Poirault-Gauvin** : Oui mais je préfère le terme « sérénité ».

≈ ≈ ≈

Nous allons commencer notre séance. Préalablement, je vous précise que la France prenant la présidence de l'Union Européenne, nous avons diffusé ce document de la Commission Européenne et la Mairie sera pavoisée aux couleurs européennes pendant cette période.

Nous avons un ordre du jour chargé puisqu'il n'y a pas moins d'une trentaine d'affaires à l'ordre du jour. Le point N° 3 est l'adoption du Budget Supplémentaire 2008 et je donne aussitôt la parole à Monsieur Destrem.

## **3. Adoption du budget supplémentaire 2008**

**Alain Destrem** : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, le mémoire qui vous est présenté est dans la continuité de la logique des budgets d'arrondissement. Le budget supplémentaire 2008 est à la fois un budget de report, qui permet d'ajouter aux crédits ouverts au budget primitif 2008 les crédits qui n'ont pas été consommés en 2007, et un budget qui se dit budget d'ajustement, qui a été discuté d'ailleurs avec les services de la Ville de Paris, et qui permet de rééquilibrer les prévisions du budget primitif, notamment au vu des consommations constatées en milieu d'exercice ; donc c'est nous approcher de la réalité budgétaire de notre budget d'arrondissement. Il comprend, comme je vous l'ai déjà expliqué, l'investissement dans lequel sont inclus les Conseils de quartiers, et la partie animation locale et gestion locale qui correspondent à la ligne budgétaire dite de fonctionnement.

Je vous rappelle que le compte administratif 2007 a été soumis à l'approbation du Conseil d'arrondissement et adopté dans sa séance du 9 juin 2008 puis à l'approbation du Conseil de Paris les 16 et 17 juin derniers. Le solde de l'exécution 2007, qui sont les crédits qui n'ont pas été dépensés mais pour la plupart mandatés, sont des crédits qui sont reportés de plein droit. Il y a eu une réunion avec les services de la Ville de Paris, le

7 mai 2008, qui a validé un certain nombre d'ajustements, en particulier une demande de transfert de l'état spécial du 15<sup>ème</sup> arrondissement vers le budget général de la Direction des Parcs et Jardins et Espaces Verts, en terme de gestion déléguée, pour un montant de 33 400 €, ce qui est tout à fait traditionnel et qui revient chaque année. C'est une contribution au budget de Rungis et des petits ateliers. Toutefois, je dois dire que dans cette réunion avec les services centraux, la Mairie du 15<sup>ème</sup> et au premier rang desquels le Maire, avait demandé à ce que nous puissions bénéficier d'un crédit supplémentaire de 44 875 € pour le Centre d'animation Sohane Benziane qui est géré au moyen d'une DSP. Cela permettait de faire face à des coûts d'indexation des contrats qui n'avaient pas été intégrés à la demande du budget primitif 2008 ; ces coûts avaient été calculés par la DJS, la direction gestionnaire et refusés par la Direction des Affaires Financières de la Ville. Nous avons également demandé à cette époque, un budget complémentaire pour le conservatoire du 15<sup>ème</sup> pour régler un certain nombre de dépenses telles les essuie-mains, le photocopieur, la location de parking et qui se montent à un total d'environ 7 000 €, ce que je regrette, car il va falloir que l'on prenne sur un autre crédit ces dépenses que nous n'avons pas pu obtenir.

Donc les chiffres du budget supplémentaire 2008 nous amènent à des crédits ouverts qui sont de l'ordre de 10 928 000 € avec la dotation d'investissement d'abord, qui est globalement stable depuis plusieurs années, qui n'a pas bougé depuis pratiquement 2002 et qui inclut, je le rappelle, les crédits qui concernent les Conseils de quartiers et sur lesquels nous avons toujours un peu de retard en ce qui concerne les mandatements et les dépenses puisqu'il reste un solde positif pour les Conseils de quartier de 412 645 € lorsque l'on inclut 2008. Donc il faut à mon avis, à l'avenir, veiller à une meilleure utilisation, en terme d'efficacité et de discussion avec la Ville, même si ce n'est pas toujours facile, pour que les crédits alloués aux Conseils de quartiers soient plus efficacement mis à la disposition des quartiers eux-mêmes. En l'occurrence, je me rappelle très bien d'un budget qui avait été accepté par le 15<sup>ème</sup> arrondissement, qui concernait un basket de rue, je crois, boulevard de Grenelle et qui a finalement, au dernier moment, été remplacé par une station vélib', ce qui fait que le Conseil de quartier n'a pas pu faire sur ce même emplacement, un basket de rue.

Donc il faut trouver les moyens d'essayer d'être plus en ligne avec les orientations de la Ville et de faire en sorte que les projets qui sont adoptés par un Conseiller de quartier, soient rapidement acceptés par la Ville et non pas remis en cause lorsqu'il y a des décisions stratégiques du type parking à vélos. Il reste pour les Conseils de quartier un solde important sur le budget d'investissement de l'ordre de 400 000 € même si des belles réalisations ont été faites, je ne sais pas si c'est le moment de le dire, Monsieur le Maire, mais enfin il y a eu des choses quand même pas mal qui ont été faites pendant ces cinq dernières années mais insuffisamment.

Sur la dotation de fonctionnement, d'abord l'animation locale : dans l'ensemble ce qui a été reporté en animation locale correspond à des factures qui ont été engagées en 2007. S'agissant des travaux urgents, puisque c'est dans la dotation d'animation locale, il en va de même pour pratiquement 90 % des dépenses, ce qui fait qu'elles sont en fait engagées mais non mandatées.

Sur la dotation de gestion locale : la gestion locale permet de faire fonctionner les équipements transférés au 15<sup>ème</sup> arrondissement. Cela correspond aux sommes engagées à la fin de l'année 2007 et mandatées en début de l'exercice 2008 ainsi que les crédits qui restaient disponibles ; donc c'est tout à fait en ligne avec ce que nous souhaitons. Mais nous sommes toujours dans une situation assez complexe pour pouvoir apporter des tableaux qui soient à peu près conformes à la réalité, en particulier en ce qui concerne les dépenses d'énergie et d'électricité, de chauffage urbain, on figure en double inscription, c'est-à-dire qu'elles sont réglées, d'abord par la DPA au fournisseur et ensuite l'état spécial de l'arrondissement se trouve remboursé par la DPA, ce qui fait que cela

peut demander quelquefois plusieurs mois alors que le fournisseur a été réglé et qu'ensuite le débit de l'état spécial de l'arrondissement n'a pas été réalisé.

Il résulte donc un décalage dans l'exécution comptable de la dépense et également, d'un autre côté, il est évident qu'en ce qui concerne les dépenses d'énergie : eau, électricité, chauffage, c'est assez difficile de prévoir puisque ces dépenses tiennent à des considérations techniques mais aussi à des considérations climatiques, comme cela peut arriver chaque année. Donc ces problèmes tout simplement de fluides font que nous n'avons pas une réelle estimation de la dotation de gestion locale, bien que nous sachions que près de 90 % des budgets ont été engagés mais non encore régularisés entre la DPA et l'état spécial du 15<sup>ème</sup>.

Si j'en conclus, dans ce budget supplémentaire, je crois que c'est simplement un ajustement, comme je l'ai dit tout à l'heure, cela démontre d'ailleurs qu'il faudra qu'on essaie de mieux discuter avec la Ville, ce qui a déjà commencé pour les orientations de la nouvelle majorité municipale pour les années à venir, à commencer par 2009. Il faudra également améliorer la performance administrative, c'est-à-dire tenter de veiller avec la Ville à ce que l'outil, paraît-il « sauveur », qui s'appelle Alizé, c'est un joli prénom par lui-même mais qui en même temps n'est pas très efficace en ce qui concerne son développement informatique, permette de payer les fournisseurs dans un délai inférieur aux quatre à six mois, qui est le délai traditionnel actuellement dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement pour le règlement des fournisseurs ; ce n'est pas bon pour l'image de notre Conseil, ni de ceux qui donnent les ordres. Ensuite il faudra probablement améliorer l'efficacité dans la réciprocité entre la gestion des fluides et la double inscription. Il faudra bien entendu également que les Adjointes chargés des Conseils de quartiers fassent preuve d'efficacité dans les discussions qu'ils auront avec les différents membres des Conseils de quartiers, pour que nous puissions engager les dépenses qui soient les plus conformes possibles aux aspirations des membres du Conseil.

Voilà mes chers collègues, ce que je voulais vous dire en ce qui concerne ce mémoire. Bien entendu je vous suggère de l'adopter.

**Monsieur le Maire** : Merci Monsieur le rapporteur. Y a-t-il des interventions ? Monsieur Alayrac puis Monsieur Dargent.

**Gilles Alayrac** : Oui, merci Monsieur le Maire. Je voulais simplement intervenir sur un point abordé par Monsieur Destrem concernant le mini terrain de basket de rue sous le boulevard de Grenelle, sous le métro aérien. J'ai cru comprendre, de son propos, qu'il semblait que la Ville, finalement, ait imposé une station de vélos Vélib' alors qu'il était prévu d'y installer un mini terrain de basket de rue. Alors il faut rappeler ici qu'effectivement la Ville comptait installer là un mini terrain de basket de rue mais il n'a jamais été question pour elle de l'imposer à qui que ce soit ni aux riverains, ni au Conseil de quartier. Nous avons donc en son temps, c'est-à-dire en 2006, porté ce projet et défendu celui-ci devant le Conseil de quartier, qui n'en a pas voulu, donc naturellement les crédits n'ont pas pu être utilisés. J'avais dit en son temps que si le Conseil de quartier et si la Mairie de l'époque en faisaient la demande, nous pouvions étudier un autre emplacement pour l'installation de ce mini terrain de basket. Donc il ne faut pas laisser penser que nous aurions renoncé à installer là un mini terrain de basket pour le remplacer par une station de vélos Vélib'. Merci.

**Monsieur le Maire** : Je crois que l'Adjointe de quartier de l'époque vous apportera quelques compléments d'information. Monsieur Dargent.

**Claude Dargent** : Oui, merci Monsieur le Maire. Quelques remarques générales par rapport à ce budget. Nous souhaitons que les reports soient limités davantage encore qu'ils ne l'étaient dans l'ancienne mandature puisque vous nous avez indiqué que vous souhaitiez marquer un progrès par rapport à cette ancienne mandature. Un des points sur lesquels nous pourrions juger de ce progrès, c'est la réduction des reports d'une

année sur l'autre. Je précise que ces reports peuvent être l'occasion notamment d'investissements dans l'arrondissement. Nous évoquons à l'instant les Conseils de quartier en particulier. Sous l'ancienne mandature un certain nombre de Conseils de quartier avait formulé des questions et des demandes d'investissement qui étaient systématiquement transmises à l'Hôtel de Ville. Il faut savoir que vous avez les moyens, tant sur la ligne « dotation d'investissement » que sur la ligne « travaux urgents », de réaliser un certain nombre des équipements demandés par les Conseils de quartiers. Et croyez bien que, dans cette mandature, nous serons particulièrement attentifs à ce que, en l'occurrence, ce que demandent les Conseils de quartier, soit d'abord traité au niveau local, comme le veut une saine application du principe de subsidiarité plutôt que de renvoyer les choses au niveau central où c'est fatalement plus lourd et plus compliqué. Le Maire de Paris a d'ailleurs très clairement, dans sa campagne, annoncé sa volonté d'amorcer une nouvelle étape en matière de décentralisation et de déconcentration, qui permettra de clarifier les responsabilités et qui vous donnera davantage de marges de manoeuvre et vous les avez déjà en matière de dotation d'investissement et de travaux urgents. Au demeurant, comme vous le savez, si on se situe au niveau des quatre grands chapitres évoqués ici, et bien le détail des lignes importe peu puisque les dépenses sont fongibles à l'intérieur de ces différents grands chapitres. Donc vous avez une vraie marge de manoeuvre et nous souhaitons que vous l'utilisiez pour les habitants du 15<sup>ème</sup> arrondissement.

Dernier point enfin, le chapitre « animation locale ». Nous souhaitons que ce chapitre ne soit pas uniquement affecté aux dépenses de communication et de réception de la Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement. Il semble que sur ce registre, vous fassiez preuve, ces temps derniers, d'une très grande activité, dont acte, mais il ne faut pas oublier, Monsieur le Maire, que c'est à l'intérieur de cette ligne « animation locale » que figurent les dépenses culturelles et que donc le 1 € par habitant, qui vous est affecté par l'Hôtel de Ville, doit se retrouver dans la délégation de la Maire adjointe chargée de la Culture. Il y a 230 000 habitants dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, et bien sur les 404 850 € du budget primitif 2008, il devrait y avoir 230 000 € affectés par vous, Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement et par le Conseil d'arrondissement, aux dépenses culturelles. Nous souhaitons que vous nous fournissiez les indications établissant que vous avez bien là, en la matière, appliqué la politique culturelle qui est proposée, préconisée, par le Maire de Paris. Si vous ne le faites pas, il faut que les choses soient claires devant les habitants du 15<sup>ème</sup>. Merci.

**Monsieur le Maire :** Je vais donner la parole à un certain nombre d'élus qui l'ont demandée, soit pour répondre, soit pour intervenir. Simplement quelques mots : je regrette après le Conseiller de Paris délégué qui vient de s'exprimer, que les demandes qui ont été faites par le Maire du 15<sup>ème</sup>, concernant ce budget supplémentaire et des demandes concernant des crédits tout à fait indispensables parfois, comme on l'a dit pour le Centre Sohane Benziane, aient été refusées par la Mairie de Paris. Deuxièmement, je constate que nous avons une diminution de crédits. Si j'évalue la dotation de gestion locale, nous avons perdu 240 000 € en deux ans et 150 000 pour la dotation d'animation locale, la dotation d'investissement étant stable depuis des années et des années. Donc je souhaite quand même faire ce rappel.

Il est vrai qu'il y a un certain nombre de reports et vous vous souvenez pour certains d'entre vous qu'il y a quelques années la Mairie centrale avait prélevé sur l'état spécial du 15<sup>ème</sup> près d'un million d'euros qui correspondait à des reports. Comme ceci n'était pas régulier, cette somme a été ensuite réattribuée lors du budget primitif suivant. Néanmoins, nous avons de grandes difficultés de ce point de vue pour financer nos équipements et aussi pour gérer, parce qu'il est bien qu'il y ait eu déconcentration des moyens d'équipements de proximité, néanmoins, il n'y a pas eu de moyens en personnel affectés à la Direction Générale des Services pour les gérer, ce qui est extrêmement lourd et ce qui peut expliquer, en partie, les difficultés que nous rencontrons.

Pour ce qui concerne les Conseils de quartier, comment, Monsieur Dargent, et je suis prêt à écouter votre réponse, demander à des Conseils de quartier, composés d'habitants, d'associations et d'élus, d'expertiser et de mettre au point, sur un plan budgétaire et financier, des projets pour l'arrondissement ? Nous n'avons pas de capacité d'expertise. C'est la raison pour laquelle, dans la plupart des cas, les Adjoints concernés, comme cela se fait d'ailleurs dans beaucoup d'arrondissements, se sont retournés vers les services de la Mairie centrale, services de la Voirie, service des Espaces Verts, pour installer des bancs, des placettes, faire des murs peints ou planter des arbres, afin de connaître le budget et la faisabilité de ces opérations. Voilà pourquoi beaucoup se sont retournés vers la Mairie centrale. Cela étant, le système, néanmoins, ne fonctionne pas dans de bonnes conditions. C'est la raison pour laquelle j'ai déjà eu l'occasion de réunir les Adjoints de quartiers à plusieurs reprises et nous avons envisagé « d'ouvrir » plus largement les possibilités d'investissement de façon à ce qu'elles soient plus rapides. Le fait d'ailleurs de les avoir cumulées pendant plusieurs années, devrait également permettre d'atteindre une masse critique suffisante pour financer des opérations plus lourdes. Maintenant, évidemment, il faut qu'elles débouchent.

Maintenant je vais passer la parole à un certain nombre d'élus qui ont été un petit peu interpellés dans votre intervention. Alors Monsieur Destrem qui était le rapporteur peut répondre, Madame Fonlladosa, Madame Poirault-Gauvin et Monsieur Lefevre.

**Ghislène Fonlladosa** : Nous avons eu la semaine dernière avec Monsieur Girard, quand je dis nous, c'est l'ensemble des Adjoints à la culture des vingt arrondissements, une réunion sur l'ensemble des sujets nous concernant notamment les sujets de la dotation d'animation locale ; ce sujet a été très largement redébatu parce que je dirais, que dans neuf cas sur dix, pour ne pas dire dans dix-neuf arrondissements sur vingt, les Adjoints à la culture ne touchent pas du tout 1 € par habitant ; que c'est un vrai sujet qui est loin, au bout de sept ans, d'être mis effectivement en œuvre dans l'idée initiale. Donc je ne remettrai pas ce sujet, que l'on met tous les ans à l'ordre du jour, mais sachez, mes chers collègues, que ce sujet est très complexe dans chaque arrondissement et quand je dis qu'il y a dix-neuf arrondissements sur vingt qui ne donnent pas 1 € par habitant, je ne me trompe pas. Donc ce sujet reste à éclaircir, c'est vraisemblablement, comme on l'a longuement dit, et largement dit, plutôt une option de communication qu'une option de bonne gestion et d'aide aux Adjoints à la culture dans les arrondissements. Donc je n'en dirai pas plus aujourd'hui.

**Géraldine Poirault-Gauvin** : Merci Monsieur le Maire. Au sujet du basket de rue sur le boulevard de Grenelle, je suis convaincue de la bonne foi de Gilles Alayrac mais j'ai envie de dire réciproquement, il faudrait reprendre les débats en Conseils de quartier. J'affirme ici que le Conseil de quartier et je parle des membres titulaires de cette instance, étaient favorables à la majorité à la réalisation de ce basket de rue. Il est vrai que Monsieur Alayrac a assisté à une réunion au cours de laquelle des riverains se sont manifestés et étaient opposés à l'aménagement de cet équipement. Mais au final le Conseil de quartier s'est prononcé favorablement pour la réalisation de cet équipement et c'est pendant l'été, pendant les vacances scolaires, sans que la Présidente du Conseil de quartier, que j'étais à l'époque, n'ait été consultée, mais le Maire de l'époque l'était, qu'a été réalisée une station de Vélib' exactement à l'emplacement de l'équipement souhaité, donc nous l'avons regretté. Et pour montrer la bonne volonté de la Ville de Paris, pour la réalisation future de cet équipement, j'invite Monsieur Alayrac à proposer au Maire de Paris de répondre aux très nombreux vœux que nous avons formulés et votés en Conseil d'arrondissement pour demander qu'il y ait un audit des emplacements disponibles dans le quartier pour l'aménagement de cet équipement. Je pense qu'il y a trois ou quatre vœux qui n'ont pas eu de réponse, à ce jour.

**Franck Lefevre** : Merci Monsieur le Maire. Simplement pour rappeler à Monsieur Dargent qui faisait allusion à la précédente mandature, que les 230 000 € dont vous parliez, Monsieur Dargent, c'est le prix de la cabine téléphonique qui a été installée sur le

pont du Garigliano ; cette cabine, qui, selon votre majorité, Monsieur Dargent, relevait de la culture.

**Monsieur le Maire** : Merci pour cette précision. Madame Hidalgo.

**Anne Hidalgo** : Merci Monsieur le Maire. Plusieurs choses : d'abord, il s'agit du budget supplémentaire, pas du budget primitif, chacun l'aura compris. Donc, si pour un certain nombre d'équipements, par rapport à la dotation initiale, il y a des demandes de moyens complémentaires, je suis un peu surprise quand même, sur l'année, on est au milieu de l'année 2008, que les crédits de fonctionnement, par exemple pour le Centre Sohane Benziane qui est très bien géré, soient à ce point aujourd'hui, comment dire, utilisés pleinement. S'il y a un problème, lié par exemple à l'augmentation du coût des fluides, car chacun sait que la crise pétrolière fait que c'est un des postes qui est en train d'évoluer le plus au niveau des postes de financement du budget de fonctionnement, il est évident que la Mairie de Paris honore toutes les factures et tient compte, au fur et à mesure, de l'évolution d'un certain nombre de produits nécessaires au fonctionnement de nos services. Je veux bien regarder ; je n'ai pas été avisée d'un problème particulier quant au fonctionnement du centre Sohane Benziane. En tous les cas, s'il y a en a un, je veux bien regarder à quoi il serait dû et que l'on regarde s'il y a besoin d'aider un peu plus la structure. Mais je suis quand même un peu surprise qu'en milieu d'année on soit en situation déjà difficile.

Deuxièmement, j'insiste effectivement pour que les reports, s'il y en a, soient vraiment limités. Vous avez fait état d'une information qui est fautive. Vous avez dit : la Ville de Paris avait prélevé un million d'euros et puis les a restitués. La Ville de Paris n'a jamais prélevé un million d'euros sur le 15<sup>ème</sup> arrondissement puisque juridiquement elle n'y était pas habilitée. En revanche, la Ville de Paris a demandé à chaque Maire d'arrondissement qui avait des reports importants, pour que chacun comprenne bien de quoi il s'agit, c'est de l'argent qui n'est pas utilisé à faire fonctionner les services et qu'on thésaurise sans que cet argent-là soit d'ailleurs placé pour rapporter un centime d'euros de plus à la Ville ; donc c'est de la mauvaise gestion. Soit on utilise les moyens dont on a besoin pour faire tourner les équipements, on peut effectivement avoir des reports, par exemple sur la dotation d'investissement, puisque là cela peut concerner des travaux un petit peu plus importants. Mais pour autant la Ville de Paris, qui a le souci d'une bonne gestion et d'une gestion dynamique, avait demandé aux Maires d'arrondissements de gérer de la sorte, éventuellement pour ceux qui souhaitaient faire « fructifier » ces financements non utilisés par eux dans les arrondissements, de les reporter au niveau du budget de la Mairie centrale, sachant que les budgets sont ensuite dispatchés pour l'ensemble des Parisiens. Donc, l'information que vous avez donnée est bien entendu fautive et je tenais à rétablir la vérité.

Autre élément, concernant les petits aménagements, type installation de bancs, et nous savons combien il est indispensable d'installer des bancs sur les espaces publics, je pense à des rues, des placettes dans notre arrondissement parce que beaucoup de personnes âgées se plaignent, ou de personnes qui ont besoin de rythmer leurs déplacements par des pauses, se plaignent de ne pas avoir des bancs sur l'espace public. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'engager une expertise très très importante de cela. Je pense que les services de la Voirie, qui s'occupent notamment de l'espace public dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, sont sans doute en mesure et, avec l'avis des Conseils de quartiers, de faire des propositions qu'il nous sera tout à fait aisé de suivre et de satisfaire.

Et enfin pour répondre à Madame Fonlladosa, 1 € par habitant c'est ce qui est pratiqué dans la plupart des arrondissements qui ont une gestion dynamique de leur politique culturelle. J'entends qu'elle n'a pas envie qu'on l'aide à obtenir les 235 000 € pour l'action culturelle du 15<sup>ème</sup> arrondissement, comme ce fut le cas sous la précédente mandature, puisque chaque fois qu'on intervenait pour la soutenir, enfin soutenir sa délégation, pardon, puisque nous sommes peu de chose au regard des délégations dont

nous avons la charge, et bien, chaque fois elle nous répondait que tout allait très bien. En fait sous la mandature précédente c'était à peine 60 000 € par an qui étaient dépensés dans l'arrondissement pour la culture. Ecoutez, ne nous faites pas le grief de venir poser un problème, nous essayons de trouver des solutions. Cet arrondissement a besoin d'animations culturelles plus importantes. Il y a des moyens qui existent, la plupart des arrondissements les utilisent et d'ailleurs vous savez qu'il y a même une réserve supplémentaire qui avait été votée en Conseil de Paris, une réserve supplémentaire de 500 000 € qui permettait d'être répartie entre les arrondissements qui avaient dépensé les 1 € par habitant pour la culture. Donc simplement notre demande, et nous serons très vigilants pour voir ce qui est réellement engagé par la Mairie du 15<sup>ème</sup>, nous préférerions qu'il y ait un soutien à de l'action culturelle et à des initiatives culturelles dans les quartiers, plutôt que de multiplier les opérations de communication du Maire du 15<sup>ème</sup> ou de son équipe, sans doute très importantes, mais pour nous c'est moins utile que de faire du service public aux parisiens et notamment du service public culturel. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : Comme d'habitude il y a beaucoup d'approximations pour ne pas dire de mauvaise foi dans l'intervention de Madame Hidalgo, on la reconnaît bien là. Je passerai la parole à nouveau aux Adjoints qui ont été mis en cause. Elle ira dire aux Adjoints aux Maires d'arrondissements qu'ils sont coupables de mauvaise gestion parce que je ne connais pas d'arrondissements qui n'aient pas de reports de crédits et quand on gère les crédits on sait très bien qu'il y a des reports obligés puisque, il y a les systèmes de double inscription. Madame, je ne vous ai pas interrompue. Mon intervention est justement tout à fait en phase avec l'affaire que nous évoquions tout à l'heure, des « un million » qui ont été prélevés sur l'état spécial d'arrondissement. A l'époque justement où vous nous l'aviez prélevé, et bien il y avait double inscription et il y a aussi bien sûr des factures qui ne sont pas réglées avant la fin de l'année comptable. D'autre part, nous avons besoin de cette réserve et nous l'avons très souvent, par mon prédécesseur d'ailleurs, utilisée pour des travaux d'urgence pour lesquels nous n'avons pas suffisamment de crédits.

Ce qu'il faut retenir, c'est que nous avons aujourd'hui un état spécial qui est moins doté qu'il y a quelques années, en matière de gestion locale et d'animation locale. Si je me reporte par exemple à la dotation de gestion locale, je le rappelle : 240 000 € de moins par rapport à il y a deux ans et si l'on évoque la dotation d'animation locale : 150 000 € de moins par rapport à 2006. Donc c'est quand même cela qu'il faut retenir. Vous savez fort bien lorsque nous avons commencé à évoquer les discussions budgétaires, justement pour le budget primitif de l'année prochaine, on commence à évoquer des restrictions de 10 % de notre état spécial. Alors j'espère que nous pourrons obtenir, en tout cas nous nous battons pour le 15<sup>ème</sup>, afin d'obtenir davantage de crédits, ce qui est absolument nécessaire. La bonne gestion, ce n'est certainement pas vers vous que j'irai chercher les conseils. Madame Hidalgo, je ne vous ai pas interpellée pendant votre intervention, vous n'avez pas à le faire pendant la mienne.

Quant au Centre Sohane Benziane, il faut savoir que c'est une DSP (Délégation de Service Public), ce que n'a pas l'air de savoir Madame Hidalgo, donc ce n'est pas nous qui gérons, c'est la Ville qui doit donner le budget et il manque, selon la DJS, une somme de 54 000 €. Nous l'avons bien sûr fait savoir au service des Finances de la Ville qui, pour autant, n'a pas accepté de doter ce centre de ce qui était nécessaire mais si vous avez la possibilité d'intervenir, je suis sûr que les choses pourront se régler évidemment facilement. Enfin, si vous appelez des dépenses d'information du Maire du 15<sup>ème</sup>, le fait de prévenir les habitants pour participer à telle ou telle réunion de concertation, auxquelles vous avez participé, d'ailleurs, abondamment, ou d'organiser des opérations d'ordre culturel à la Mairie du 15<sup>ème</sup> ou dans différents endroits, et bien, évidemment, nous ne pouvons pas être d'accord. Pour nous il s'agit vraiment de l'information et de l'animation au service des habitants.

Je vais donner la parole à ceux qui ont été mis en cause, très rapidement, parce que, comme vous avez pu le constater, nous avons un programme un peu chargé avec trente deux ou trente trois projets de délibérations et questions et vœux.

**Ghislène Fonlladosa** : Juste redire ce que j'ai dit tout à l'heure, le 25 juin les Adjointes à la Culture de Paris ont été réunis et je dis que 19 sur 20 ne donnent pas 1 € par habitant.

**Monsieur le Maire** : Vous l'avez déjà dit.

**Ghislène Fonlladosa** : Je l'ai déjà dit mais Madame Hidalgo ne l'a peut-être pas entendu. Je voudrais remercier le Maire du 15<sup>ème</sup>, en 2008, d'avoir donné pratiquement 50 % de plus à la dotation d'animation culturelle puisque, cette année, la dotation que j'ai eue pour travailler avec les associations, les artistes et autres associations culturelles du 15<sup>ème</sup> est de 100 000 € ; donc c'est une augmentation tout à fait substantielle et qui se voit dans la nature et dans l'ampleur des manifestations que nous pouvons organiser. Quant aux 500 000 € dont vous parlez, Madame Hidalgo, d'enveloppe supplémentaire, c'est une procédure relativement pas claire, opaque. J'ai présenté des artistes pour qu'ils reçoivent une subvention supplémentaire ou des associations, cela n'a pas été suivi d'effet. Quant à cette année, on nous a annoncé le 25 juin que cette enveloppe était de 250 000 € et on ne nous a pas précisé les modalités de leur attribution aux artistes dans les arrondissements.

**Monsieur le Maire** : Je tiens pour ma part à féliciter Madame Fonlladosa pour son action extraordinaire en matière d'action culturelle dans le 15<sup>ème</sup>, avec le peu de moyens que lui donne la Mairie de Paris et depuis des années et je crois, à la satisfaction générale. Je donne une dernière fois et rapidement la parole à Madame Hidalgo parce qu'il faut que nous puissions avancer.

**Anne Hidalgo** : Oui. Simplement, un rectificatif : les 500 000 € supplémentaires que nous avons votés en Conseil de Paris, c'est une somme qui pouvait être attribuée à des arrondissements qui avaient déjà dépensé les 1 € par habitant. Donc je ne vois pas comment le 15<sup>ème</sup> pouvait y prétendre puisqu'il était très en dessous du 1 € par habitant. Voilà une précision de procédure que nous avons votée démocratiquement au Conseil de Paris.

**Monsieur le Maire** : Vous l'avez déjà dit, c'était une redite. Monsieur Destrem pour terminer ce débat.

**Alain Destrem** : Oui mes chers collègues, c'est intéressant parce que finalement on voit bien que, d'un côté on demande une gestion plus rigoureuse en termes de dépenses et de l'autre côté les uns et les autres essaient d'expliquer que le 15<sup>ème</sup> arrondissement bénéficie, soit de plus en plus, ou pas assez, de subventions ou de moyens.

Pour la première réponse, je tiens à indiquer à tout le monde et à rappeler que les reports de crédits sont de droit, donc cela m'étonnerait que la Ville de Paris puisse se permettre de ne pas reporter les crédits qui n'ont pas été mandatés, de l'année précédente, dans quelque Conseil d'arrondissement que ce soit, n'est-ce pas Madame Hidalgo ? Donc personne ne peut demander à ce que les crédits non dépensés, non mandatés, ne soient pas reportés.

La deuxième des choses c'est que : pour le budget supplémentaire, il est clair concrètement qu'on ne nous a pas accordé les 45 000 € que nous avons souhaités pour le Centre Sohane Benziane et nous n'avons pas eu les 7 000 € supplémentaires qui étaient nécessaires pour les problèmes de fonctionnement du Conservatoire, dont acte. Ce n'est pas la peine d'expliquer que si les choses vont mieux, si on me saisit etc, je pourrais revoir la situation, la situation est telle que de toutes façons cela n'a pas été

accepté par les services de la Ville. La deuxième des choses c'est que je note avec beaucoup d'intérêt et je rappelle au Maire, à qui cela n'a certainement pas échappé, que tout le monde s'engage à avoir 1 € par habitant, en ce qui concerne la culture, donc je suggère que dans le budget 2009 nous faisons apparaître le chiffre de 240 000 € pour l'ensemble du développement de la culture, définitivement, ce qui sera d'ailleurs très bien et que si, par hasard, nous n'arrivons pas à l'avoir, nous saurons auprès de qui nous pourrions tenter d'essayer de l'avoir puisque tout le monde dit que le 15<sup>ème</sup> arrondissement se doit d'être exemplaire. Et bien c'est bien pour la politique culturelle même si, pour rester très objectif, les 170 000 € qui apparaissent dans l'animation locale doivent être additionnés d'un certain nombre de budgets « animation locale » complémentaires qui existent dans chacun des chapitres et que nous sommes plutôt aux alentours des 200 000 que des 170 000 mais nous ne sommes pas à 235 000 €, cela c'est vrai, donc autant le demander. Voilà ce que je voulais dire.

La dernière des choses c'est qu'effectivement, même si la double inscription, paraît-il est supprimée, ceci dit de plus en plus, et c'est tout à fait normal, les arrondissements s'appuient sur la commission d'appel d'offres de la Ville pour les gros marchés ; lorsqu'il y a des marchés de papeterie, on s'appuie sur la commission d'appel d'offres et sur les marchés qui ont été pris par la Ville, pour pouvoir bénéficier des prix et ainsi on rentre dans un circuit de pré-mandatement et ensuite d'ajustement. Mais c'est bien, c'est dans l'intérêt de bonne gestion, donc il ne faut pas trop s'en plaindre. Sur les ajustements, pour répondre à Monsieur Dargent, bien sûr on y pense aux ajustements, mais on ne peut pas les faire n'importe comment parce qu'il me paraît assez difficile de prendre sur un budget d'investissement pour en faire un budget d'animation locale. Inversement, il faut regarder comment on peut le faire à l'intérieur des lignes de crédit. Voilà ce que je voulais dire.

**Monsieur le Maire :** Monsieur le rapporteur, c'est vrai que si la double inscription a été supprimée pour les directions, elle subsiste encore, néanmoins, pour les fournitures scolaires et pour les fluides. Donc j'espère que cette situation sera réglée prochainement.

Nous allons soumettre au vote ce projet de délibération concernant le budget supplémentaire 2008. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté.

Maintenant nous allons passer au projet de délibération **DU 142** concernant le lancement d'un processus d'études, de débat et de concertation portant sur l'évolution du paysage urbain parisien sur sa couronne.

#### ***4. DU 142 – Lancement d'un processus d'études, de débat et de concertation portant sur l'évolution du paysage urbain parisien sur sa couronne.***

**Monsieur le Maire :** Quelques mots, simplement, avant de laisser le rapporteur, Madame de Clermont-Tonnerre, s'exprimer puisqu'il s'agit d'une réflexion essentielle à mener, s'agissant du renouvellement urbain, des transformations urbanistiques et de la question des hauteurs dans la capitale. Ce débat est très important, tout le monde l'imagine bien, pour l'avenir de la Ville de Paris mais aussi pour le 15<sup>ème</sup>.

Je tiens à dire aussitôt que pour moi il serait faux, s'il se réduisait à un débat pour ou contre les tours. Le choix n'est pas là, réellement, mais entre des projets concrets par rapport au paysage urbain. Alors, oui, il y a des contre-exemples comme la Tour Montparnasse, même si elle est éclairée en blanc pour la nuit blanche, ou le Front de Seine. Mais les tours peuvent aussi, comme dans de nombreuses métropoles, être le gage d'une ville plus moderne et dynamique tournée vers l'avenir. L'architecture est aussi notre identité et elle doit être créative, audacieuse, innovante et donner une nouvelle ambition et pourquoi pas, un nouveau souffle pour le 15<sup>ème</sup>. C'est la première condition, la deuxième n'est pas moins importante : le développement durable doit être

au cœur de la question du renouvellement urbain. Il faut une architecture responsable favorisant la construction de « tours vertes » orientées vers les économies d'énergie : ventilation naturelle, inertie thermique, panneaux photovoltaïques, éoliennes, et végétalisation. Si la performance énergétique des bâtiments est essentielle, il faut aussi réussir l'intégration des immeubles de grande hauteur dans une ville haussmannienne et appréhender un traitement harmonieux des usages et des fonctions : bureaux, logements éventuels, parkings, transports en commun, développement de commerces de proximité.

Nous avons là un challenge difficile à remporter, qui consiste à coupler qualité architecturale et qualité de vie avec des immeubles à la fois accueillants et performants, tout en assurant une continuité urbaine. Et la difficulté complémentaire, avouons-le, troublant notre rapport aux tours, est le traumatisme, j'emploie le mot à dessein, provoqué dans le 15<sup>ème</sup>, par la Tour Montparnasse et celles du Front de Seine. Une Tour Montparnasse entièrement désolidarisée de son environnement et plantée, solitaire, en plein cœur d'un quartier traditionnel et homogène du Paris haussmannien. Quant à l'échec de l'urbanisme sur la dalle du Front de Seine, générateur de surcroît, de multiples nuisances et de complexité de gestion, il est patent, je crois, et reconnu de tous.

Ces échecs du passé qui ont, c'est vrai, défiguré notre ville, doivent aujourd'hui nous servir de leçon en nous incitant à rénover notre manière de penser l'urbanisme en hauteur. Nous avons aujourd'hui à notre disposition les moyens de ne pas reproduire les mêmes erreurs, d'intégrer les constructions à leur environnement, de prévoir ainsi les aménagements nécessaires à une meilleure gestion des coûts. La nature même de la concertation, telle qu'elle sera engagée et exposée dans ce projet de délibération, impliquant les habitants, les élus, les associations, les institutions, les professionnels, sera déterminante évidemment pour éclairer les enjeux, en évacuant les fantasmes que peut générer l'urbanisme des tours.

S'agissant plus précisément du 15<sup>ème</sup>, une implantation telle qu'elle nous est proposée dans l'enceinte du Parc des Expositions, paraît appropriée, tout particulièrement d'ailleurs pour édifier un hôtel et des bureaux liés à l'activité des salons, comme par exemple une pépinière de salons ou un centre de congrès. En effet, sur ce secteur, sont déjà concentrés la tour de la DGA, les tours situées à Issy-les-Moulineaux, qui verront le jour, dont la future Tour Mozart qui remplacera la Tour EDF, sans même évoquer d'ailleurs le regroupement des Etats Majors à Balard et le type de constructions, qu'on ne connaît pas encore, qui les accueillera. On s'oriente ainsi vers un quartier « Tours » nettement plus harmonieux, s'il est réussi, qu'une tour isolée, selon en tout cas les dires des urbanistes. Les communes de Vanves et d'Issy-les-Moulineaux, qui y contribuent, devront également être consultées.

Ne négligeons pas non plus, mes chers collègues, la nécessité de restructurer le site de Paris Expo confronté à une vive concurrence internationale malgré sa récente et heureuse fusion avec Villepinte et l'obligation que nous avons de renforcer l'attractivité et la vitalité économique du territoire. Implantée parallèlement à la rue Ernest Renan, cette construction et les aménagements de voirie qui l'accompagneront réaliseront un trait d'union entre la banlieue et Paris, entre Issy-les-Moulineaux et le 15<sup>ème</sup>. Au lieu de la confusion actuelle, sera engagée, c'est notre souhait en tout cas, une nouvelle et monumentale porte d'entrée dans Paris, de surcroît particulièrement bien desservie par la connexion des tramways T3 et T2 reliant la Défense en 20 minutes et formant un nœud intermodal dense avec le métro.

UNIBAIL-RODAMCO devra s'engager à accepter aussi un certain nombre de prescriptions et de conditions : répondre aux prescriptions énergétiques du Plan Climat ; le taux de consommation énergétique devra tendre au moins vers les 70 Kw/h au mètre carré, contre 300 pour les anciennes tours. L'aménagement d'équipements publics pourra être envisagé, nous le souhaitons, des espaces verts et notamment une crèche, et l'écoute

des riverains permettra sans doute de porter encore d'autres projets. Pour ma part j'ai confiance dans le professionnalisme d'UNIBAIL-RODAMCO pour la construction d'un équipement, qui réponde à toutes ces conditions, bien sûr nous serons vigilants, et même, osons l'insertion, qui embellisse notre ville, car finalement c'est bien de cela dont il s'agit, tout en donnant un nouveau souffle à ce quartier et une image de modernité et de qualité urbanistique pour le 15<sup>ème</sup> tout entier.

Je voudrais maintenant passer la parole à Madame Claire de Clermont-Tonnerre qui va nous apporter des précisions sur ce projet de délibération.

**Claire de Clermont-Tonnerre :** Monsieur le Maire, mes chers collègues. Dans les années 60/70 le 15<sup>ème</sup> a subi un important processus de rénovation et de mutation majeures, qu'il s'agisse de la création du Front de Seine, de la réalisation des quartiers Sablonnière, Bargue - Procession avec leurs concentrations de logements sociaux, ou encore de la Tour Montparnasse dont les 210 mètres seront habillés de blanc, comme vous le rappeliez Monsieur le Maire, sans doute pour la prochaine nuit blanche et pour tenter de la rendre plus sympathique à ceux, qui comme moi, ont rêvé de sa déconstruction...

Fort heureusement, à la fin des années 70 et grâce au Président Valéry Giscard d'Estaing, il a été mis un terme à cet urbanisme débridé et à cette floraison d'IGH mal conçus. Le POS de 1977 a ainsi limité les constructions parisiennes à 4 niveaux de hauteur, soit, pour ce qui concerne le 15<sup>ème</sup> : 31 mètres sur les 2/3 de notre arrondissement et 37 mètres pour le tiers restant, ce qui correspond à des bâtiments d'un maximum de 11 étages.

Le PLU de 2006, adopté sur fond de crise au sein de la Municipalité parisienne de gauche, a conforté ces prescriptions, maintenant une règle au demeurant si stricte, qu'il y a quelques années un projet d'église a dû être revu : le clocher montait trop haut, c'était dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement.

Si aujourd'hui le sujet de la hauteur semble moins tabou, nombre de nos concitoyens restent méfiants et conservent encore le souvenir des erreurs passées, dans et hors le 15<sup>ème</sup>, que ce soit à Montparnasse, aux Olympiades ou à la résidence Michelet désormais tristement dénommée Cité Curial Cambrais.

Ainsi, selon un sondage CSA de novembre 2007, 63 % des parisiens refusent l'implantation de tours dans Paris au bord du périphérique. A la lueur d'un sondage Figaro du 29 mai 2008 il ressort que 56 % des internautes ne sont pas favorables à la construction de tours à Paris. Enfin, je vous le rappelle, le débat sur le Plan Local d'Urbanisme de Paris nous a mis en lumière la vive opposition des parisiens à l'idée de voir les tours reflourir dans la capitale.

Ceci étant dit et alors que Paris peine à humaniser et à désamianter ses quartiers d'IGH, dans tous les pays, dans toutes les capitales du monde, on voit fleurir de nouvelles tours. Le Président de la République lui même a engagé le débat en lançant une consultation internationale portant sur le développement de l'Ile-de-France. De la Plaine Saint Denis jusqu'à Issy-les-Moulineaux, plusieurs Maires vont de l'avant : ainsi et sans pour autant aller jusqu'à la Tour Phare de Thom Mayne ou à la future Tour Signal de Jean Nouvel, notre voisin André Santini vient de racheter à la Ville une emprise foncière du 15<sup>ème</sup> pour édifier une tour de 100 mètres sur l'ancien site EDF.

Il nous appartient donc, aujourd'hui, de penser l'avenir sans pour autant reproduire les erreurs d'hier.

Notre conseil est donc saisi pour avis sur le lancement d'un processus d'études, de débat et de concertation portant sur l'évolution du paysage urbain parisien.

La délibération qui nous est soumise traite de deux sujets que je vais évoquer distinctement :

- . d'une part, la réalisation d'immeubles à usage de logements et de logements sociaux jusqu'à 50 mètres sur la couronne et ses abords,
- . d'autre part, l'élaboration ou le développement de projets urbains pouvant comprendre des immeubles de logements et de logements sociaux jusqu'à 50 m et/ou des immeubles de grande hauteur essentiellement pour de l'activité économique (bureaux, hébergement hôtelier...) ou de grands équipements qui pourraient s'inscrire aux portes de Paris et pour ce qui nous concerne très directement Porte de Versailles.

**S'agissant de la réalisation d'immeubles à usage de logements et de logements sociaux jusqu'à 50 mètres sur la couronne et ses abords**, il est clair que le 15<sup>ème</sup> est concerné par ces perspectives et que dans le secret des cabinets, un certain nombre de sites sont probablement déjà identifiés.

Dans une conférence de presse donnée le 9 juin, notre collègue Madame Hidalgo, Adjointe au Maire de Paris en charge de l'Urbanisme, annonçait que « *les immeubles de 15 étages d'une hauteur de 50 mètres conviennent bien au logement, et au logement social notamment, dans la mesure où ces formes urbaines permettent d'augmenter la constructibilité et donc le nombre de logements de 20 à 30 %* ». J'ai là le dossier de presse à disposition pour ceux qui auraient un trou de mémoire.

En ce qui nous concerne, ces perspectives de construction de tours de logements sociaux de 50 mètres ne nous semblent pas appropriées alors que les élus du 17<sup>ème</sup> demandent la démolition de tours de 15 étages comme la Tour Pouchet pour la remplacer par des immeubles de R + 3 et R + 4, je m'étonne que le Maire de Paris persiste à vouloir reconstruire des tours de logements sociaux qui, ont le sait, ne fonctionnent pas, la verticalité n'étant ni de nature à favoriser la convivialité, ni à permettre aux habitants de vivre dans des conditions de sécurité optimales dès lors qu'il s'agit de logements sociaux.

J'ajoute que le 15<sup>ème</sup> fait partie des arrondissements périphériques à dominante d'habitat avec des densités de population élevées en particulier dans les quartiers Javel et Saint Lambert et que ces mêmes quartiers, visés par la délibération, totalisent chacun déjà 30 % de logements sociaux ainsi que nous l'apprend une récente étude de l'APUR.

Il faut donc cesser de vouloir à tout prix fabriquer des concentrations de logements sociaux dans le 15<sup>ème</sup>, alors que notre arrondissement comptait déjà il y a un an et demi plus de 17 000 logements sociaux SRU et présente un pourcentage de logements sociaux bien plus élevé que dans nombre d'arrondissements gérés par des Maires de gauche, à l'image des 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> ou 9<sup>ème</sup> arrondissements par exemple qui comptent à peine 4 % de logements sociaux.

Enfin, si la construction en hauteur ne nous semble pas une bonne réponse au problème du logement social à Paris, je tiens en revanche à rappeler que nous sommes favorables aux programmes de logements sociaux « à visage humain » à l'image des projets du 30 rue Dombasle et du 46 rue du Commerce que nous avons récemment votés ou du projet Fondary dont nous délibérerons tout à l'heure.

**S'agissant maintenant du projet de construction d'Immeubles de Grande Hauteur pour de l'activité économique**, la délibération fait état de plusieurs projets, situés dans les 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> arrondissements. Je voudrais rappeler que la question de la hauteur ne doit pas être réduite à la conception d'objets singuliers et isolés nécessairement très hauts et donc contrastant systématiquement avec leur environnement.

Il s'agit en revanche de tenir compte de l'ensemble des facteurs qui fondent le développement de la ville, c'est-à-dire l'insertion urbaine, l'organisation des transports, la

flexibilité des usages dans le temps, l'articulation des projets avec les territoires voisins dans une logique de dynamique urbaine à l'échelle de l'agglomération, mais aussi l'exemplarité en matière de HQE et de consommation énergétique à l'image du concept de Tour Hypergreen de Jacques Ferrier qui cible à la fois la nécessité de préserver l'environnement et l'énergie. Et d'ailleurs, je me réjouis d'entendre le point de vue de notre Adjoint au Maire de Paris en charge du Développement Durable, Monsieur Denis Baupin, sur ces projets de construction de tours de bureaux, parce que, si j'en crois ce qui se dit ici ou là, notamment dans les débats publics, nous aurons probablement un débat extrêmement riche, diversifié et animé lors de la séance du Conseil de Paris.

Pour en revenir à notre arrondissement où il n'est pas question de copier Shanghai et ses 7 000 tours, ni de rattraper Dubaï avec sa tour sans fin de 855 mètres de haut, il nous est proposé un projet sur le site de Paris Expo qui répond à un besoin clairement identifié. Ce projet serait situé en lisière de Paris, à la frange d'Issy-les-Moulineaux, en bordure d'un vaste territoire évolutif, comprenant les terrains du Ministère de la Défense, ceux de l'Héliport, et les abords du quai d'Issy ; un territoire qui est d'ailleurs sous les feux de l'actualité puisque cohabitent actuellement à proximité de ce site des projets en devenir comme la Tour Mozart, en cours de construction, et des traces des chasseurs cueilleurs du mésolithique ainsi que nous avons pu le découvrir ce week-end.

**S'agissant de Paris Expo :** Installé sur 35 ha avec un COS très bas, seulement de 0,65 %, le Parc des Expositions qui bénéficie d'une concession de la Ville de Paris jusqu'en 2026, concentre la majorité de l'activité « congrès-expositions » d'Île-de-France et accueille plus de 7 millions de visiteurs par an. C'est l'un des principaux pôles d'animation d'échelle métropolitaine. Le site bénéficie d'une excellente desserte en transports en commun avec le T3, je le répète, vous allez être contente parce que je fais allusion au tramway que vous avez beaucoup défendu, les lignes 8 et 12 et bientôt le T2. Cependant dans le domaine des salons, la concurrence européenne est très forte et, malgré des atouts indéniables, Paris est en recul par rapport aux grandes capitales européennes. Aujourd'hui en dépit des efforts engagés pour rénover ses halls 1 et 5, le site de la porte de Versailles n'est pas équipé d'espaces susceptibles d'accueillir les grands congrès internationaux et les activités complémentaires nécessaires. Il est donc indispensable de diversifier les atouts du site afin de renouveler son attractivité pour faire face à la concurrence d'Hanovre, Francfort, Milan ou Barcelone qui ont consacré des investissements colossaux pour moderniser et étendre leurs sites d'exposition et répondre aux nouvelles attentes des organisateurs de congrès et salons.

Afin de renforcer son attractivité dans cette compétition internationale, UNIBAIL souhaite réaliser sur le site de Paris Expo un nouveau centre de congrès et de conventions qui reposerait sur une approche architecturale d'une grande qualité et sur une exigence environnementale forte. Ce projet, qui pourrait atteindre une hauteur approximative de 150 mètres, pourrait donc être implanté le long de la rue Ernest Renan, comme vous le rappelez Monsieur le Maire, à l'interface entre ce que l'on appelle le Grand Parc et le Petit Parc où se trouve le hall n°1.

Ce projet, s'il se concrétisait, devrait répondre à une mixité fonctionnelle verticale : le programme pourrait accueillir un hôtel de 300 à 400 chambres centré sur le tourisme d'affaires et des activités liées aux activités de Congrès et d'expositions. Cette tour véhiculera une image de modernité et de dynamisme confortant le rayonnement de Paris à l'international.

J'ajoute que la réalisation d'un tel projet devra être porteur d'exemplarité en matière de Développement Durable et pourrait également permettre la requalification des espaces publics du secteur et la réalisation d'une véritable liaison entre Paris et Issy-les-Moulineaux, comme vous le rappelez.

Pour conclure, mes chers collègues, et dans la perspective du projet piloté par Paris Expo, je vous propose d'émettre un avis favorable sur cette délibération, sous réserve, que lors de son examen par le Conseil de Paris, son contenu soit amendé ou complété sur 3 points :

1<sup>er</sup>ement : je vous propose que soit retirée de l'article 1 du délibéré la perspective de réaliser des immeubles à usage de logements et de logements sociaux jusqu'à 50 mètres sur la couronne et ses abords,

2<sup>ème</sup>ement : que parallèlement à cette délibération la municipalité parisienne engage, dès le budget 2009, un programme pluriannuel de réparation des opérations d'urbanisme réalisées dans les années 60-70 sur les secteurs Bague-Procession, Sablonnière, Périchaux-Brancion et Frères Voisin,

3<sup>ème</sup>ement : qu'afin de faciliter l'information de nos concitoyens et le travail des associations, la Ville de Paris mette à la disposition de l'arrondissement des moyens humains et matériels pour permettre la création dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement d'un Atelier d'Urbanisme permettant l'étude des projets de construction susceptibles d'être implantés dans notre arrondissement.

Merci.

**Monsieur le Maire** : Merci. Atelier d'urbanisme qui existe d'ailleurs dans le 14<sup>ème</sup>. Donc nous allons ensuite proposer au vote ces trois amendements à ce projet de délibération. Des interventions ? Madame Hidalgo.

**Anne HIDALGO** : Merci. Etant l'auteur de cette délibération, je pense effectivement avoir quelques points à préciser. Je vous remercie, Monsieur le Maire, pour la présentation que vous avez faite, qui était tout à fait objective, et une fois n'est pas coutume je préfère vous le dire. C'était un peu différent pour ce qui est de votre première adjointe, même s'il y a eu beaucoup de répétitions entre elle et vous.

**Monsieur le Maire** : Concentrez-vous sur votre intervention

**Anne HIDALGO** : Premier point : Pourquoi nous sommes-nous intéressés à ce sujet ? Lors du vote du PLU, vous vous en souvenez sans doute, Madame de Clermont-Tonnerre l'a rappelé tout à l'heure, il n'y avait pas un consensus au Conseil de Paris, d'ailleurs vous aviez participé à cette absence de consensus puisque vous-même aviez, à l'époque, mais c'était une autre époque - mais je préfère le voir comme cela compte tenu de l'intervention constructive que vous venez de faire - c'était une autre époque où effectivement votre groupe s'était allié à d'autres groupes, dont un groupe de la majorité : le groupe des Verts et avait suggéré que l'on puisse aller au-delà de 37 mètres en ce qui concerne les plafonds de hauteur à Paris et d'ailleurs, dans certains secteurs ces plafonds sont de 31 mètres et pas de 37 mètres. Je pense notamment à tout le secteur Paris Nord Est. Et à l'époque, mon prédécesseur Jean-Pierre Caffet avait proposé la création d'un groupe de travail, dit groupe de travail sur les hauteurs, auquel les différents groupes du Conseil de Paris avaient participé puis, je crois, s'étaient retirés. Ce groupe de travail avait pour vocation de travailler sur un certain nombre de sites et de proposer des préconisations sur la question des hauteurs.

Ce groupe a abouti, sous la précédente mandature, à plusieurs préconisations : la première, c'est que concernant le logement, je dis bien le logement, parce que le mot logement couvre le social et l'accession à la propriété, on n'a jamais dit qu'on voulait faire des tours de logement social. Nous voulons en revanche, conformément aux préconisations de ce groupe de travail, pouvoir aller jusqu'à 15 étages ; ce ne sont pas des tours, regardez dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement et en dehors même du secteur Beaugrenelle, comptez le nombre d'étages sur un certain nombre de bâtiments, même

parfois assez anciens, vous verrez que ce n'est pas une tour. Moi je n'appelle pas cela une tour. Mais le groupe de travail avait préconisé la possibilité d'aller jusqu'à 15 étages, sur des secteurs qui le justifient, qui le permettent et plutôt sur la couronne de Paris mais le 15<sup>ème</sup> n'est pas aujourd'hui concerné par cela. On l'a vu, le programme concernant le 15<sup>ème</sup> est un programme d'une autre nature ; mais la possibilité existe donc, sur un certain nombre de sites, de pouvoir aller jusqu'à 15 étages pour du logement, que ce logement soit privé ou social, premièrement.

Pourquoi 15 étages ? - 15 étages c'est 50 mètres – Parce qu'au-delà nous sommes dans une réglementation « Immeuble de Grande Hauteur », qui a des conséquences très importantes en matière de charges, notamment pour les propriétaires et les locataires, dans la mesure où les règles relatives notamment à la sécurité incendie, imposent un poste fixe etc.. et donc on le voit, les charges sont très importantes et puis les constructions très hautes coûtent cher et donc l'idée de se limiter à 15 étages nous est apparue comme une recommandation acceptable. Et d'ailleurs je crois savoir, mes collègues Verts, notamment dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement, s'étant exprimés sur le sujet, ils semblent tout à fait d'accord avec cette idée que 15 étages pour du logement, c'est quelque chose d'intéressant, d'autant qu'on manque de logements à Paris : de logement social et de logement en accession à la propriété.

Nous nous sommes engagés, notamment pendant la campagne des municipales, mais dès la première communication du Maire de Paris de cette nouvelle mandature, sur des constructions de logements neufs et quand je dis logements neufs, c'est du social et de l'accession à la propriété, de 27 000 logements neufs sur cette mandature et de 40 000 logements sociaux, dans lesquels il y aura du neuf mais il y aura aussi d'autres types de production de logement social. Donc sur le logement, je n'insiste pas mais c'est une des préconisations importantes, qui, à mon avis, concernera quand même peu le 15<sup>ème</sup> ou pas le 15<sup>ème</sup>. Et si vous avez fait référence à une conférence de presse, je vous demanderais de relire absolument toutes les lignes : il n'y a pas du tout une référence au 15<sup>ème</sup> arrondissement en parlant des sites, qui sont des sites pouvant donner matière à production de logements, privés ou sociaux, dépassant les 37 mètres et jusqu'à 50 mètres.

Deuxièmement, il est clair que dans les préconisations qui ont été formulées, nous envisageons la possibilité d'aller au-delà de 50 mètres, donc sur des immeubles de grande hauteur pour, par exemple, des équipements dédiés à la vie économique : des bureaux ou ce que l'on a dit précédemment sur le Parc des Expositions, ou encore, pourquoi pas, pour un grand équipement public, type TGI, puisque vous savez que ce sujet-là est toujours à l'étude même si je crois savoir que les financements ne sont pas au rendez-vous pour ce qui est de la construction possible d'un TGI à Paris, financement ne dépendant pas de la Ville de Paris, bien sûr, mais du Ministère de la Justice. Je voulais apporter cet élément-là sur les recommandations de ce groupe de travail. Le groupe de travail avait proposé un certain nombre de sites qui avaient fait l'objet d'études d'urbanisme avec des équipes qui ont planché, notamment sur la Porte de la Chapelle, sur le secteur Masséna c'est-à-dire le 13<sup>ème</sup> arrondissement, le bout de la ZAC Paris rive gauche et Bercy-Charenton qui sont trois sites assez différents, à des niveaux d'avancement assez différents, notamment ; cela intéresse peu le 15<sup>ème</sup> mais je pense qu'il faut quand même l'évoquer, sur le site Bercy-Charenton. On est plutôt dans une phase très en amont où on en est au stade de discuter avec la SNCF et ses filiales sur la récupération des voies pour pouvoir y assurer la construction de nouveaux quartiers de ville. Donc, voilà pour les sites.

Nous avons, en concertation, en tous les cas après information des Maires des arrondissements concernés et des Maires des communes voisines, proposé d'ajouter le site des Batignolles et la Porte de Montreuil. J'ai proposé aussi, je m'en étais ouverte à vous Monsieur Goujon et je vous remercie pour l'accueil que vous avez réservé à cette proposition, le site de la Porte de Versailles. Ce site est très différent des autres sites où il faut faire naître des nouveaux quartiers de ville, sur des terrains ou des territoires qui

sont plutôt des territoires de friche urbaine, de logistique urbaine. La Porte de Versailles, c'est un beau quartier qui a été très valorisé, notamment par le tramway et vous avez eu raison de dire, Madame de Clermont-Tonnerre, que nous l'avons soutenu, nous, ce tramway. C'est vrai que ce secteur est très valorisé aujourd'hui et, pour autant, il faut s'intéresser à l'évolution du Parc des Expositions qui joue un rôle extrêmement important dans l'attractivité économique de Paris et c'est vrai qu'il y a une concurrence absolument effrénée entre les grandes villes européennes ; je pense à Francfort, à Milan, qui se livrent une véritable compétition pour attirer des foires et des salons. C'est vrai que cela génère des nuisances mais aussi des recettes qui nous permettent de faire fonctionner une ville comme Paris ; cela génère de l'emploi tout simplement et je pense que personne ici ne peut être défavorable à la création d'emplois.

Donc, sur ce site de la Porte de Versailles, nous sommes dans une configuration très différente de ce que nous avons sur la couronne nord et est parisienne. La proposition qui est faite est de travailler avec UNIBAIL qui nous fournira, le moment venu, un projet dans lequel les exigences que nous avons posées et que vous avez reprises, Monsieur le Maire, seront respectées : les exigences environnementales mais aussi en termes de programmation d'activités seront bien sûr étudiées par nous, validées, décidées, discutées et présentées à la population. J'insiste sur deux points : j'ai demandé à UNIBAIL d'être bien sûr extrêmement rigoureux par rapport à la question du plan climat et du bilan carbone du bâtiment et du site, mais aussi d'être très attentif à la programmation des activités. L'idée n'est pas de se retrouver avec des surfaces de bureaux du type de celles que l'on retrouve à la Défense, mais bien d'avoir un site dont l'activité soit principalement tournée vers la valorisation de l'activité foires et salons à Paris et bien sûr dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement.

Tout cela sera accompagné d'une démarche d'information, de concertation, d'un grand débat public qui nous amènera à organiser un certain nombre de réunions, dans les arrondissements principalement concernés. J'ai demandé à un certain nombre d'architectes et d'urbanistes qui travaillent aujourd'hui sur Paris et d'ailleurs la plupart d'entre eux sont ceux qui participent à la consultation internationale lancée par le Président de la République, à laquelle je participe au nom du Maire de Paris ; d'ailleurs, cette consultation nous a amenés à avoir une sélection à l'unanimité ; donc je me sens pleinement engagée dans cette démarche tout à fait intelligente et intéressante. Ces architectes viendront avec nous dans les arrondissements pour évoquer aussi leurs visions de l'évolution de Paris. Nous mettrons également en place une conférence citoyenne, on y reviendra, et des modalités de participation de la population qui soient tout à fait adaptées à l'enjeu et à l'ambition pour Paris.

J'en viens à vos propositions d'amendements. Il est clair que l'amendement concernant le refus d'avoir des immeubles de 50 mètres pour du logement, on n'y accèdera pas, bien évidemment et vous comprendrez pourquoi, puisque je viens de l'expliquer et que par ailleurs cela figurait noir sur blanc, comme un enjeu extrêmement important pour Paris, dans la communication du Maire de Paris d'avril dernier. En ce qui concerne le programme de réparation, je regrette que beaucoup d'entre vous, je crois que ce n'était pas le cas de Madame de Clermont-Tonnerre, ne nous aient pas accompagnés dans ce souci de réparation, notamment sur Beaugrenelle où, à l'évidence, il fallait agir et trouver les moyens adaptés pour agir. Je ne sais pas quelle est la formulation de votre amendement, je suis persuadée qu'en ce qui concerne le secteur Bague-Procession notamment, c'est pour nous une priorité que d'intervenir sur ce secteur qui, comme beaucoup de constructions des années soixante-dix, vieillit vite et pas forcément très bien. De là à parler de financement pluriannuel, je pense que vous pourriez aussi être créatifs, comme nous l'avons été sur Beaugrenelle, en recherchant des partenariats qui nous permettent de ne pas tout faire peser sur le contribuable parisien, puisque je crois savoir que vous serez soucieux de limiter l'augmentation des impôts des parisiens, comme nous d'ailleurs. Et enfin en ce qui concerne la création d'un atelier d'urbanisme, pourquoi pas ? Je ne me prononce pas, j'ai besoin de lire les textes, de les étudier avant d'apporter un avis

favorable ou défavorable mais je veux bien voir quelle est la formulation de la proposition qui, bien sûr, si elle était adoptée, concernerait l'ensemble des arrondissements puisque je suis tout à fait favorable à ce qu'il n'y ait pas de traitement différencié entre les arrondissements. Mais l'idée d'avoir, et c'est un peu le sens de la conférence citoyenne, des espaces, des lieux, où les citoyens s'approprient les questions d'urbanisme, les évolutions urbaines et architecturales me paraît plutôt une bonne idée. Mais je proposerai à mon groupe de voter contre le premier amendement et de ne pas prendre part au vote en attendant de les étudier, puisqu'il faut travailler sérieusement, sur les deux autres amendements que vous avez proposés. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Madame Poirault-Gauvin.

**Géraldine Poirault-Gauvin** : Merci Monsieur le Maire. A l'heure où s'ouvre un nouveau débat sur les tours, il est communément répandu de dénoncer les erreurs du passé, cela a été fait, de les utiliser comme des contre-exemples pour les stigmatiser comme des repoussoirs à ne pas renouveler. A Paris nombreux sont ceux qui dénoncent les réalisations malheureuses, dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, de Montparnasse et de Beaugrenelle. Personnellement je ne serai pas aussi catégorique car ces premières ébauches de verticalité ont à mes yeux, au moins, le mérite d'exister. Des erreurs ont été commises, c'est certain, mais il ne suffit pas de les énoncer pour s'affranchir de toute responsabilité dans la gestion des nombreux problèmes qu'il convient de régler aujourd'hui.

Pour réconcilier les Parisiens avec les tours, avec les gratte-ciel, que personnellement j'appelle de mes vœux, commençons par réparer les erreurs du passé. Qu'il me soit permis d'en rappeler quelques unes à notre assemblée. Tout le monde convient aujourd'hui qu'il faut renoncer au principe des tours sur dalle mais comment fait-on pour entretenir et moderniser celles existantes ? Il est de notre responsabilité d'élus d'apporter des réponses précises aux habitants actuels et je profite de ce débat pour mettre en lumière une des conséquences très préoccupantes de la mauvaise anticipation du risque d'inondation lors de la réalisation des tours du Front de Seine. Le Front de Seine, comme vous le savez, comprend 20 tours IGH reliées par l'ouvrage dalle, 14 tours sont occupées par des logements, 11 en copropriété, 3 tours de logements locatifs sociaux, 2 tours sont dédiées à l'hôtellerie et 4 tours sont occupées par des bureaux. La dalle avait pour vocation de séparer les piétons de la circulation automobile mais aussi de protéger un quartier entièrement inondable. Or les installations électriques -haute ou basse tension- et les groupes électrogènes ont pourtant été réalisés en sous-sol et seront tout simplement inondés en cas de crue de type 1910. Le PPRI ne contraint pas ces constructions anciennes à réaliser les travaux de sécurisation tant qu'elles ne feront pas l'objet d'une profonde rénovation mais dans les faits il y a quand même un danger, notamment pour le maintien de l'alimentation électrique des tours de logements en cas de crue. Le distributeur ERDF -Electricité Réseau Distribution France- est prêt à engager des travaux qui permettraient, grâce à la mise en place d'organes de coupure sur le réseau, de maintenir l'alimentation des immeubles, sans pour autant garantir un niveau de disponibilité équivalent aux périodes normales.

Ces travaux de réorganisation du réseau ne peuvent être efficaces que si chaque tour du Front de Seine procède à des mesures préventives de mise hors eau des installations électriques situées en sous-sol, dans les parties privatives des immeubles de grande hauteur. C'est-à-dire, je le dis pour le procès-verbal, précisément quels sont ces travaux : la mise hors crue des locaux du poste de distribution publique, la mise hors eau des organes vitaux de l'immeuble nécessitant une alimentation électrique : les ascenseurs, les éclairages de sécurité, le système de désenfumage et puis également une restructuration des circuits de distribution électrique intérieurs permettant la mise hors tension des circuits susceptibles d'être immergés.

Une fois énoncées les solutions, la grande question devient : quarante ans après la réalisation de ces tours, qui va payer ? Il est difficile d'évaluer le montant du coût des travaux dans chacune des tours. Les devis doivent être réalisés. Les conseils syndicaux, pour le moment, refusent d'engager cette démarche tant que ne seront pas clairement établies les responsabilités des pouvoirs publics, concepteurs de ce quartier : la Ville de Paris, la SEMEA 15 mais aussi éventuellement l'Etat. La SEMPARISEINE a été sollicitée sur ces problématiques par le Maire du 15<sup>ème</sup> en avril dernier. Je vous livre la réponse de Thierry Wahl, Directeur général de cette SEM à cette époque. Je le cite : « La SEMPARISEINE est tout à fait disposée à autoriser les tours à procéder à ces transformations mais ne saurait être tenue pour responsable de cet état de fait, ni engagée financièrement dans ces mises aux normes qui incombent aux seuls IGH. »

Est-ce la marque d'un désengagement de cette SEM dans le 15<sup>ème</sup>, qui va de pair avec le déménagement de cette société d'économie mixte dans le centre de Paris ? Je pose la question. Les habitants le ressentent ainsi en tout cas. J'en profite pour souligner que la SEMPARISEINE manque à ses obligations d'entretien de la dalle, surtout en ce moment, étant donné les bouleversements générés par les travaux dans ce quartier. Il serait bon de renforcer la vigilance en matière d'entretien et de propreté sur la dalle. Nous ne devons pas, en effet, abandonner ce quartier. Même si juridiquement la responsabilité de la Ville et de la SEM n'est peut-être pas encore établie pour le moment, la responsabilité morale est indéniable. Pouvons-nous laisser les habitants faire face, seuls, à ces difficultés et à ces travaux de mise hors eau des installations électriques dans les tours du Front de Seine ? Personnellement je dis non. Je pense même que dans cette affaire assez particulière, les pouvoirs publics -Etat et Ville- doivent, de concert, aider les habitants du Front de Seine à financer la mise hors eau des organes vitaux des IGH. Cet exemple dans le 15<sup>ème</sup> met en évidence la nécessité de prendre en compte, bien en amont, les coûts de gestion et d'exploitation des tours IGH et je tenais à le rappeler dans notre débat.

Cette situation me conduit à vous livrer mon sentiment, à prendre personnellement position pour la construction de tours IGH mixtes aux portes de Paris, qui concilient logements en copropriété, logements locatifs aidés, bureaux, équipements publics et commerces. Un peu pour reprendre l'image d'une véritable ruche. Cette mixité me semble être une bonne solution pour une bonne gestion économique en ce qui concerne l'entretien et la sécurisation de ces audacieuses réalisations. Enfin, le débat d'aujourd'hui est aussi l'occasion de poser clairement les questions taboues car il n'y a rien de pire que l'inconnu quand une délibération sur un sujet aussi vaste est présentée. Envisagez-vous de densifier à nouveau le Front de Seine ? C'est une question qui revient. La possibilité de céder en pleine propriété, notamment des immeubles bas, inquiète de nombreux riverains qui redoutent une intention secrète de la Ville de construire de nouvelles tours sur le Front de Seine. Personnellement je ne le crois pas mais pouvez-vous, dès aujourd'hui, rassurer les habitants et répondre sans détour à cette question directe : Envisagez-vous de nouvelles tours sur le Front de Seine ? Une réponse franche permettra de clore, une fois pour toutes, le débat puisque votre réponse sera inscrite dans le procès-verbal. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : Merci. Il y a un certain nombre d'autres intervenants. Monsieur Gayet.

**Gérard Gayet** : Oui, je n'ai pas compris le ton caustique de Madame Hidalgo par rapport aux propos de Madame de Clermont-Tonnerre parce que je trouve que Madame de Clermont-Tonnerre a posé un problème majeur et il interpelle tous les élus qui sont aujourd'hui réunis dans cette salle.

Comment, Madame Hidalgo, vous êtes comme nous soi-disant une élue de proximité, allez-vous faire pour harmoniser une politique de proximité avec ce gigantisme ? Voilà ma question.

**Monsieur le Maire** : Madame Ferhat.

**Louisa Ferhat** : Mes chers collègues. Je me permets d'intervenir brièvement. Je pense qu'il y a des gens comme moi qui habitent ce type de tours. Je viens du 93 et j'ai fini depuis quelques années, depuis plus de trente ans, par habiter Paris dans le 15<sup>ème</sup> ; où je vis au dixième étage, à l'endroit où on vient de couvrir une partie du périphérique ; j'ai le TGV et le RER qui me passent en bas des fenêtres ; on sait exactement que ce genre d'habitation dans lequel on concentre du logement social, provoque à un moment donné l'absence d'un vrai voisinage, des problèmes au niveau des jeunes qui se retrouvent en bas des immeubles. J'en ai parlé à Madame Piétranico il n'y a pas très longtemps ; je dirai que je suis non seulement, pas favorable aux tours mais même carrément contre. On les a détruites dans certaines villes de France, on en a encore détruit ce week-end à Meaux. Je ne vois pas pourquoi nous allons recommencer le même type de construction qui n'apporte strictement aucune convivialité. Un architecte que j'ai connu dans ces années-là, a refusé de construire ce qu'il appelait des « cages à poules » et proposait aussi à l'époque, d'y installer tout de suite l'hôpital psychiatrique, ce qui permettrait d'éviter d'aller les concentrer ailleurs. On pourrait même construire un petit commissariat, ce serait plus simple. Voilà ce que j'avais à dire, à moins que vous vouliez, vous, y vivre et moi j'accepte de vivre dans vos appartements.

**Monsieur le Maire** : Merci pour ce témoignage. Il y a d'autres interventions. Monsieur Alayrac.

**Gilles Alayrac** : Peut-être peut-on souhaiter à ce stade du débat, qui sera long puisque nous aurons sans doute d'autres délibérations, d'autres moments, d'autres occasions pour débattre des grandes hauteurs à Paris, peut-être peut-on souhaiter de mettre aussi un peu de hauteur dans ce débat, ce qui n'a pas toujours été le cas, et de se centrer sur le sujet, sur ce pour quoi nous sommes réunis ce soir, c'est-à-dire examiner une délibération dont l'objet est de lancer un processus d'étude, de débat et de concertation sur l'évolution du paysage urbain parisien et sur la couronne.

Je crois que Anne Hidalgo, tout à l'heure, a eu raison de rappeler qu'il y a trois ans, lorsque nous avons adopté le Plan Local d'Urbanisme, il n'y avait pas de majorité pour revenir sur une règle, déjà fort ancienne, qui était l'interdiction de construire au-delà de 37 mètres. Je constate aujourd'hui avec beaucoup de bonheur que nous sommes plus nombreux à penser que nous pouvons débattre de ce sujet, qui n'est plus un sujet tabou, qui n'a plus un effet repoussoir, même si nous l'avons entendu ce soir, il y a encore parmi nous un certain nombre de réticences mais il nous appartiendra dans ce débat, je pense, de rassurer les craintes et les appréhensions.

Nous avons l'occasion d'aborder ce débat qui va être passionnant, sous différents angles. Personnellement, je l'aborderai sous l'angle de l'activité économique, en rappelant que le projet de construction d'immeubles de grande hauteur à Paris peut représenter finalement une chance unique d'accroître l'offre de mètres carrés en faveur de l'activité économique et touristique. Nous avons certes une offre importante mais elle est devenue insuffisante dans Paris intra-muros. Il faut prendre en compte la demande toujours accrue, pour les entrepreneurs de tous types, de trouver des sites en adéquation avec leurs besoins et il faudra bien y répondre. D'ailleurs, je me réfère à ce que disait la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris dans un rapport tout récent du mois de février où elle appelait de ses vœux de nouveaux pôles économiques intra-muros, périphériques, c'est-à-dire aux portes de Paris, de manière à mobiliser toutes les opportunités foncières afin de créer une nouvelle offre de locaux d'activité. Je me félicite que le message de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris ait été entendu par Bertrand Delanoë. L'augmentation de l'offre de mètres carrés peut être, je pense, une perspective intéressante pour ralentir la croissance des loyers, pour les entreprises qui cherchent à s'implanter ou à demeurer dans la capitale. L'opportunité pour les immeubles de grande hauteur d'accueillir une activité économique forte et diversifiée, représentera sans aucun doute un atout majeur

en matière de dynamique d'emplois, de création et de développement de PME mais aussi en matière d'attractivité. Donc dans ce débat, la question des retombées économiques, la question des créations d'emplois doivent à mon avis être un enjeu central.

Venons-en peut-être à ce qui nous concerne plus particulièrement en tant qu'élus du 15<sup>ème</sup> arrondissement, pour dire qu'un projet de grande hauteur sur le site de Paris Expo, à la Porte de Versailles, sera sans doute quelque chose de tout à fait valorisant. Nous avons, je crois, l'occasion de renforcer à travers ce projet l'aspect concurrentiel de la capitale en matière de congrès, d'expositions, de salons et de conférences. J'ajoute que proposer aux exposants, aux hommes d'affaires, aux visiteurs, aux touristes, de loger sur place dans un hôtel de grande capacité, c'est aussi travailler pour l'image de marque de Paris vis-à-vis de l'étranger, en matière de capacité d'accueil et en matière aussi d'offres qui puissent être citées comme étant un exemple. En effet, pour moi, une tour n'est pas forcément une pollution visuelle, une tour cela peut être beau. Je fais donc le pari que si les études retiennent le site du Parc des Expositions et si le débat aboutit à le retenir également, les architectes de notre époque pourront faire là un geste architectural remarquable, sans doute innovant, dont nous aurons à nous honorer ultérieurement.

**Monsieur le Maire** : Merci pour votre intervention. Monsieur Mouricou.

**Philippe Mouricou** : Merci Monsieur le Maire. Une intervention courte, d'abord pour me réjouir du fait que ce débat puisse avoir lieu. C'est extrêmement enthousiasmant pour un jeune élu de pouvoir participer à ces décisions, qui vont modifier la physionomie de Paris et contribuer à écrire une nouvelle page d'histoire de Paris. Je suis très content qu'on puisse avoir sous la main la Première Adjointe à l'urbanisme.

**Monsieur le Maire** : « Sous la main » est une expression un peu familière.

**Philippe Mouricou** : J'en conviens. Je suis content que ce débat puisse se tenir dans un cadre constructif, détendu, comme c'est le cas aujourd'hui. Je m'étonne un peu de l'agressivité de l'intervention de Madame Ferhat et de Madame de Clermont-Tonnerre, et je rejoins le diagnostic qui a été fait sur le précédent de Montparnasse et des tours du Front de Seine. Il faut qu'on tienne compte de cette expérience pour ne pas reproduire des erreurs qui ont pu être faites. C'est ce point que je voulais aborder ; sur cette idée que, pour qu'une tour fonctionne il faut que les gens puissent se l'approprier et pour que les gens puissent se l'approprier, il faut aussi mettre un service public à l'intérieur. J'ai vu que sur le projet Paris Expo, il y avait l'idée que l'on pourrait mettre une crèche ou un service public. Je pense qu'il faudra veiller à cela et être extrêmement ferme avec UNIBAIL parce que c'est beaucoup plus lucratif de louer une tour à des bureaux que de la louer pour un service public. Il faudra qu'on fasse tous très attention à ce qu'il y ait du service public pour que les gens puissent s'approprier cette tour éventuelle.

**Monsieur le Maire** : Merci. Madame Margueritte.

**Catherine Margueritte** : Monsieur le Maire, mes chers collègues. En fait tout le monde semble assez enthousiasmé par la tour, enfin disons, est partant pour la tour de la Porte de Versailles. C'est vrai et je partage l'avis de Philippe Mouricou et d'autres élus et de la CCIP apparemment, Monsieur Alayrac, sur le fait que cette tour peut offrir des opportunités économiques supplémentaires, très justifiées à cet endroit, pour la Ville de Paris.

Mais j'aimerais prendre la parole sur la création de tours d'habitation de moins de 50 mètres, ou de plus de 49 mètres, car la question que je me pose, c'est : est-ce qu'elles sont une solution pour un audacieux pari, en sachant qu'elles doivent créer systématiquement des vides autour d'elles. Ce type de développement architectural s'inscrit dans une économie existante, dont les tenants et les aboutissants sont bien connus. Nous validons ainsi, une nouvelle fois, la césure entre le développement urbain,

humain et économique. Peut-être serait-il plus judicieux de travailler avec une nouvelle forme urbaine, en liaison avec le projet du Grand Paris, renouant densité et activité économique, à l'image de la révolution haussmannienne et du Paris des faubourgs. En privilégiant la proximité : emploi, commerces, services, artistes, artisans, créateurs, dans un espace encore à créer qui ne soit pas forcément en hauteur, en refusant le schéma convenu de l'utilisation de la hauteur pour des tours d'habitation, Paris renouerait une nouvelle fois avec ce qui a fait sa réputation internationale : la créativité, l'audace de nouvelles formes, à contrario des tours qui ceintureraient une ville qui a besoin de s'ouvrir. Une piste parmi d'autres. Les espaces verts dans les vides, créés par les tours, qui sont un argument majeur en faveur de celles-ci aujourd'hui, pourraient être intégrés en hauteur, comme des jardins suspendus dans une nouvelle ruche urbaine à inventer.

**Monsieur le Maire** : Merci pour cette intervention de Madame Margueritte. Il y avait également Monsieur Dargent.

**Claude Dargent** : Oui Monsieur le Maire, moi ce sera très court. Mais si !

**Monsieur le Maire** : Vous emportez l'adhésion de l'ensemble de l'assemblée, Monsieur Dargent, déjà au début de votre intervention.

**Claude Dargent** : Si vous me cherchez sur ce terrain, vous allez me trouver et m'obliger, Monsieur le Maire, à faire remarquer que, sous l'ancienne mandature, nous avons un Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement qui rapportait sur les dossiers d'urbanisme. Bon ! C'était son choix. Aujourd'hui tout se passe comme si nous avons deux Adjoints à l'urbanisme, vous-même et ensuite Madame Claire de Clermont-Tonnerre puisque vous êtes tous les deux intervenus et vous avez rapporté sur le sujet.

**Monsieur le Maire** : Je me souviens de Monsieur Delanoë qui intervient à peu près sur tous les sujets

**Claude Dargent** : Il faut prendre modèle sur Monsieur Delanoë quand il faut et sur Monsieur Galy-Dejean quand il faut. Donc, en l'occurrence vous m'avez cherché sur la durée, vous m'avez trouvé. Donc sur la durée aussi, j'interviens simplement, je n'avais pas prévu de le faire, mais parce que Madame Poirault-Gauvin a trouvé le besoin de parler de Beaugrenelle. Là encore parlons de la durée. Nous sommes sur une délibération qui est intitulée « lancement d'un processus d'étude sur l'évolution du paysage urbain parisien sur sa couronne » même avec une acception large du terme de couronne, franchement, tout le monde sera d'accord ici pour dire que Beaugrenelle est hors sujet pour l'instant.

Donc, si l'on souhaite, et nous aussi, que l'on raccourcisse ces Conseils, peut-être faudrait-il si l'on intervient sur une délibération, se cantonner au domaine de cette délibération. Simplement, conformément à son habitude, Madame Poirault-Gauvin a émis un certain nombre de propos et de jugements et puisque je suis Vice-président de la SEMPARISEINE, qui s'occupe notamment de Beaugrenelle, je ne peux pas laisser dire un certain nombre de choses. Alors, pour la énième fois, nous indiquons à Madame Poirault-Gauvin qu'il n'est absolument pas et qu'il n'a jamais été question, de construire de nouvelles tours, sur le Front de Seine. C'est en dehors du champ de cette délibération et c'est totalement en dehors de nos intentions. Je le lui dis, encore qu'elle pratique volontiers le genre « pompier pyromane » et que je crains que bien qu'ayant démenti pour la énième fois cette rumeur, elle ne l'utilise de nouveau dans une réunion de Conseil de quartier ou autre. Au moins, le procès-verbal aura clairement acté cette chose. Et puis je ne peux pas laisser dire que ce quartier est abandonné. Franchement, il me semble que les efforts que nous avons déployés sous l'ancienne mandature et que nous continuons à déployer dans cette nouvelle mandature pour, justement, réparer ce quartier, montrent tout le contraire. Et je regrette que ces efforts aient dû être déployés, le plus souvent, contre l'action de Madame Poirault-Gauvin, qui, en la matière, a été très loin d'être positive pour la Ville et pour ce quartier en général. Merci.

**Monsieur le Maire** : Alors, il y a un certain nombre d'interventions. Madame Hidalgo.

**Anne Hidalgo** : On m'a posé des questions, je veux bien y répondre quand même.

**Monsieur le Maire** : Madame Hidalgo a été sollicitée pour apporter des réponses, elle va les apporter rapidement et brièvement, de façon condensée.

**Anne Hidalgo** : D'abord et je confirme, mais deux fois valent mieux qu'une, ce que vient de dire Claude Dargent : il n'a jamais été question, ni de construire de nouvelles tours, ni de détruire les tours actuelles sur Beaugrenelle, parce qu'on a entendu les deux rumeurs. Peut-être que la rumeur sur la construction de tours nouvelles tient au fait que dans le parti pris d'aménagement initial, c'est-à-dire dans les années soixante, il était prévu la possibilité de deux autres tours. Les rumeurs, on ne sait pas d'où cela part et espérons qu'elles atterrissent aujourd'hui : il n'y aura, ni de nouvelles constructions, ni de nouvelles destructions sur Beaugrenelle.

Deuxièmement, Monsieur Gayet, vous avez dit : « vous êtes, soi-disant, une élue de proximité », non pas « soi-disant », je suis « aussi » une élue de proximité. Cela, je pense que vous aurez du mal à me le retirer, mais bon ! Alors, je n'ai pas compris exactement la même chose que vous, du propos de Madame de Clermont-Tonnerre, puisque je n'ai pas compris qu'elle était contre la délibération. Donc il y a des points sur lesquels nous sommes en désaccord. On ne veut pas faire des tours sociales, cher Monsieur Gayet.

**Monsieur le Maire** : Monsieur Gayet, vous n'avez pas la parole.

**Anne Hidalgo** : Nous sommes dans l'idée, et la proposition qui est formulée dans cette délibération mais qui, pour cet aspect-là, ne concerne pas le 15<sup>ème</sup> mais concerne d'autres secteurs de Paris, c'est de pouvoir aller à 50 mètres ; 50 mètres ce n'est pas une tour, c'est un immeuble de 15 étages pour faire du logement et pas uniquement du logement social. Je peux vous dire qu'aujourd'hui, beaucoup de promoteurs privés, qui sont en partenariat avec la Ville, sur des opérations d'aménagement, sont très intéressés, y compris pour l'accession à la propriété, d'avoir des possibilités d'aller jusqu'à 15 étages pour du logement privé. Donc ne caricaturez pas, les 50 mètres -15 étages- ce ne sont pas des tours, ce sont des immeubles qui peuvent être à vocation sociale, à vocation mixte d'ailleurs, parce qu'on peut très bien avoir dans ces immeubles une mixité sociale et accession à la propriété. Ces projets-là ne concernent pas la délibération qui vous est soumise pour le 15<sup>ème</sup> arrondissement mais c'est normal d'en parler puisque c'est un sujet parisien.

Madame de Clermont-Tonnerre tout à l'heure a dit et je l'ai entendu aussi chez d'autres intervenants, qu'il y a des tours que l'on détruit, y compris à Paris. Nous avons décidé de détruire la tour de la Porte Fouchet, en accord avec les habitants, parce que cette tour est le contre-exemple de ce que nous voulons faire. Elle est construite en bordure du périphérique. En revanche, dans le même secteur, nous avons décidé de réhabiliter, et sur un projet magnifique qui d'ailleurs est exposé actuellement au Pavillon de l'Arsenal, un projet fait par le Cabinet Lacaton, qui propose la réhabilitation totale d'une tour, je dis tour parce que c'est plus de 15 étages et cela fait une quarantaine d'années que cette tour existe, qui est la tour Bois-le-Prêtre. Je vous invite vraiment à regarder ce que l'on est capable de faire et pourquoi on a choisi d'en détruire une et pas l'autre ; parce que l'une est sur le périphérique et l'autre est à une distance suffisamment raisonnable. Le projet architectural qui était proposé, avec l'accord des habitants, paraissait beaucoup plus intéressant et opportun que la destruction pure et simple de cette tour. Alors, je voudrais vraiment insister parce que, y compris la dernière intervention, je suis d'accord avec vous, notre souci c'est de faire des quartiers mixtes dans leur fonction et donc nous ne sommes pas dans l'idée d'avoir des quartiers de tours et des quartiers d'habitat. On sait très bien

que la ville dense, la ville durable, la ville que nous devons continuer à fabriquer, parce que Paris n'est pas une ville achevée, et qu'il y a notamment sur toute la couronne nord et nord-est et sud-est parisienne, des territoires sur lesquels, en accord avec les Maires des communes limitrophes, votre collègue de Charenton, qui me semble-t-il est plus proche de votre formation politique que de la mienne, en accord avec nous, a décidé et accepté que nous travaillions ensemble à l'émergence d'un nouveau morceau de ville qui sera le lien entre Bercy et Charenton et qui va être mixte dans ses usages, c'est-à-dire qu'il y aura de l'activité, du logement, des commerces, des espaces verts, des services publics avec la possibilité d'aller au-delà des 50 mètres pour l'activité et d'aller à 50 mètres pour le logement. Mais on ne va pas tout niveler à 50 mètres. Ce qui est tout à fait aujourd'hui en recherche chez beaucoup d'architectes et d'urbanistes, c'est bien sûr de partir du projet urbain et de voir quelle forme architecturale peut être la mieux appropriée en partant de l'étude urbaine. La possibilité d'aller à 50 mètres ne sera pas la norme, ce sera aussi de la création de paysage urbain avec ses hauteurs différenciées et c'est cela qui fait la beauté du paysage parisien. Donc des quartiers mixtes dans leur fonction et la mixité sociale aussi.

Bien évidemment que pour nous, refaire ce qui a été fait il y a quarante ans à Brancion, ce n'est pas notre modèle, nous ne sommes pas pour qu'il y ait des quartiers dans lesquels il y ait 25 ou 30 % de logement social et d'autres quartiers dans lesquels il y ait 2-3-4 % de logement social. Nous sommes pour une mixité et c'est cela, je dirais, l'idéal de ville sur lequel nous sommes en train de travailler. Je voudrais simplement dire à Madame Ferhat, ce n'est pas la peine de dire : « vos appartements nous on les prend, prenez les nôtres ». Vous savez très bien que ce n'est pas très honnête de dire les choses comme cela. Pour votre information, les Conseillers de Paris qui siègent ici n'habitent pas dans du logement social et donc on n'en est pas à s'envoyer ce type d'anathème, dans un débat qui avait été plutôt très bien ouvert. En tous les cas je vous en remercie Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire :** Bien, on va essayer de terminer comme cela. Il n'y a plus d'intervention ? Madame Poirault-Gauvin, très rapidement. Vous avez été mise en cause par Monsieur Dargent.

**Géraldine Poirault-Gauvin :** Très rapidement, Monsieur le Maire, pour regretter que Monsieur Dargent soit incapable de débattre sans polémiquer ! Oui, on peut parler quand même des exemples passés du 15<sup>ème</sup> arrondissement pour éviter de renouveler les erreurs du passé. Je ne vous fais pas de procès d'intention, je vous crois. Simplement, je n'encourage pas la rumeur, je constate que visiblement vous faites mal votre job puisque plusieurs Présidents d'associations du Front de Seine s'interrogent encore sur vos intentions, donc je vous aide à communiquer, voyez. Voilà.

En revanche, je ne vous permets pas de caricaturer ma position sur les travaux de rénovation du Front de Seine. Je tenais à vous rappeler que vous avez fait le choix, pour le Front de Seine, de rénover l'ouvrage dalle en cédant en pleine propriété les droits à construire et les emprises foncières sur des terrains qui avaient été expropriés il y a quarante ans. C'est le financement que j'ai combattu sans cesse parce qu'il était à mon sens révélateur d'une mauvaise gestion et uniquement cela. Evidemment, qui peut être contre une rénovation ? Je mets d'ailleurs en balance la rénovation du quartier des Olympiades dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement, où la Ville accepte de rénover et de subventionner cette rénovation à 80 %. Donc, voilà, il y a deux traitements : le 15<sup>ème</sup> arrondissement et le 13<sup>ème</sup> arrondissement.

**Monsieur le Maire :** Ce n'est pas faux.

**Géraldine Poirault-Gauvin :** Ce que je constate, Monsieur Dargent, c'est que vous ne répondez pas du tout aux préoccupations des habitants du Front de Seine concernant les installations électriques. Parce qu'il va vraiment falloir trouver une solution tous ensemble et se mettre ensemble autour de la table pour régler ce problème. Est-il normal d'avoir la

réponse, que le Maire du 15<sup>ème</sup> a obtenue, de la SEMPARISIENE, visant à se dégager autant de sa responsabilité. En tout cas, j'appelle de mes vœux un débat beaucoup plus serein et vous polémiquerez tout seul ou avec Madame Hidalgo.

**Monsieur le Maire** : Merci, maintenant nous allons passer au vote. Bon, parce qu'il y eu une mise en cause mais très rapidement, Madame Ferhat, parce que nous avons encore 30 dossiers à examiner.

**Louisa Ferhat** : Je voulais juste dire à Madame Hidalgo que ce n'était pas une critique mais j'apprécierais juste qu'on puisse faire un échange, par exemple un mois, comme cela en tant qu'urbaniste vous allez comprendre.

**Monsieur le Maire** : Bon, Madame Ferhat, vous l'avez déjà dit. Cette intervention n'était pas utile. Je crois qu'on va clore le débat puisque tout le monde s'est exprimé. Il y a trois amendements qui concernent ce projet de délibération. Madame de Clermont-Tonnerre va nous les exposer l'un après l'autre et nous allons nous prononcer par un vote sur chacun d'entre eux. Après quoi nous voterons sur la délibération ainsi amendée.

#### **1<sup>er</sup> amendement** :

**Claire de Clermont-Tonnerre** : Pour le 1<sup>er</sup> amendement je propose que soit retiré de l'article 1 du délibéré « **la perspective de réaliser des immeubles à usage de logements et de logements sociaux jusqu'à 50 mètres sur la couronne et ses abords** ». Je pense que cela ne devrait pas poser de problème puisque Madame Hidalgo a dit que cela ne concernait pas le 15<sup>ème</sup>

**Monsieur le Maire** : On ne relance pas le débat, on ne fait que présenter l'amendement. C'est donc un amendement de suppression.

Qui est favorable à cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc **l'amendement est adopté.**

#### **2ème amendement** : Et tenez-vous en à l'amendement s'il vous plait.

**Claire de Clermont-Tonnerre** : Le 2<sup>ème</sup> amendement porte sur l'inscription, dès le budget 2009, de crédits pour engager la réparation des opérations d'urbanisme réalisées dans les années 60-70 sur les **secteurs Bargue-Procession, Sablonnière, Périchaux-Brancion et Frères Voisin.**

**Monsieur le Maire** : Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Abstention ? Ne prend pas part au vote. D'accord. Et le troisième amendement ?

#### **3ème amendement** :

**Claire de Clermont-Tonnerre** : Le 3<sup>ème</sup> amendement porte sur la création d'un atelier d'urbanisme pour permettre l'étude des projets de construction pour les habitants, pour les associations.

**Monsieur le Maire** : Donc la création d'un atelier d'urbanisme pour le 15<sup>ème</sup>. Qui est pour l'amendement ? Qui est contre ? Ne prend pas part au vote. Bien

Donc maintenant je vais passer à l'adoption de la délibération ainsi amendée. Monsieur Dargent, pour une explication de vote.

**Claude Dargent** : Nous allons donc voter contre la délibération ainsi amendée et je précise à Madame de Clermont-Tonnerre que l'amendement qu'elle introduisait portait sur l'ensemble de la délibération. Ce n'est absolument pas contradictoire avec ce qu'a dit

Madame Hidalgo. Madame Hidalgo a dit : il n'est pas question de construire, dans l'état actuel des choses, des bâtiments de 15 étages pour du logement dans le 15<sup>ème</sup>. En revanche, l'amendement que vous avez introduit porte sur l'ensemble de la délibération et nous interdirait de construire des bâtiments de ce type-ci dans l'ensemble de la couronne parisienne. Autant nous ne voulons pas les introduire dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, autant nous n'excluons pas de le faire dans d'autres arrondissements de Paris. C'est la raison pour laquelle nous avons voté contre votre amendement et que nous voterons contre la délibération ainsi amendée.

**Monsieur le Maire** : Monsieur Dargent, si on peut essayer d'arriver à un consensus sur ce débat, qui était de bonne tenue. Attendez, laissez-moi faire une proposition puisque j'ai bien entendu ce que vient de dire Monsieur Dargent et ce qu'a confirmé Madame Hidalgo, à savoir qu'il n'y aurait pas ce type d'immeubles qui sont, peut-être pas des tours, mais des petites tours quand même, dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement. Donc je propose à Madame de Clermont-Tonnerre d'ajouter « pour le 15<sup>ème</sup> arrondissement » puisque c'est exactement le sens de votre proposition, Monsieur Dargent.

**Claude Dargent** : Une seule difficulté, c'est que nous avons déjà voté.

**Monsieur le Maire** : Nous pouvons revoter.

**Claude Dargent** : Non, lorsqu'on a voté quelque chose, on a voté quelque chose.

**Monsieur le Maire** : Le Maire a la possibilité de proposer un amendement nouveau. Donc, le Maire use de cette possibilité et propose de reprendre l'amendement de Madame de Clermont-Tonnerre en ajoutant « pour le 15<sup>ème</sup> arrondissement ».

**Anne Hidalgo** : S'il vous plaît, Monsieur le Maire, il ne faut pas jouer à ça.

**Monsieur le Maire** : Madame Hidalgo, ce n'est pas un jeu du tout, je tiens compte de votre proposition.

**Anne Hidalgo** : Vous dénaturez cette délibération. On a bien compris que vous étiez contre le logement et notamment le logement social et notamment le logement ...

**Monsieur le Maire** : Je ne pensais pas que vous en arriveriez là quand même ! C'est vraiment honteux de dire cela.

**Anne Hidalgo** : Elle l'a dit d'une façon très claire. Donc il est hors de question de dénaturer cette délibération. Nous avons voté avec le Maire de Paris et nous nous sommes engagés sur un programme prévoyant des immeubles de 15 étages dans Paris, pas dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement.

**Monsieur le Maire** : C'est ce que nous sommes en train de proposer.

**Anne Hidalgo** : Soit la parole que j'ai est suffisante et vous ne la mettez pas en cause, soit vous la mettez en cause parce que vos intentions sont d'une autre nature, c'est d'empêcher la création de logement social dans Paris et dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement et nous ne pouvons participer à cette manœuvre. Merci.

**Monsieur le Maire** : Voilà les méthodes de Madame Hidalgo, auxquelles nous sommes bien habitués ici, c'est de caricaturer évidemment complètement les positions qui sont les nôtres. Nous avons dit, si vous me laissez parler, nous avons dit depuis le début de la mandature, et je parle sous le contrôle du Président du groupe UMP du Conseil de Paris ici présent, qui répète également cette position au Conseil de Paris, que nous sommes favorables à la réalisation de logements sociaux dans le 15<sup>ème</sup> et que d'ailleurs, particulièrement dans cet arrondissement, nous ne vous avons pas attendus puisque s'il

existe plus de 17 000 logements sociaux dans l'arrondissement, c'est bien parce que sous les mandatures précédentes ils ont été construits, même si vous en avez rajouté quelques milliers lors de la mandature passée. Ce qui nous permet d'atteindre un taux de plus de 15 % par rapport à la loi SRU, à comparer d'ailleurs avec les 4 % du 11<sup>ème</sup> arrondissement, par exemple. 11<sup>ème</sup> et Neuilly, même combat. On peut rajouter le 11<sup>ème</sup>, le 9<sup>ème</sup>, le 4<sup>ème</sup> et tutti quanti. Je dis simplement que... « Madame Hidalgo, ce n'est pas vous qui menez les débats, je sais que vous auriez préféré être à ma place mais c'est comme ça, la démocratie c'est cela ! Ce n'est pas vous encore qui dirigez les débats. C'était suffisant pour être élu et largement. Il n'y a qu'à voir cette majorité brillante et considérable qui siège ici. »

Donc pour terminer sur ce sujet très important, je redis, au nom de la majorité et au nom du groupe UMP, je crois pouvoir m'exprimer aussi au nom du groupe Centre et Indépendants, que nous sommes bien sûr tout à fait favorables à la réalisation de logements sociaux. Nous en avons voté tous les projets d'ailleurs depuis le début de cette mandature sans aucune exception, même si sur certains nous manquions pour le moins d'éclaircissements et si les dossiers étaient mal ficelés, nous les avons quand même votés.

Là, ce que nous sommes en train de dire, c'est que nous ne sommes pas favorables à ce qu'il y ait des tours de logements, parce que 50 mètres avec 15 étages, il s'agit de tours, sur le 15<sup>ème</sup> arrondissement. Vous aviez évoqué, il me semblait que c'était la position de Monsieur Dargent, je vois qu'il n'en est rien et que vous ne voulez évidemment pas vous engager là-dessus.

Donc nous allons simplement, à nouveau, voter cet amendement en ajoutant « le 15<sup>ème</sup> arrondissement ». Donc je vais mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Donc l'amendement est adopté.

Pour la délibération, évidemment, nouvellement amendée. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

Je crois que ce débat était quand même très utile et a permis à chacun d'exprimer ses positions, de façon très claire. Nous ne dénaturons pas vos positions, je vous demande de ne pas dénaturer les nôtres.

Il y a maintenant un projet de délibération **DLH 87**, rapporté par Madame Claire de Clermont Tonnerre.

**5. DLH 87 – Location par bail emphytéotique à la SGIM de l'immeuble communal situé 85 rue Fondary – 15<sup>ème</sup> arrondissement.**

**Claire de Clermont-Tonnerre** : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Après le 30 rue de Cronstadt puis le 46 rue du Commerce la Ville nous propose d'user de son droit de préemption pour acquérir dans notre arrondissement un ensemble immobilier afin d'y réaliser un programme de logements sociaux. La Ville vient ainsi d'acquérir, pour un montant de 4 843 530 €, la parcelle située 85 rue Fondary c'est-à-dire entre la rue Frémicourt et la rue de la Croix-Nivert. Cet ensemble immobilier est composé d'un bâtiment sur rue de 4 étages comportant 13 logements, dont 7 sont actuellement loués, et un bâtiment sur cour d'un étage à usage de bureau, actuellement vacant.

Cette délibération nous propose de conclure un bail emphytéotique de 55 ans avec la SGIM pour y réaliser un programme de logements sociaux en échange d'un loyer capitalisé de 2 906 118 €. Je vous invite donc, mes chers collègues, à émettre un avis

favorable sur ce projet. Comme nous le faisons d'ailleurs à chacune des délibérations de logements sociaux qui viennent devant nous depuis le début de cette mandature. Je me permets simplement de vous rappeler que nous souhaitons disposer, en annexe de la délibération, d'un plan de la parcelle et des précisions sur la superficie de la parcelle afin de nous renseigner plus complètement. Merci.

**Monsieur le Maire** : C'est vrai que malgré notre demande, les dossiers sont toujours lacunaires. Y a-t-il des interventions ? Oui, allez-y Monsieur Fouquet.

**Vincent Fouquet** : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Faire du logement social, je pense qu'on l'a vu, est un acte fort, coûte beaucoup d'argent et met en jeu des sommes importantes. C'est d'abord un acte de solidarité, un acte citoyen et un acte politique au sens noble du terme. Assurer une transparence dans l'attribution est là aussi un acte politique et un acte de transparence démocratique et un devoir pour les élus envers les citoyens. Vous nous avez rejoints dans cette démarche au début de la mandature en nous parlant de nouvelle gouvernance et en mettant en place une commission d'attribution des logements pour le contingent de la Mairie du 15<sup>ème</sup>. Nous avons soutenu cette démarche qui a été votée à l'unanimité de cette assemblée.

La première commission d'attribution du 25 juin s'est tenue à notre sens, d'après ce qui nous a été rapporté par notre représentante, dans des conditions non conformes aux exigences minimales d'une telle commission. Sans dévoiler le détail du contenu des débats, qui doivent bien sûr rester confidentiels, seuls cinq dossiers étaient proposés par appartement et nous devons en retenir trois, pour information, que nous devons classer du 1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup>. Pour mémoire, tel que cela avait été évoqué dans la première délibération, le 14<sup>ème</sup> arrondissement présente, sur chaque appartement, dix à vingt dossiers. Les critères, selon lesquels doivent être retenus les dossiers, ne sont pas spontanément donnés. C'est le cas de l'ancienneté de la demande de logement, elle ne figure pas systématiquement sur la liste de noms proposés et beaucoup de dossiers sont des dossiers très récents, datant de 2006, 2007, 2008 alors qu'on parle de dix ans d'attente pour la plupart des gens qui déposent des dossiers. La situation professionnelle du requérant, dans la plus grande majorité des cas, n'est pas évoquée. L'attache professionnelle ou personnelle dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, de même.

Mais plus précisément, le problème posé est celui de la présélection des dossiers. Sur quels critères est-elle faite et par qui ? Cette question a été posée lors de la première discussion que nous avons eue dans cette assemblée. Les réponses qui avaient été apportées n'étaient que partielles. C'est donc bien seulement cinq dossiers qui sont proposés par appartement. Les dossiers sont totalement hors sujet, voire repoussoirs, par le niveau de revenus, parfois même ...

**Monsieur le Maire** : Vous voulez bien conclure parce que vous n'êtes pas dans le sujet, Monsieur Flouquet.

**Vincent Flouquet** : Vous voulez qu'on reparle de Beaugrenelle ou de la dalle ? Non, cela vous dérange !

**Monsieur le Maire** : Non, cela faisait partie des tours.

**Vincent Flouquet** : Alors on va démarrer ...

**Monsieur le Maire** : Monsieur Flouquet, je vous demande de conclure rapidement parce que vous êtes hors sujet, de surcroît.

**Vincent Flouquet** : Je vais conclure rapidement. Je pense qu'il y a eu d'autres hors sujets avant.

**Monsieur le Maire** : Non, là nous parlons d'un bail emphytéotique du 85 rue Fondary. Je pense qu'on s'éloigne beaucoup.

**Vincent Flouquet** : Je pense qu'on parle de la même chose. On parle de déploiement de moyens publics et on parle de l'utilisation que l'on est en train d'en faire. Les dossiers sont totalement hors sujet, voire repoussoirs, par le niveau de revenus, parfois même de revenus fonciers, c'est-à-dire que les personnes sont propriétaires, ou la situation de famille incompatible avec le logement proposé. Monsieur le Maire, dès les premiers échanges sur le sujet nous avons souligné que ces démarches ne pouvaient en aucun cas être factices et en aucun cas être un alibi à des politiques clientélistes. Nous vous demandons donc de clarifier votre position quant au fonctionnement de cette commission.

**Monsieur le Maire** : Je vais passer la parole à Madame Macé de Lepinay. Je voudrais dire d'abord que là il s'agit d'un véritable détournement de procédure parce que moi je suis prêt à avoir un débat et vous le savez d'autant mieux que lorsque nous avons adopté le règlement intérieur de cette commission d'attribution, nous avons prévu de venir deux fois devant vous dans l'année pour vous en faire le compte-rendu. Donc il n'était pas utile d'évoquer ce sujet au moment de ce projet de délibération qui n'a évidemment rien à voir.

Deuxièmement, je ne sais pas comment Monsieur Flouquet a pu savoir tout cela puisqu'il n'était pas présent lors de cette commission .... Oui, mais vous n'étiez pas présent en tout cas. Je ne dirais pas que les absents ont toujours tort mais enfin c'est quand même un petit peu cela. Vous dites également que nous vous avons rejoints dans cette position de mettre en œuvre une commission d'attribution, je ferai simplement savoir que pour ma part cela fait des années que je la demande. Enfin je vais, avant de passer la parole à Madame Macé de Lepinay, qui est Présidente de la commission et qui a fait son travail dans des conditions d'objectivité, d'écoute et de neutralité totale, vous dire que nous avons calqué notre fonctionnement sur le fonctionnement de la commission centrale de la Mairie de Paris puisque, à la commission centrale de la Mairie de Paris, renseignez-vous, cinq dossiers sont présentés pour chaque appartement sur lesquels trois dossiers sont classés dans l'ordre 1-2-3.

Donc voyez, nous ne voulons pas être plus royalistes que le roi mais nous avons calqué notre fonctionnement sur celui de la Mairie de Paris ; d'ailleurs, le Directeur du Logement et de l'Habitat est venu nous l'expliquer. Maintenant, pour le reste des questions que vous posez, évidemment, je vais passer la parole à celle que vous avez mis grandement en cause, me semble-t-il, sur la présidence de la commission, de façon totalement injustifiée, Madame Macé de Lepinay.

**Hélène Macé de Lepinay** : Merci Monsieur le Maire. Oui, Monsieur Flouquet, je suis très étonnée par le ton de vos propos. D'abord effectivement, vous êtes membre titulaire de cette commission et vous ne siégiez pas à la première réunion. Cela ne vous donne absolument pas le droit de porter les accusations que vous avez portées. Ensuite, j'ai bien indiqué, au début de la commission, que c'était une commission de rodage et pour un rodage, je tiens à dire que nous avons examiné 19 dossiers, ce qui était absolument considérable. Alors effectivement il y avait des dossiers qui pouvaient ne pas exactement correspondre aux appartements qui étaient mis à notre disposition. Je tiens à vous dire que les dossiers ont été sélectionnés à partir du fichier central de la Mairie de Paris et que, si vous voulez bien me l'accorder, cela a été un travail considérable de présenter cinq candidats pour chacun des dix-neuf appartements. Vous dites qu'il y avait des personnes qui avaient des revenus très élevés, je tiens aussi à vous dire qu'un des appartements mis à notre disposition, un trois pièces, qui n'était pas tellement grand, était à plus de 1 300 € de loyer par mois. Il me semble que quand la Mairie de Paris met à notre disposition des appartements, encore une fois, de 65 m<sup>2</sup> à 1 300 €, il me semble

qu'on ne peut pas attribuer cela à des gens qui n'ont pas de revenus. Je ne sais comment ils feraient pour y habiter et pour payer régulièrement leur loyer.

**Monsieur le Maire** : Surtout qu'à la Mairie de Paris, la règle est qu'il faut gagner trois fois le loyer.

**Hélène Macé de Lepinay** : Donc, Monsieur Flouquet, je trouve votre intervention particulièrement désagréable et déplacée. Nous avons travaillé vraiment très sérieusement pendant trois heures et demie. Madame Piétranico a été témoin du travail que l'on a fait, de la conscience avec laquelle on l'a fait. On a vraiment examiné tous les dossiers, de la façon la plus objective possible. J'avais dans mon dossier tous les renseignements et j'ai répondu à toutes les questions que l'on m'a posées, je suis vraiment extrêmement déstabilisée par votre intervention, Monsieur Flouquet. Je la trouve indigne. J'ai bien expliqué encore une fois que c'était la première réunion de notre commission. Nous avons vraiment beaucoup travaillé. Pour ma part j'y ai consacré énormément de temps et je trouve cela très désagréable quand on fait une avancée comme celle que l'on vient de faire, à l'initiative du Maire du 15<sup>ème</sup>, d'être mise en cause de cette façon-là. Vraiment Monsieur Flouquet, je trouve lamentable votre intervention.

**Monsieur le Maire** : Surtout quand on connaît l'intégrité de Madame Macé de Lepinay. Monsieur Destrem, très rapidement parce que nous avons beaucoup de dossiers.

**Alain Destrem** : Compte tenu de ce que vient de dire Madame Macé de Lepinay et des propos précédents que j'ai entendus, je demande une suspension de séance de deux minutes.

**Monsieur le Maire** : Elle est de droit. La séance est suspendue deux minutes.

≈ ≈ ≈

**Monsieur le Maire** : Merci de regagner vos places pour que nous reprenions le cours de notre séance. Merci de bien vouloir vous installer rapidement parce qu'il nous reste encore de très nombreux projets de délibérations à examiner. Il est déjà 20 heures 10. Si les élus veulent bien reprendre leur place dans les plus brefs délais. Merci. Monsieur Destrem a la parole après cette suspension de séance.

**Alain Destrem** : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Si j'ai souhaité, en tant que Président du groupe UMP de notre Conseil, avoir une suspension de séance, c'était pour qu'on évite, en revenant d'ailleurs dessus maintenant, à ce que nous ayons des propos en Conseil qui soient de cette nature. D'ailleurs cela recommence dehors il y en a encore deux qui s'expliquent.

Voyez-vous, cette commission, c'est un problème très important sur lequel, peut-être que vous êtes nouveau dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, en tout cas au Conseil -je parle de celui qui a parlé- et donc depuis 5 ans, avec Philippe Goujon, moi-même et pratiquement la majorité des élus du Conseil, y compris nos amis centristes, nous avons demandé au Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement précédent, Monsieur Galy-Dejean, de mettre en place une commission d'attribution. Il n'a jamais voulu, comme d'autres Maires de Paris d'ailleurs, qui étaient, Dieu soit loué, peu nombreux. Et le premier geste, à la fois dans les documents de campagne et en même temps lorsque Philippe Goujon a été élu Maire, a été de réaliser ce qu'il avait souhaité et ce que nous avons combattu dans la précédente mandature. Pour nous c'était très important, parce qu'il ne s'agit pas de quelques logements par semaine, il s'agit de centaines de logements sur une mandature et on souhaite que ce soit fait dans la plus grande transparence possible. Pour ce faire, effectivement, la manière la plus idéale est de copier, ou tout au moins de s'inspirer de ce qui est fait au niveau parisien et donc de mettre en place une commission pluraliste dont vous êtes membre. Et je dois dire que c'est très regrettable que l'on en soit arrivé

là, juste à peine quelques jours après la mise en place de cette commission, quelques jours après qu'elle ait commencé à statuer sur des dossiers, et surtout que ce soit un des membres lui-même de la commission qui s'exprime, alors qu'il n'était même pas présent.

Donc, ce que je souhaiterais, à l'avenir, dans la mesure du possible, c'est que lorsque l'on a des commissions comme celle-ci, je pense aux crèches, à tout ce qui est en train de se mettre en place, qu'on ait la gentillesse d'abord de s'adresser à la personne qui a accepté, et ce n'est pas simple d'accepter de prendre cette responsabilité, de présider une commission d'attribution de logements. Et Madame Macé de Lepinay, la connaissant bien moi-même depuis de nombreuses années, je sais très bien combien elle est sérieuse dans le travail qu'elle accepte de faire, et je sais parfaitement bien également, l'émotion qu'elle ressent lorsqu'il y a la moindre possibilité de la suspecter dans le travail qu'elle fait. Alors voyez-vous, ce n'est pas un problème politique, c'est un problème relationnel et amical et qui est très utile dans le cadre de ce Conseil. Bien sûr on peut parler politique mais on doit aussi avoir quand même une certaine retenue, un certain respect lorsque l'on parle en particulier à l'égard d'une femme comme Hélène Macé de Lepinay.

Voilà, c'est dommage et je souhaiterais donc, en conclusion de cette affaire, après ce débat un peu stupide, que vous ayez la gentillesse de retirer les propos indélicats que vous avez tenus à son égard. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : Bonne proposition de Monsieur Destrem. Monsieur Flouquet veut sans doute répondre. Monsieur Flouquet a été interpellé directement par Monsieur Destrem. Est-ce qu'il retire ses propos ou pas ?

**Vincent Flouquet** : Je pense que je ne me suis jamais, nominativement, adressé à elle. C'est bien comme cela, vous relirez la délibération, qu'il faut le lire. Je vous ai posé la question sur le plan politique. A aucun moment, d'une façon personnelle, je n'ai cité personne et je n'ai mis personne en cause. A aucun moment.

**Monsieur le Maire** : Et le fait que Madame Macé de Lepinay soit Présidente de la commission, bien sûr ne la met absolument pas en cause ! Je pense que vous mettiez en cause, peut-être Madame Piétranico, c'est cela ? Donc, ne soyons pas en plus hypocrite. Alors qui voulait parler ? Madame Piétranico. Vous avez la parole Madame.

**Marie-Hélène Piétranico** : Monsieur le Maire, votre présentation sur le travail de la commission d'attribution des logements m'avait vivement intéressée. Mais par contre les débats qui ont suivi, j'avoue, j'ai été très déçue. Je sais que c'était une première. Cependant, le manque d'information était tel que prendre une décision de donner un rang de proposition à un certain nombre d'attributions de logements a été difficile. J'ai même été choquée par certaines propositions et surtout par les dates de dépôt de demandes de logements qui se situent pour la grande majorité entre 2005 et 2008. Or il me semblait que les demandes sur Paris étaient fort anciennes puisque je connais des personnes qui demandent des logements depuis 10 - 12 ans. Donc, c'est pour cela que je confirme que je me suis sentie très mal à l'aise, que je ne veux en aucune façon cautionner une démarche qui ne présente pas toutes les garanties de transparence. Donc je pense que la commission doit être un progrès. J'espère que cette intervention va nous permettre peut-être d'affiner et de faire un travail préparatoire à cela. Je peux vous dire que par contre je suis tenue par la confidentialité, que je n'ai donné à la personne qui était donc représentante normale, titulaire du poste, que des informations absolument sans nom, sans rien, cela je peux vous le dire, je me suis refusée à dire quoi que ce soit mais je pense quand même qu'une commission de cette ordre, il ne doit pas y avoir de rodage.

**Monsieur le Maire** : Je vais passer la parole à Madame Macé de Lepinay.

**Hélène Macé de Lepinay** : Madame Piétranico, comme moi aussi je suis tenue à la confidentialité, je me dispenserai de rapporter des propos que vous avez tenus dans cette commission et qui ont choqué un certain nombre des membres de la commission. D'autre part, je veux vous indiquer que par exemple nous avons attribué un appartement à une personne qui le demande depuis 1977. Si vous trouvez que c'est récent ! Je vous rappelle qu'il faut mettre des dossiers en adéquation entre l'offre et la demande, ce n'est pas toujours évident.

S'agissant du « rodage » de cette commission, quand au début de la commission j'ai dit que c'était le cas vous n'avez pas dit, « mais il ne faut pas faire de rodage », vous avez tout à fait opiné du chef et vous avez tout à fait considéré que la commission, enfin c'est l'impression que j'ai eue à l'issue de la commission, vous n'avez pas exprimé pendant la commission, la moindre critique, vous avez dit « il faudrait que figure la date de la demande », je vous ai dit que je pouvais vous l'indiquer à chaque fois.

**Monsieur le Maire** : Laissez s'exprimer Madame Macé de Lepinay.

**Hélène Macé de Lepinay** : Il fallait tout inventer, Madame Piétranico, faire des documents à vous présenter etc.. alors tout cela n'est peut-être pas parfait mais je vous le redis : nous avons fait cela avec le plus grand sérieux, la commission était parfaitement transparente, je ne vois pas ce qui ne l'était pas. Il y avait des demandes de toutes les époques, effectivement des demandes récentes parce que quand un fonctionnaire est muté à Paris il y a une urgence et la demande ne peut pas dater d'il y a dix ans. Vous le savez très bien, Madame Piétranico, on a ces cas-là. Dans les priorités que nous nous sommes fixées, il y a par exemple les personnels de la Petite Enfance. Tout le monde sait qu'il manque du personnel de la Petite Enfance. Comment voulez-vous faire travailler des auxiliaires de puériculture qui habitent à 150 kilomètres de Paris ? C'est un bien pour la Ville. Alors évidemment, comme ces jeunes personnes ont 25 ans, 26 ans, qu'elles sont dans des foyers, elles n'ont pas des demandes d'il y a 15 ans. C'est ridicule, Madame Piétranico, je suis très déçue par le sentiment que vous exprimez.

**Monsieur le Maire** : D'ailleurs, sur ce point particulier il est vrai que nous nous substituons, en plus, à l'insuffisance des efforts de la Ville de Paris, qui ne sait pas reloger ses fonctionnaires. A tel point d'ailleurs que Monsieur Dagnaud, Adjoint chargé de la Propreté, que j'ai reçu récemment, m'a demandé d'essayer de faire passer en commission du logement des dossiers d'ouvriers nettoyeurs qui ont besoin d'être relogés dans le 15<sup>ème</sup> parce que lui n'arrivait pas à les faire loger par la Ville de Paris et pourtant c'est son rôle. Alors Monsieur Delmas voulait parler.

**Jean-Raymond Delmas** : Je voudrais dire à Monsieur Flouquet qui n'était pas à la commission, moi j'y étais, que chaque dossier, présenté par Madame Macé de Lepinay, a été étudié et voté à l'unanimité des membres présents. Tout le monde a été d'accord pour donner 1 - 2 - 3. Madame Piétranico comme les autres. Je ne comprends pas du tout ce genre de propos indignes vis-à-vis de Madame Macé de Lepinay.

**Monsieur le Maire** : On va peut-être arrêter ce débat. Madame Tachène qui est membre de la commission, qu'au moins une fois les membres de la commission s'expriment mais rapidement parce que nous aurons un débat sur le travail de la commission d'attribution qui, je le rappelle, est quand même un progrès par rapport à la situation antérieure, c'est évident. Et moi-même, vous avez constaté, que j'avais décidé de ne pas siéger à la commission et que j'avais décidé d'accepter les propositions, toutes les propositions, de la commission, ce que je n'aurais pas pu faire par ailleurs, je l'ai décidé pour ne pas interférer. Je crois que l'on a fait un énorme progrès dans cet arrondissement. Alors, qu'il y ait eu rodage, peut-être regrettable, et qu'il y ait des améliorations à faire, je le conçois. Je vous propose d'ailleurs Madame Piétranico d'aller voir Madame Macé de Lepinay et de lui faire des propositions. Si c'est du travail sérieux

que vous voulez, nous sommes tout à fait ouverts. Maintenant, s'il s'agit d'une manipulation politicienne pour déstabiliser cette commission, comme peut-être certains ici sont en train de le faire, je trouverais cela tout à fait regrettable pour les habitants du 15<sup>ème</sup>. Madame Tachène.

**Anne Tachène** : Oui je voudrais également indiquer, puisque j'étais également présente à cette commission, que s'agissant d'améliorations, comme vous venez d'en faire part, des propositions ont été faites par les membres de cette commission, aussi bien les membres des associations que les élus présents autour de la table et que Madame Macé de Lepinay a indiqué qu'elle les prendrait en compte pour la prochaine commission, notamment la question de la date de dépôt du dossier. Donc Madame Macé de Lepinay a été tout à fait ouverte à toutes les propositions d'amélioration et je suis également très choquée et très surprise des propos de Madame Piétranico.

**Monsieur le Maire** : Madame Ceyrac et on terminera.

**Sylvie Ceyrac** : Je fais aussi également partie de cette commission. Je suis très étonnée des propos de Madame Piétranico qui n'a jamais, au cours de cette réunion, fait preuve d'opposition, quelle qu'elle soit, à ce qui avait été dit. Je voudrais bien rappeler que dans cette commission il y a des élus de la majorité, un élu de l'opposition, vous ne pouvez pas en avoir plus, c'est votre problème.

**Monsieur le Maire** : Il fallait gagner les élections.

**Sylvie Ceyrac** : Je dois dire aussi qu'il y a des associations et qu'il y avait une représentante des services sociaux puisque l'autre personne a eu un deuil dans sa famille et n'a pas pu venir. J'ai vraiment eu l'impression qu'on a tous bien étudié ces dossiers, que Madame Macé de Lepinay a répondu à toutes les questions qui lui étaient posées, et autant qu'elle pouvait le faire quand les dossiers étaient bien remplis. Donc je trouve extrêmement choquant la réaction de Madame Piétranico.

**Monsieur le Maire** : Je vais conclure maintenant. Les membres de la commission se sont exprimés, je crois que c'est suffisant. Bon, Monsieur Dargent rapidement. Mais tout le monde ne va pas s'exprimer. Nous n'avons pas la possibilité de faire ce débat, surtout sur le bail emphytéotique du 85 rue Fondary. Vous êtes suffisamment soucieux au Conseil de Paris, comme ici d'ailleurs, que les débats ne débordent pas n'importe comment. Là, nous sommes dans un débat qui n'a rien à voir avec l'examen des projets de délibérations inscrits à l'ordre du jour. Si vous aviez souhaité évoquer ce sujet, Monsieur Flouquet, si vous aviez été honnête, vous l'auriez inscrit en question ou en vœu. Là il s'agit d'un détournement de procédure. Donc par esprit démocratique je donne la parole à Monsieur Dargent mais on en terminera là et ce sera fini.

**Claude Dargent** : Oui, merci Monsieur le Maire. Je vais être plus court que vous ne l'avez été dans votre introduction à l'instant pour dire simplement que, quand j'entendais Monsieur Destrem, à l'instant, nous dire : « le fonctionnement de cette commission, ce n'est pas un problème politique et la remettre en cause c'est une mise en cause personnelle de sa présidente ». Hé bien, j'entendais René Galy-Dejean nous expliquer, ici même, là où se trouve Monsieur Goujon, vous dire exactement la même chose quand vous l'interpelliez, Monsieur Destrem et Monsieur Goujon, nous dire « comment, remettre en cause l'attribution des logements sociaux, mais ce n'est pas un problème politique, vous mettez en cause personnellement mon honnêteté et ma rigueur ». Donc c'est exactement la même chose. Hé bien, nous vous disons, ici, que le choix des critères c'est évidemment un problème politique parce qu'évidemment, en fonction des critères que l'on choisit le résultat est totalement différent et qu'il y a une façon de choisir les critères qui est conforme à ce que l'on peut attendre de l'attribution des logements sociaux et une autre façon de choisir les critères qui est la continuation du clientélisme par d'autres moyens. Je dois vous dire ici très clairement ...

**Monsieur le Maire** : Vous frisez la diffamation, Monsieur Dargent, je vous mets en garde.

**Claude Dargent** : Je peux terminer ?

**Monsieur le Maire** : Pas en insultant vos collègues.

**Claude Dargent** : Ce n'est pas, Monsieur Goujon, parce que vous avez remplacé Monsieur Galy-Dejean, que les pratiques anciennes sont terminées. Nous ne vous donnons en l'occurrence aucun crédit. Nous jugerons sur les faits. Ce n'est pas parce que vous avez mis en place une commission que pour autant nous avons obtenu un progrès, le progrès il se verra sur pièces, il se verra sur les modalités d'attribution des critères. Nous sommes obligés de constater que la première séance de cette commission n'est absolument pas, de ce point de vue-là, probante et nous attendrons la suite pour juger.

**Monsieur le Maire** : Monsieur Dargent n'était évidemment pas membre de la commission. Tout ce qu'il a dit est totalement faux et je précise quand même que cette commission, c'est la municipalité du 15<sup>ème</sup> actuelle qui l'a mise en place et personne d'autre. Madame Macé de Lepinay pour finir.

**Hélène Macé de Lepinay** : Je rappelle simplement, ce n'est pas la peine de se mettre dans ces états, je trouve les propos de Monsieur Dargent honteux, que nous proposons trois dossiers par appartement et que c'est finalement le bailleur qui choisit.

**Monsieur le Maire** : En plus ! Nous avons trop débattu de ce sujet qui n'était pas à l'ordre du jour. Je mets maintenant le **DLH 87** au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

Projet de délibération suivant : **DVD 30** qui, là, concerne vraiment des problèmes importants de nos concitoyens puisqu'il traite de l'accessibilité des lignes de bus dans le 15<sup>ème</sup> et non pas de polémique politicienne. Monsieur Lefevre a la parole.

#### **6. DVD 30 – Approbation du programme 2008 en faveur des autobus. Accessibilité en fauteuil roulant sur certaines lignes de bus.**

**Franck Lefevre** : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, ce projet de délibération porte sur le programme 2008 relatif aux aménagements nécessaires à la mise en accessibilité des lignes de bus aux usagers en fauteuil roulant. Pour notre arrondissement, c'est la ligne 70 qui est concernée par ce projet, elle comporte cinquante points d'arrêt dont vingt-sept points nécessitent des travaux. L'accessibilité d'une ligne impose un matériel roulant adapté. Ceci incombe à la RATP qui remplace progressivement son matériel roulant. Quant à la Ville de Paris, elle doit veiller à la compatibilité des points d'arrêt qui implique souvent des travaux de rehaussement ou d'élargissement de trottoirs voire de déplacement de certains points d'arrêt.

Je rappelle ici que pour le 15<sup>ème</sup> il y a huit lignes de bus dont deux qui ne sont pas accessibles, la 70 et la 95 ; sachant qu'une ligne est déclarée accessible aux usagers en fauteuil roulant dès lors que 70 % des points d'arrêt le sont. En fait la ligne 95 est sensée être accessible mais les critères ont légèrement changé, notamment un sur la pente de la palette qui est déployée par le bus qui est passée de 16 % à 10 % et qui fait que la ligne 95 n'est plus accessible. Il faut évidemment poursuivre cet effort afin que les 100 % des points soient accessibles. Par conséquent, le Maire de Paris nous demande d'approuver ce programme d'opérations en faveur des autobus pour l'accessibilité aux usagers en fauteuil roulant, de l'autoriser à solliciter les subventions correspondantes auprès du STIF

et de la Région Ile-de-France et d'imputer sur le budget d'investissement 2008 les dépenses nécessaires à ce programme de mesures en faveur des autobus.

Je vous encourage, Mesdames, Messieurs, à donner un avis favorable à ce projet de délibération. J'insiste, nous devons absolument faciliter le déplacement des usagers en fauteuil roulant.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des interventions, sinon je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté.

Monsieur Lefevre va rapporter conjointement les **numéros 7 et 8 : DVD 6 / DVD 127** concernant les parcs de stationnement à la Porte de Versailles.

**Franck Lefevre** : Si vous le permettez, Monsieur le Maire, je souhaite inverser la présentation des deux projets, sachant que dans l'ordre du jour le **DVD 6** était en premier et le **127** en second. Je veux donc inverser car nous avons là deux projets, dont l'un porte sur un avenant pour proroger d'un an la concession du parc public « Porte de Versailles », le second portant sur le lancement de la consultation de l'exploitation du parc, à partir de janvier 2010.

**8. DVD 127 – Signature de l'avenant N° 7 à la convention de concession pour proroger d'un an les concessions des parcs publics de stationnement « François 1<sup>er</sup> » à Paris 8<sup>ème</sup> et « Porte de Versailles » à Paris 15<sup>ème</sup>.**

**Franck Lefevre** : En effet, par convention en date du 3 mars 1975 la Ville a accordé la construction et l'exploitation du parc de stationnement Porte de Versailles - boulevard Victor dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement ainsi qu'une station service située boulevard Victor. Le parc de stationnement Porte de Versailles, implanté entre la place de la Porte de Versailles et la rue de la Porte d'Issy, est exploité au titre de la convention de concession par la société de parking de la Porte de Versailles jusqu'au 9 janvier 2009. Il comprend un parc souterrain de 519 places, réparti sur 3 niveaux en sous-sol et un parc de surface de 186 places implantés sur la contre-allée de la rue de la Porte d'Issy. Les 186 places ont été mises à la disposition exclusive de la Société d'Exploitation du Parc des Expositions de Paris pour l'usage des organisateurs et des exposants. Ce parc de surface n'est donc pas utilisé pour le stationnement du public. La station-service est exploitée, au titre de la convention de concession, jusqu'au 9 janvier 2009. La poursuite de son exploitation sera effectuée dans le cadre d'un contrat d'occupation du domaine public.

Pour assurer la continuité de service public de stationnement à l'échéance de la concession du parc Porte de Versailles, une consultation est en cours de lancement. Elle fera l'objet d'un second projet de délibération. Compte tenu des délais nécessaires pour réaliser cette consultation, la prise d'effet du futur contrat ne pourra pas intervenir avant l'échéance des concessions en cours. Ainsi convient-il, au motif de l'intérêt général que constitue la nécessité d'assurer la continuité du service public du stationnement, de prolonger d'un an, par voie d'avenant, la convention de concession en cours. L'échéance de la concession du Parc de la Porte de Versailles serait ainsi portée au 9 janvier 2010.

Le Maire de Paris nous demande aujourd'hui de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant N° 7 à la convention de concession avec la société de parking Porte de Versailles pour proroger d'un an les concessions. Je vous demande Mesdames et Messieurs de donner un avis favorable à ce projet et je vais donc présenter le second.

**7. DVD 6 - Approbation du principe de délégation de service public pour l'exploitation du parc de stationnement « Porte de Versailles » à Paris 15<sup>ème</sup>.**

**Franck Lefevre** : Comme nous venons de le voir dans le présent projet de délibération, le parc de stationnement de la Porte de Versailles est exploité dans le cadre d'une concession accordée au groupe VINCI, qui arrivera à échéance le 9 janvier 2010, après la prolongation d'un an que nous voterons dans un instant.

Cette délégation portait sur deux parcs, dont un qui n'était pas accessible au public, géré par le Parc des Expositions, et une station service. La loi Sapin, qui doit s'appliquer dans le cadre de la future exploitation de ce parc, impose que la délégation ne porte que sur un seul objet à la fois, ce dernier devant obligatoirement relever du service public. La station-service et le parc de stationnement non accessibles au public, ne relevant pas du service public, ils ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de service public. Ils seront donc exploités dans le cadre d'un contrat d'occupation du domaine public.

Par conséquent, cette délibération porte uniquement sur le lancement de la consultation pour l'exploitation du parc de stationnement souterrain. Cependant, on peut faire une remarque sur les stations-service et on peut s'interroger, regretter peut-être, que cette station-service n'ait pas été enterrée, comme cela existe dans d'autres arrondissements sur Paris. Cela libèrerait de l'espace pour les « deux roues », qui sont nombreux dans cette zone et garés de façon anarchique faute de places spécifiquement dédiées.

Je reviens à notre projet, ce parc de stationnement est destiné aux usagers « horaires et abonnés ». Il est dans un état globalement satisfaisant bien qu'ayant une trentaine d'années mais nécessite d'importants travaux, notamment pour le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite et améliorer le confort, l'accueil, l'éclairage et la sécurité des usagers. Pour assurer la continuité du service public, à l'échéance du contrat de concession, il est donc proposé de lancer une consultation afin de retenir le futur délégataire qui aura en charge l'exploitation et la modernisation de l'ouvrage. La délégation se fera sous forme de concession. La durée de celle-ci, qui devra permettre au nouveau délégataire d'amortir l'investissement qu'il aura effectué, et d'assurer le bon fonctionnement du parc, ne devra pas excéder douze années. Le périmètre de la délégation comprendra l'intégralité du parc souterrain. Les candidats devront présenter un projet de modernisation du parc. Celui-ci comprendra notamment la réalisation d'un ascenseur débouchant à l'extérieur, rendant le parc accessible aux personnes à mobilité réduite et aux cyclistes. Ils devront également présenter les modalités d'exploitation, tous les emplacements pourront être proposés au stationnement horaire et en abonnement. Un tarif à la demi-heure devrait être proposé. Les résidents du secteur bénéficieront d'une formule d'abonnement attractive les encourageant à limiter l'usage de leur véhicule. Le stationnement des véhicules peu polluants et de ceux de petit gabarit sera facilité par la mise en place d'une tarification incitative. Le stationnement des « deux roues » motorisés ou non devra être prévu. Le futur délégataire devra faciliter l'implantation de sociétés de location de véhicules à temps partagé et de vélos. Et enfin il devra également s'engager à réserver des emplacements pour les véhicules de service « autolib » une fois celui-ci mis en place.

Je souhaiterais simplement revenir sur le stationnement des résidents. Actuellement le tarif, pour information, est de 153 € par mois, les résidents bénéficient d'un tarif réduit à 90 € par mois. Seulement 100 places environ sont réservées, sur les 519, aux résidents. Ces places sont actuellement toutes occupées et sachant que ce parking est quasiment vide lorsqu'il n'y a pas de manifestation sur la Porte de Versailles, je pense qu'il serait souhaitable que le futur exploitant réserve au moins 50 places supplémentaires pour le stationnement des riverains.

Je vous propose donc de donner un avis favorable à ce projet, à la condition que figure explicitement le fait qu'au moins 150 places soient réservées au stationnement des riverains. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Oui, c'est une excellente idée puisque nous avons des difficultés de stationnement dans ce quartier et augmenter le nombre de 50 places sera une demande qui sera faite à la Ville dans le cadre de ce projet de délibération et notamment au Conseil de Paris.

Je me réjouis, en tant que Vice-Président du Club de la voiture écologique, des avancées en ce sens. En cette qualité, j'ai même eu la chance d'être félicité par le Maire de Paris lui-même pour les actions importantes menées par ce club en faveur de la voiture écologique et il est particulièrement opportun qu'il y ait ce type d'avantages dans ce parc de stationnement.

Un autre point que je voulais évoquer, c'est peut-être la possibilité de modifier l'emplacement de la station service, qui est effectivement tout à fait gênante et qui enlaidit le secteur et peut-être même de la faire enterrer. Je pense qu'il pourrait y avoir là, peut-être, des études qui soient faites pour que le Parc des Expositions prenne un autre visage lorsque l'on y pénètre, qu'une station-service qui s'étend sur plus de 50 mètres. Donc voilà les différentes propositions que nous faisons, au moins oralement et qui seront transmises à la Mairie de Paris et au concessionnaire.

Nous allons donc voter les deux projets de délibération en commençant par le **DVD 127** sans changements puisque c'est l'avenant. Donc on vote celui-ci déjà.  
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Très bien.

Et maintenant le **DVD 6** sur l'approbation du principe de délégation de service public pour l'exploitation du parc sur lequel nous avons fait un certain nombre de propositions.

**Franck Lefevre :** Et je souhaite que l'on émette un avis réservé.

**Monsieur le Maire :** Il n'y a pas d'avis réservé. C'est un avis favorable avec les propositions que vous avez faites, avec les réserves que nous avons évoquées.

**Franck Lefevre :** Il faut que cela figure explicitement au procès-verbal.

**Monsieur le Maire :** Avec les trois réserves, je vous les indique :

- Augmentation du nombre de 50 places pour les résidents,
- Deuxièmement, déplacement ou enfouissement de la station service,
- Et troisièmement, c'était quoi ?

**Franck Lefevre :** Je faisais une suggestion dans le cadre de l'enfouissement de la station, de réserver cet espace pour les « deux roues » qui sont garés de façon très anarchique et qui défigurent un petit peu le paysage.

**Monsieur le Maire :** Donc un parc à « deux roues » à la place de la station service en surface en tout cas.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Très bien merci.

Maintenant nous allons arriver vers le **projet N° 9 - DASCO 68** - Madame Catherine Bruno.

**9. DASCO 68 – Fixation pour l'année scolaire 2008/2009 des tarifs de restauration scolaire pour les Caisses des Ecoles des 20 arrondissements.**

**Catherine Bruno** : Merci Monsieur le Maire. Dans cette délibération il s'agit d'approuver la fixation, pour l'année scolaire 2008/2009, des tarifs de restauration scolaire pour toutes les Caisses des Ecoles de la Ville de Paris.

Actuellement dans le 15<sup>ème</sup> nous avons cinq tarifs qui, pour l'année 2008/2009, vont de 0,15 € le repas pour un quotient familial inférieur à 106,71 €, à 3,69 € le repas pour un quotient supérieur à 533,57 €. Au dernier Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles nous nous sommes interrogés, vous vous en souvenez Monsieur le Maire, sur l'opportunité d'un passage de 5 à 8 tarifs de cantine pour la rentrée 2009, avec le quotient CAF comme base de calcul, ce qui permettrait de s'aligner sur la tarification des activités périscolaires et faciliterait la facturation puisque les familles auront une seule catégorie de tarif au lieu de deux actuellement.

Le passage de cinq à huit tranches et donc la création de trois nouvelles tranches pourraient permettre d'établir un échelonnement plus progressif de l'apport financier des familles. Nous réfléchissons cependant à cette évolution en tenant compte de plusieurs exigences. D'abord le calcul d'une nouvelle tarification ne doit pas faire diminuer les recettes de la Caisse des Ecoles et ne doit pas non plus peser, une fois de plus, sur les classes moyennes ou sur les familles nombreuses. Ensuite le calcul de la subvention contractuelle versée annuellement par la DASCO devra être augmentée de façon substantielle, elle est de 11 000 € pour le 15<sup>ème</sup>, la plus basse de tous les arrondissements parisiens. La DASCO préconise, pour l'augmentation de cette subvention, le passage de 5 à 8 tarifs d'une part et elle prend également en compte une mixité sociale, qu'elle reconnaît dans le 7<sup>ème</sup> mais qu'elle nie dans le 15<sup>ème</sup>, ce qui me paraît hallucinant. Nous voulons bien sûr obtenir la revalorisation de cette subvention contractuelle et j'espère bien avoir l'occasion d'en reparler à un prochain Conseil.

Pour le moment je vous demande d'approuver la fixation des tarifs de restauration scolaires pour les cantines du 15<sup>ème</sup> pour l'année 2008/2009.

**Monsieur le Maire** : Merci. Madame Bessis.

**Catherine Bessis** : Très rapidement, comme toujours. Monsieur le Maire, chères Conseillères et chers Conseillers. Dès 2001 la Ville a donné des moyens plus importants aux Caisses des Ecoles. Cela s'est traduit par une augmentation de 34 % des concours financiers. Cet effort avait pour objectif d'aider les Caisses des Ecoles à faire face à l'augmentation du nombre des repas servis pendant le temps scolaire -nous avons, lors du dernier Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, constaté cette augmentation également dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement- et également de rééquilibrer les financements au profit des caisses des arrondissements ayant une structure sociologique la plus défavorable.

Il a été également proposé à cette époque-là une nouvelle échelle de tarification permettant d'étaler la répartition sur 8 tarifs et non plus 5 tarifs répondant ainsi à la diversité des revenus des familles. Ce nouveau système a été adopté par une majorité d'arrondissements sauf certains, comme le 5<sup>ème</sup>, le 6<sup>ème</sup>, le 16<sup>ème</sup>, le 17<sup>ème</sup>, le 19<sup>ème</sup> et le 15<sup>ème</sup> arrondissement.

Quelques points importants à apporter à la connaissance de tous. Nous, élus de gauche, nous demandons depuis toujours à ce qu'il y ait dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement,

effectivement les 8 tarifs. Lors du dernier Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles il a été redemandé, notamment par les représentants des familles, la tarification à 8 niveaux. Lors des Conseils d'écoles du troisième trimestre, Monsieur le Maire, il a été confirmé par certains de vos représentants qu'effectivement le système de tarification à 8 niveaux pourrait être mis en place, je confirme ce qu'a dit Madame Bruno. Cet établissement des tarifs sur 8 niveaux permet de répondre à la diversité des revenus des familles et notamment pour le 15<sup>ème</sup> arrondissement où la population est en train de changer, de procurer aux familles dites de classe intermédiaire, un niveau de tarif correspondant au plus près à leurs moyens. Bien évidemment, cet étalement permet de garder un tarif symbolique, certes mais juste et indispensable, le prix du repas pour les familles à très faible revenu ou en difficulté. Je voudrais juste préciser une dernière chose Madame Bruno, c'est que dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, on raisonne en année civile et non pas scolaire.

Donc, Monsieur le Maire, je vous demande d'amender ... Pardon, point très important par rapport aux demandes de subventions. La Caisse des Ecoles de notre arrondissement est loin d'être déficitaire, nous le savons. Nous pourrions d'ailleurs le faire confirmer par un audit, déjà demandé l'an dernier et qui a été refusé par l'ancienne mandature. Ce qui, vous l'avouerez, n'est pas le meilleur signe de transparence quant à la gestion d'une instance administrative dans un arrondissement.

Je vous demande donc d'amender cette délibération, de proposer une tarification à 8 niveaux pour l'année civile, c'est-à-dire à partir du mois de janvier 2009 et non pas septembre 2009. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : Alors un certain nombre d'explications. Tout d'abord je ne sais pas où Madame Bessis a pu voir que l'effort d'augmentation de 34 % de la Ville a pu être fait.

**Catherine Bessis** : C'est sur l'ensemble de Paris, Monsieur le Maire, j'ai bien précisé au départ.

**Monsieur le Maire** : J'ai compris Madame Bessis, laissez-moi parler. Il y a quelques années, je me souviens que la subvention de la Ville à la Caisse des Ecoles du 15<sup>ème</sup> était de 60 000 €, elle est passée à 45 000 € en 2005 et aujourd'hui elle est à 13 000 €. Où va-t-on ? Je tiens quand même à le faire savoir. Comment expliquez-vous que, sur les critères sociologiques que vous avez évoqués tout à l'heure et qui permettent à beaucoup d'autres arrondissements d'avoir des subventions très importantes, et bien il y ait par exemple le 7<sup>ème</sup> ou le 6<sup>ème</sup>. C'est une question que je pose à la Mairie centrale.

Il y a aussi cette affaire des tarifs. C'est vrai que mon prédécesseur avait considéré qu'il fallait maintenir les 5 tarifs. Vous le savez, puisque je l'ai dit à la réunion de la Caisse des Ecoles, à laquelle vous participiez Madame Bessis, que j'étudierai la mise en œuvre des 8 tarifs et cette étude a commencé, évidemment à la Caisse des Ecoles, avec un certain nombre de difficultés d'ailleurs, puisqu'il y a pour, vous imaginez bien, les tarifs les plus élevés, comme le 5<sup>ème</sup> tarif, une population dont nous ne connaissons pas les revenus puisque nous ne demandons pas de documents à partir du moment où ces gens sont au tarif le plus élevé. Donc il faut une investigation plus importante.

Deuxièmement, je ne souhaite pas qu'il puisse y avoir une augmentation, dès à présent, des tarifs, enfin un passage au 8<sup>ème</sup> tarif, qui entraînerait une augmentation des tarifs de la cantine parce qu'il y a déjà eu, contrairement aux autres arrondissements que vous avez évoqués, une augmentation du prix de la restauration scolaire dans le 15<sup>ème</sup> au 1<sup>er</sup> janvier. Je pense que vous ne pouvez pas souhaiter qu'il y ait dans la même année deux augmentations des tarifs des écoles pour les parents d'élèves du 15<sup>ème</sup> arrondissement. C'est une des raisons pour lesquelles nous envisageons le passage aux 8 tarifs en janvier 2009. Et aussi pour une autre raison, parce que nous savons qu'à ce moment-là nous

serons une Caisse des Ecoles déficitaire. Alors peut-être que la bonne gestion, selon vous, c'est de faire des déficits, nous sommes une Caisse des Ecoles qui n'en faisait pas.

**Catherine Bessis** : Absolument pas, nous ne serons pas en déficit.

**Monsieur le Maire** : Vous me laissez parler, Madame Bessis ?

**Catherine Bessis** : Excusez-moi.

**Monsieur le Maire** : S'il vous plaît, Monsieur Dargent. Sur le plan des provocations, vous êtes orfèvre alors je vous demande surtout de ne pas m'interrompre, de me laisser terminer. Et je vous le dis, vous le savez très bien, beaucoup de caisses sont déficitaires, notamment dans un certain nombre d'arrondissements que vous connaissez bien, et la Ville y consent des efforts considérables, par centaines de milliers d'euros supplémentaires. Nous, nous n'avons droit qu'à 13 000 €. Si la Ville, comme d'ailleurs elle a commencé à l'envisager, d'après les contacts que j'ai eus avec les responsables, nous donne une subvention compensatrice, il est évident que nous verrons plus favorablement ce passage aux 8 tarifs, qui pour moi est un objectif, je vous le dis tout de suite. Je pense d'ailleurs que cette subvention sera également augmentée, parce que c'est un des critères, par l'alimentation bio qui est difficile à mettre en œuvre. Les filières bios sont très insuffisantes dans notre pays et dans notre région mais j'ai bien l'intention d'introduire le bio dans la Caisse des Ecoles du 15<sup>ème</sup> et de toucher, j'espère quand même, la subvention qui y est assortie.

Je rappelle d'ailleurs, vous auriez pu le citer aussi, Madame, si vous n'aviez pas songé qu'à faire des critiques, qu'il y a dans la Caisse des Ecoles du 15<sup>ème</sup> la possibilité de faire des repas avec de la nourriture fraîche, avec des livraisons tous les deux jours d'aliments frais qui sont préparés sur place par nos 34 centres de cuisson et nos 250 cantinières et alors que c'est une spécificité du 15<sup>ème</sup> puisqu'il n'y a guère que deux ou trois arrondissements à Paris qui le font. Tous les autres passent par des concessionnaires privés, genre SODEXHO etc ... Nous, nous avons souhaité continuer, et je continue ce qu'a fait mon prédécesseur, à alimenter les enfants du 15<sup>ème</sup> en produits frais, livrés tous les deux jours et cuisinés totalement sur place. Je rends hommage d'ailleurs à toutes ces cuisinières que j'ai rencontrées récemment et à nos chefs de centres de cuisson.

Voilà, je pense que nous sommes dans la voie, que vous proposez d'ailleurs et que vous évoquez, que nous avons longuement développée lors de la réunion de la Caisse des Ecoles, d'un passage aux 8 tarifs à partir du moment où les études seront menées à terme, où nous aurons une subvention de la Ville, ce qui je pense sera le cas, avec l'introduction du bio notamment. J'espère que tout ceci nous amènera à bénéficier d'une subvention plus importante qu'aujourd'hui, puisque nous avons celle qui est la moins importante de Paris.

Alors rapidement Madame Bessis, parce que je pense que l'assemblée est éclairée.

**Catherine Bessis** : Oui très rapidement. Peut-être pas tous !

**Monsieur le Maire** : Heureusement que je n'applique pas le règlement du Conseil de Paris parce que là on ne peut jamais reprendre la parole, surtout quand Madame Hidalgo préside d'ailleurs. Mais cela vous évitera de faire ce genre de remarques. Madame Bessis, qui seule a la parole. Allez-y Madame.

**Catherine Bessis** : Oui, juste un retour sur les subventions. Nous en avons parlé effectivement, les subventions dans d'autres arrondissements sont plus importantes parce qu'effectivement il y a du bio et il y a aussi d'autres financements. Il faut tout expliquer, il faut être très clair là-dessus.

Deuxièmement, mon dessein n'était pas de critiquer obligatoirement ce qui se faisait. Au contraire, ce que je demande, ce que nous avons demandé depuis toujours et nous avons l'occasion de le faire, c'est de mettre à 8 tarifs, de voter les 8 tarifs, de le faire rapidement parce que nous sommes en année civile et non pas en année scolaire. La concertation a commencé. Vous le savez, Catherine Bruno le sait. Donc effectivement nous pouvons le faire très rapidement.

**Monsieur le Maire** : Vous répétez ce que vous avez déjà dit Madame. Bien sûr, au 1<sup>er</sup> janvier, c'est mon objectif.

**Catherine Bessis** : Donc je redemande, je réitère ma demande d'amendement qui est que l'on propose une tarification à 8 niveaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et non pas septembre 2009.

**Monsieur le Maire** : Mais je demanderai, comme l'a fait tout à l'heure Madame Hidalgo, que vous fassiez confiance au Maire et à la parole qu'il donne, puisque Madame Hidalgo parlait de sa parole tout à l'heure. Nous avons proposé et il suffit pour chacun d'entre vous de relire le procès-verbal du Comité de gestion de la Caisse des Ecoles où j'ai moi-même proposé la mise en place de ces tarifs mais à condition, Madame Bessis, parce que je ne voudrais pas léser, ni les parents d'élèves, ni les élèves d'ailleurs et ni les contribuables, que premièrement, il y ait une subvention compensatrice et que, deuxièmement, nous examinions aussi, de façon attentive, les revenus de ces parents. Vous savez que nous avons dans notre Caisse des Ecoles environ 60 ou 65 % des parents qui sont au 5<sup>ème</sup> tarif, donc c'est une grande majorité des parents. A partir de là, je pense que ces parents méritent que l'on étudie attentivement leur cas. C'est ce qu'est en train de faire le Directeur de la Caisse des Ecoles et je pense que lorsque ses travaux seront terminés, je vous donnerai son rapport. C'est à ce moment-là que nous pourrons décider en toute connaissance de cause. Mais on ne peut pas, comme cela, voter un amendement sans savoir si notre Caisse sera déficitaire, si les parents peuvent être contributeurs ou pas, si la Ville donnera une subvention compensatrice. D'autant plus que nous souhaitons aussi, je vous le dis également, cela n'a pas été voté, donner une prime de 200 € aux cantinières tel qu'elles l'ont demandée. Et cela aussi c'est un débat que je suis en train d'avoir avec les responsables de la Mairie de Paris, dans la mesure où c'est une revendication qui me paraît légitime mais que nous ne pouvons pas faire en l'état.

**Catherine Bessis** : Alors acceptons l'audit qui a été refusé l'an dernier.

**Monsieur le Maire** : Je n'ai rien contre un audit, si cela peut vous rassurer. Simplement si la Ville de Paris finance l'audit.

**Catherine Bessis** : L'audit et l'amendement.

**Monsieur le Maire** : Non l'amendement, je me suis exprimé là-dessus et nous étudions les choses sereinement. En ce qui concerne l'audit, oui je le mettrai aux voix, bien sûr, je connais mon métier, Madame, mais simplement, je mettrai aux voix, si vous le voulez bien, mais c'est vous qui en décidez puisque c'est votre amendement Madame Bessis, d'une part l'audit financé par la Ville de Paris, parce que je ne vais pas dépenser peut-être 10 000 € pour payer cet audit qui seraient retirés à la Caisse des Ecoles. Donc un audit cela ne me pose aucun problème, mais vraiment aucun, et je pourrais en faire aussi dans d'autres domaines si j'étais moins soucieux des deniers des contribuables. Donc deux amendements, puisque nous pouvons voter le premier et pas le second.

Si vous êtes d'accord,

- le premier amendement consisterait à établir un audit de la Caisse des Ecoles du 15<sup>ème</sup>, cet audit étant financé par la Mairie de Paris. Madame Hidalgo.

**Anne Hidalgo** : C'est ce qui avait été proposé et refusé, donc on ne va pas revenir en arrière, pour ce qui nous concerne.

**Monsieur le Maire** : Refusé par qui ?

**Anne Hidalgo** : Par le 15<sup>ème</sup> arrondissement

**Monsieur le Maire** : Par qui précisément ?

**Anne Hidalgo** : Par vous-même, vous étiez Premier Adjoint, Madame Bruno était aux affaires, vous étiez un certain nombre à être élus et à avoir refusé cela. Donc c'est très bien, cela évolue. Permettez-moi de terminer. L'audit avait été proposé et refusé par la majorité à laquelle vous apparteniez et vous étiez d'ailleurs Premier Adjoint. Je suis ravie qu'aujourd'hui vous soyez d'accord avec cela.

**Monsieur le Maire** : Madame Hidalgo, vous avez peut-être observé qu'il y avait eu une élection, qu'il y a un nouveau Maire dans cet arrondissement, qui prend ses responsabilités et qui, surtout, veut la plus grande transparence et la plus grande participation de tous à tous les comités, c'est la raison pour laquelle nous en avons mis en place dans maints domaines. Alors je sais que cela vous gêne ! Parce qu'évidemment vous ne pouvez plus attaquer la Mairie sur la transparence et sur le pluralisme. Vous essayez de trouver des petites astuces politiciennes.

Mais cela ne marche pas et c'est la raison pour laquelle je vais proposer le vote favorable sur cet amendement. Il y a deux amendements :

- un premier amendement sur l'audit Caisse des Ecoles, financé par la Mairie de Paris.

Qui est pour ? Tout le monde est pour. Très bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité.

Deuxièmement :

- un amendement pour le passage aux huit tarifs au 1<sup>er</sup> janvier.

Madame Bruno veut intervenir.

**Catherine Bruno** : Monsieur le Maire. Je suis désolée mais le changement de tarif, effectivement les parents ont été avertis des tarifs pour l'année 2008/2009. C'est bien pour cela que j'ai parlé de septembre 2009, mais oui c'est l'année scolaire. Alors, que l'on change de tarif, éventuellement au moment du passage de 5 à 8 tarifs, avec la nouvelle tarification, mais pas au 1<sup>er</sup> janvier.

**Monsieur le Maire** : Bon, vous maintenez votre amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci. Il est rejeté.

Maintenant nous allons voter le projet de délibération ainsi amendé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Nous allons passer maintenant à un autre projet de délibération, extrêmement important, puisqu'il s'agit du **DPE 24** concernant la propreté.

**10. DPE 24 – Approbation des modalités d’attribution d’un marché pour la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés et mise à disposition de moyens de collecte.**

**Monsieur le Maire :** Juste quelques mots sur un sujet essentiel et ce mémoire confirme ce que l’on savait déjà, bien que nié sous la précédente mandature, à savoir la malpropreté des rues parisiennes et la complète désorganisation des services de propreté de la Ville. La municipalité parisienne a d’ailleurs été la dernière à s’en rendre compte puisque, alors que n’importe quel élu de terrain connaissait l’état désastreux de la propreté à Paris, par les innombrables doléances des habitants, le Maire de Paris a fait trop longtemps la sourde oreille. Pour ma part, j’ai mis ce sujet, très important pour nos concitoyens, au rang des priorités évoquées lors de mon entretien avec le Maire de Paris il y a quelques semaines, il y a un mois, qui a bien voulu en convenir. Certes l’incivisme et même le manque d’éducation à la propreté sont présents mais le manque chronique d’effectifs dont souffre le service de la propreté dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement reste la première explication -c’est un peu comme la subvention de la Caisse des Ecoles- puisque les personnels ont été affectés sur d’autres arrondissements et le 15<sup>ème</sup> a été délaissé sur ce plan-là. D’ailleurs l’Adjoint en charge de ces questions, Monsieur Dagnaud, m’a laissé entrevoir une augmentation des effectifs affectés au 15<sup>ème</sup> et je m’en réjouis en recommandant simplement que les choses aillent très vite tant le mécontentement des habitants est grand et justifié.

Nous demandons un certain nombre de choses, que soient déconcentrées les missions de propreté en confiant au Maire d’arrondissement la responsabilité du maintien de la propreté afin de répondre à l’aspiration des Parisiens, que les décisions soient prises au plus près du terrain et les Maires d’arrondissement sont évidemment beaucoup plus près du terrain que les administrations centrales. C’est une demande que nous faisons depuis longtemps et que j’ai évoquée également avec le Maire de Paris.

Nous demandons également que soient recrutés pour le 15<sup>ème</sup> entre 50 et 70 agents de la propreté, pour une simple remise à niveau d’ailleurs, par rapport aux effectifs d’autres arrondissements qui sont bien mieux pourvus bien que moins peuplés, même s’il y a des problèmes dans ces arrondissements que nous ne connaissons pas et que cette mesure soit accompagnée de la mise en place de médiateurs de quartiers qui détecteraient, en temps réel, les problèmes de propreté pour y remédier immédiatement.

Nous souhaitons également initier les démarches environnementales telles que la collecte pneumatique des déchets sur le site Boucicaut, l’installation de colonnes à verre enterrées, l’ouverture de ressourceries ou la rationalisation des collectes sélectives pour les déchets spéciaux notamment. Il faut aussi intensifier, et nous sommes prêts à aider dans ce domaine la Ville, je l’ai dit à l’Adjoint concerné, d’autres démarches de prévention. Nous demandons aussi qu’il soit tenu compte des demandes d’interventions particulières sur les sites les plus mal traités et pour l’amélioration de la collecte des encombrants. Nous encourageons aussi les services chargés de réprimer à mieux cibler les riverains qui prennent l’espace public pour une poubelle et qui ne sont pas toujours, loin s’en faut, les commerçants ou les artisans.

Nous souhaitons donc avec cette nouvelle mandature des avancées substantielles qui favorisent le développement d’un partenariat, pour ma part j’y suis favorable, avec la Mairie de Paris et nous sommes prêts à l’envisager dans l’intérêt des habitants, s’il est avéré. Deux des vœux, à l’ordre du jour de notre Conseil, se rapportent à cette question de la propreté et de la collecte des déchets, qui vont être proposés et examinés par Monsieur Delmas.

Je voudrais juste terminer ma petite introduction en disant la chose suivante : nous avons l’intention de voter ce mémoire mais nous avons eu la grande surprise d’apprendre, pour ma part je l’ai appris cet après-midi par la lecture d’un communiqué de

presse daté de vendredi soir, que l'Adjoint chargé de la propreté, Monsieur Dagnaud, remettait en cause le projet de délibération que vous avez sous les yeux et qui n'est donc plus valable puisque ce n'est pas celui qui sera présenté au Conseil de Paris, puisqu'il a reçu depuis son introduction, les syndicats, qu'il recevra encore demain et que donc il sera amené à réécrire ce projet de délibération. Le mémoire qui vous est proposé n'est donc plus le bon. Je pense que le Maire de Paris aurait dû le retirer, en tout cas pour montrer notre bonne volonté nous le maintenons. Mais la situation, vous le comprendrez bien, nous oblige à nous abstenir en attendant le projet définitif, que malheureusement vous ne connaîtrez pas dans ce Conseil d'arrondissement, parce qu'il ne sera proposé qu'aux Conseillers de Pairs, qui seront donc les seuls à avoir le privilège, mes chers collègues, de connaître la situation réelle, ce qui d'ailleurs, je me demande, n'est pas un peu en contradiction avec la loi PLM et si ce ne peut pas être sujet à des recours contentieux puisque le Conseil d'arrondissement n'aura pas pu se prononcer en toute connaissance de cause. Je le regrette d'ailleurs puisque nous voulions voter ce projet et ici beaucoup le savent. Donc voilà ce que je voulais dire avant de passer la parole à Monsieur Delmas.

**Jean-Raymond Delmas** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous souscrivons aux propos que vous avez prononcés, entièrement. Hélas je n'ai pas grand-chose à dire puisque vous avez à peu près tout dit. Sinon qu'il est regrettable qu'il faille au Maire de Paris sept ans pour s'apercevoir que Paris et le 15<sup>ème</sup> en particulier, sont très sales. Pour des personnes qui se targuent de défendre le service public, le service rendu au public et à la population, le constat est affligeant. Ce service n'est pas rendu. Je voudrais en profiter pour remercier les responsables et les agents du service de la propreté pour leur dévouement, pour leur travail. Des agents qui sont souvent méprisés par la Ville, et très souvent agressés verbalement par la population. Il y a un manque de reconnaissance pour un travail souvent ingrat. Les 35 heures ont fait perdre 60 000 heures de travail dans le 15<sup>ème</sup> au service de la propreté. Aucune de ces heures n'a été remplacée en sept ans. Le mémoire, dont on devait délibérer, vous l'avez dit, Monsieur le Maire, allait dans le bon sens puisque nous étions prêts à le voter sans le modifier.

Après les années de collectivisme et de « re-municipalisation » des services, le Maire de Paris, depuis sa conversion au libéralisme, était prêt à privatiser la collecte dans certains arrondissements et redéployer les employés ainsi libérés au nettoyage et au balayage des rues. Hélas le mémoire que nous allions approuver n'a plus cours. Il n'est plus au goût du jour. Un communiqué de Monsieur Dagnaud de vendredi, Monsieur le Maire vous en a parlé, nous l'a retiré. C'est triste, oui. Hélas la non concertation avec les syndicats en temps voulu, l'improvisation nous amènent à ce genre de situation régulièrement pour les mémoires. Il serait bien que Monsieur Delanoë s'occupe un peu plus de Paris. Il ne peut pas être partout c'est vrai, en ce moment il est en campagne.

C'est pour cela, mes chers collègues, que je vous demande de vous abstenir sur ce mémoire.

**Monsieur le Maire** : Bien, nous allons voter. Monsieur Boulenger de Hauteclouque.

**Jean-Marc Boulenger de Hauteclouque** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais intervenir rapidement. Je me félicitais du retour au pragmatisme du Maire de Paris et je m'apprêtais à lui tresser des couronnes de laurier. Je suis assez désolé hélas et j'éprouve un sentiment de malaise. Il y a vraiment un manque de considération des élus que nous sommes, à nous faire délibérer sur un mémoire qui est virtuel, qui a disparu. C'est quand même un manque de respect assez surprenant. Oui, je me félicitais qu'après six années d'incohérence, avec une soi-disant « re-municipalisation », nous en revenions à la politique pragmatique qu'avaient mise en place Jacques Chirac puis Jean Tibéri dans les années passées.

**Monsieur le Maire** : C'est vrai !

**Jean-Marc Boulenger de Hauteclouque** : Aujourd'hui, j'avais prévu également, dans cette intervention, de mettre en garde sur les conséquences sociales extrêmement graves, pour avoir eu l'honneur de gérer, auprès de notre collègue Patrick Trémège, pendant quelques années, la propreté en tant que Conseiller délégué et de connaître la tension sociale très grande qui règne à la DPE. Je craignais fort les conséquences de cette décision liées aux promesses imprudentes qui avaient été tenues ces dernières années. Il n'était pas possible techniquement et je n'allongerai pas nos débats en invoquant les points techniques, mais chacun savait qu'il n'était pas possible de « remunicipaliser ». On a voulu faire plaisir à certains. On a mené une politique avec les syndicats, qui se prolonge puisque je vois qu'on cède, manifestement. Tout cela est assez consternant.

Ce que je voulais dire et cela reste d'actualité, si tant est, on peut toujours rêver, que ce pragmatisme demeure malgré tout, et que les reculs ne soient que partiels, et bien que la logique de ce pragmatisme soit poussée également au nettoyage et que l'on fasse preuve là aussi d'un sens de l'efficacité en confiant au privé une part plus grande du nettoyage, notamment du nettoyage mécanisé, afin de susciter la même émulation que le partage entre privé et public avait créé à l'époque. Une saine émulation au sein de la régie municipale qui n'attend que cela, une nouvelle motivation de ses agents, afin que ceux-ci puissent se sentir revalorisés dans leur fonction. On le sait bien, le privé dispose d'une capacité d'inventivité, d'innovation que la régie pourrait avoir mais dans d'autres conditions. J'espère que le Maire de Paris ne sera pas frileux et conservateur sur ce point. Je le déplore très vivement. Merci Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire** : Monsieur Dargent avait demandé la parole.

**Claude Dargent** : Oui Monsieur le Maire. Juste une suggestion, vous en ferez ce que vous en jugerez utile mais il me semble qu'en même temps nous traitons de la délibération et d'un vœu que vous avez présenté. Les deux questions sont un petit peu liées, et plutôt que de faire deux fois le même débat !

**Monsieur le Maire** : Vous avez raison, on va lier les deux vœux. Monsieur Delmas les présentera juste après votre intervention.

**Claude Dargent** : Ensuite. Je prête une oreille attentive à ce qui se dit sur ce sujet. Je vois pas mal d'hypocrisie, je vais y revenir. Je vois en plus, ce qui était moins prévisible, la volonté de beaucoup d'entre vous, comment dirait-on aujourd'hui ? De vous faire un film sur cette délibération. Cette délibération elle nous est soumise. Vous connaissez la loi PML, une délibération ne peut passer en Conseil de Paris, si elle est localisée, que si elle passe en Conseil d'arrondissement. Donc vous êtes en train de nous expliquer que vous aviez l'intention de la voter mais que vu que vous n'êtes pas sûrs qu'elle passe en Conseil de Paris, vous n'allez pas la voter. Tout cela n'a pas de sens.

De deux choses l'une. Ou cette délibération passe en Conseil de Paris et il faudra qu'elle ait, auparavant, été soumise dans les mêmes termes, au Conseil d'arrondissement, ou bien cela n'est pas possible. Or là-dessus les choses sont claires. Ce qui est évoqué par François Dagnaud, qui est en charge de ce dossier, c'est la possibilité d'un vœu écrit de l'exécutif, qui sera soumis au vote du Conseil de Paris. Oui, un vœu, c'est très fréquent. Mais la délibération en tant que telle ne peut passer que dans les mêmes termes au Conseil de Paris et au Conseil d'arrondissement. Il me semble que nous sommes ici des collègues peu novices pour le savoir. Donc n'inventons pas une situation qui ne peut pas, juridiquement, être.

Alors ensuite sur le fond du dossier. Si l'on essaye de laisser de côté l'hypocrisie, qu'est-ce qu'on observe ? On observe et c'est très bien, et c'est comme cela qu'il y a une croissance de l'exigence des citoyens en matière de propreté de nos villes, cela va avec

un processus d'exigence croissant et on ne peut que s'en féliciter, j'observe que cette évolution concerne l'ensemble des villes de notre pays où on est confronté, d'un côté à cette exigence croissante et de l'autre côté à un usage de l'espace public qui s'est modifié et qui parfois va dans l'autre sens : l'habitude de boire des cannettes dans la rue, c'est un élément de complication pour les agents de la propreté. On utilise davantage l'espace public, très bien, mais qui a comme conséquence de le salir davantage. Donc on a là une contradiction à laquelle l'ensemble des villes françaises est confronté.

J'ai voulu regarder un peu comment le problème était géré dans l'ensemble des villes en France, quel était le degré de satisfaction et pour comparer, j'ai regardé un petit peu dans les grandes villes qui sont restées à direction UMP. Alors, c'est allé assez vite parce qu'il n'en est pas resté beaucoup après les élections municipales mais si on prend Bordeaux et Marseille, je vous adresserai le baromètre de la propreté et le sentiment des habitants, qui ont aussi beaucoup de choses à dire et beaucoup de choses à redire. Il faut savoir comparer les choses et si l'on essaie de comprendre il faut savoir comparer. Donc, l'insatisfaction vis-à-vis des problèmes de propreté est un problème urbain en France quelles que soient les villes, de gauche ou de droite. Ensuite, si on veut traiter le problème au fond, parce que, quand même, que n'ai-je pu entendre depuis tout à l'heure, il faut regarder quelle est l'évolution de l'appréciation que portent nos concitoyens sur la situation. J'observe qu'en 2002, ceux de nos concitoyens qui, au vu du baromètre de la propreté, considéraient que la situation était très ou plutôt bonne étaient 55 %. En 2007 ils étaient 65 % : dix points de plus.

Je pense qu'on va tous ici se réjouir du fait que, globalement, nos concitoyens parisiens, je parle bien de Paris là, sont beaucoup plus nombreux aujourd'hui à considérer que la situation est satisfaisante. Cela ne suffit pas parce qu'il en reste encore 35 % qui ont une mauvaise impression. Donc il faut continuer dans cette voie et c'est le sens de la délibération qui nous est proposée aujourd'hui. Cela concerne d'autres arrondissements, cela concerne une question qui a été évoquée tout à l'heure, qui est la question de savoir qui va s'occuper de la collecte, puisque vous savez que ce sont, dans les arrondissements où la collecte n'est pas privatisée, où il n'y a pas de délégation de service public, ce sont les mêmes agents qui s'occupent de la collecte à un moment et d'autres s'occupent de la propreté. Evidemment cette réorganisation s'inscrit dans ce schéma-ci. Cet arrondissement avait fait, depuis longtemps, le choix de la délégation de service public donc là en l'occurrence il n'y a pas de marge de progression mais évidemment le fait qu'une partie des agents va être rendue disponible par l'augmentation de délégation de service public dans certains arrondissements va libérer certains d'entre eux et va permettre qu'ils s'occupent des rues et qu'ils s'en occupent davantage.

Donc, vous voyez que cette délibération va tout à fait dans le sens que vous souhaitez et va nous permettre, je le souhaite, de mettre davantage d'agents sur les rues parisiennes de façon à continuer à progresser en la matière. Donc tout cela, de mon point de vue, ne justifie ni les inquiétudes que vous nourrissez tout à l'heure quant au destin de cette délibération, dont je ne comprends toujours pas, si vous l'approuvez, pourquoi vous ne la votez pas et de notre côté, je dois le dire tout de suite, nous étions disposés à voter le vœu que vous proposez, demandant à ce qu'il y ait davantage d'agents qui puissent contribuer à la propreté dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement. C'est, me semble-t-il, nous semble-t-il, la façon responsable de traiter ce problème dans une ville comme la nôtre. Merci.

**Monsieur le Maire** : S'il vous plaît, Madame Sandoval voulait intervenir.

**Véronique Sandoval** : Oui Monsieur le Maire, j'aimerais expliquer pourquoi je voterai contre cette délibération.

**Monsieur le Maire** : La gauche est divisée.

**Véronique Sandoval** : En effet. Je partage naturellement le souci du Maire de Paris et des Maires d'arrondissements d'améliorer le nettoyage des chaussées, la propreté de notre Ville. Des progrès ont d'ailleurs été déjà atteints. On a donné les chiffres tout à l'heure : 65 % des parisiens sont satisfaits contre 55 % il y a six ans et ceci, malgré ou à cause d'une municipalisation de ce service dans trois arrondissements. Rien ne permet en effet de dire que la qualité, dans le domaine de la collecte des déchets ménagers, s'oppose à la municipalisation de ce service public, compte tenu des différentes organisations qui prévalent actuellement selon les arrondissements : collecte en régie dans neuf arrondissements, collecte privée dans huit arrondissements, collecte mixte dans trois arrondissements et pourtant dans tous les arrondissements les citoyens sont plus contents de la propreté aujourd'hui qu'il y a un an.

Certes la collecte mixte, c'est-à-dire la municipalisation partielle mise en place ces dernières années, faute de pouvoir acheter immédiatement l'ensemble des bennes nécessaires au service, n'a pas donné entière satisfaction. Mais peut-on attribuer cet échec partiel, dans deux arrondissements sur trois, au service public, alors que la collecte en régie a gagné 15 % de productivité ? Ne doit-on pas plutôt l'attribuer à une organisation mixte de personnels public et privé, dont les horaires fixes ont été d'abord transformés en horaires en roulement avant d'être retransformés en horaires fixes ? La Ville n'a pas vocation à créer des espaces de marchés clés en main pour les grandes entreprises qui seront seules à même de faire les investissements nécessaires, grandes entreprises, qui une fois en situation de quasi monopole, ne manqueront pas de répercuter, sur leurs salariés d'abord et sur les habitants-contribuables ensuite, la rémunération des capitaux investis.

Le maintien de la collecte des déchets ménagers dans le secteur public est enfin indispensable à une politique de développement durable, alliant respect de l'environnement et amélioration des conditions de travail des salariés car la polyvalence des personnels de la Ville alternant tâche de collecte et tâche de nettoyage, permet de modérer la pénibilité de leur travail. C'est pourquoi je voterai contre le transfert au privé du service public de collecte des déchets ménagers. Son maintien dans le secteur public est tout à fait compatible avec le renforcement du nettoyage des trottoirs et des chaussées à deux conditions : si l'on travaille à une meilleure organisation du service de la propreté au niveau de la Ville, afin de lutter contre le malaise qui est la source de l'absentéisme trop important qui le caractérise, et si l'on procède aux embauches supplémentaires éventuellement nécessaires.

**Monsieur le Maire** : Merci Madame Sandoval. Monsieur Boulenger de Hauteclocque.

**Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque** : Une question, que je vous pose, Monsieur le Maire, pour savoir si vous avez une idée de la nature du vœu qui sera présenté au Conseil de Paris parce que c'est quand même un petit peu gênant, même pour s'abstenir, de ne pas savoir quelle sera la substance de la délibération sur laquelle on va voter.

**Monsieur le Maire** : C'est la première fois, pour ma part, que je vois un projet de délibération qui est présenté à Conseil d'arrondissement, alors qu'au même moment, l'Adjoint, chargé de présenter ce dossier au Conseil de Paris, fait un communiqué, que je vais vous lire, dans son troisième alinéa, écoutez bien ce qui est dit pour répondre précisément à cette question : « la délibération sera modifiée » mais on ne sait pas exactement en quels termes « sur les allotissements », rien que cela, sans qu'on sache comment ni ce qui sera modifié « et accompagnée par un vœu écrit de l'exécutif soumis au vote du Conseil de Paris » c'est bien aimable ! « qui détaillera une méthode et un calendrier de travail au cours des prochains mois ».

Lorsqu'il y a des délibérations au Conseil de Paris et que des vœux sont soumis par les élus ou par l'exécutif, c'est un vœu qui résulte du débat d'une assemblée délibérante, comme nous en faisons dans cette assemblée et comme le Conseil de Paris a

parfaitement le droit d'en faire sur les textes que nous avons votés et sur les projets de délibération que nous avons votés. Mais l'annonce d'amendement, de modification d'un projet de délibération, n'est pas faite sur une délibération, avant qu'elle soit votée et après qu'elle ait déjà été présentée aux Conseillers. C'est la première fois que je vois ce dispositif être mis en œuvre. Donc, nous allons voter sur un projet de délibération, dont l'Adjoint qui l'introduit dit que la délibération sera modifiée, on ne sait pas exactement comment elle sera modifiée.

Deuxièmement, je voudrais dire aussi un mot sur le fond. Le baromètre de la propreté, c'est formidable, Monsieur Dargent nous a fait un grand laïus là-dessus, on sait bien que c'est la Mairie de Paris qui tient ce baromètre de la propreté. Je parle sous le contrôle, d'ailleurs, de ses prédécesseurs, puisque je crois que c'était à peu près la même chose. Et puis je voudrais dire, j'ai été étonné lors de la dernière réunion du Conseil de Paris, d'un vœu présenté par l'ancien Adjoint, Monsieur Contassot, qui était l'Adjoint chargé de la propreté sous la précédente mandature, qui lui-même demandait une augmentation assez considérable des moyens de la propreté de Paris pour répondre à l'insatisfaction des Parisiens, que chacun d'entre vous peut constater dès qu'il est sur le terrain dans le 15<sup>ème</sup>.

Enfin, je ne partagerai pas l'avis de Madame Sandoval, parce que, si quelque chose n'a pas marché, c'est la collecte mixte. Franchement, il peut y avoir des avantages de la régie, des avantages du privé, la collecte mixte, quand ceux qui conduisent les bennes n'ont pas les mêmes horaires que ceux qui ripent à l'arrière, qui n'ont pas les mêmes horaires de pause, c'est un peu compliqué à gérer. Madame Hidalgo, peut-être un petit mot ?

**Anne Hidalgo** : Oui Monsieur le Maire, je voulais apporter une petite précision. On est sur un sujet où l'Adjoint en charge de la propreté auprès du Maire de Paris qui d'ailleurs vous avait consulté, il n'a pas fait ce travail-là sans en parler avec les Maires d'arrondissements, sans expliquer ; donc il y a eu ce travail en amont. Il y a, parallèlement à cela, un travail sur le dialogue social. Nous sommes sur des sujets qui concernent directement, aussi, le travail partenarial avec les organisations syndicales. Qu'à un moment donné, on puisse dire : laissons toutes les chances au dialogue social, c'est-à-dire à la discussion entre la Ville et les organisations syndicales représentant les personnels de la propreté, pour éventuellement apporter une modification au Conseil de Paris qui tiendra compte de ce qui aura été négocié avec les organisations syndicales, cela me paraît une bonne façon de procéder entre la délibération des assemblées représentatives que nous sommes et la délibération du dialogue social et les propositions émanant du dialogue social. C'est très fréquent, on l'a fait et vous savez très bien comment les choses se déroulent, les choses se font en avançant et en marchant également. Il y a eu une présentation faite auprès des organisations syndicales, forcément il y a eu, vous l'avez vu, un début de conflit, des négociations, une décision d'ajourner la grève qu'on a connue au début de la semaine dernière dans Paris.

Voilà, je crois que c'est une façon intelligente de conjuguer le dialogue social nécessaire pour trouver les bonnes solutions parce qu'on ne peut pas trouver de bonnes solutions contre les agents et en même temps ce que nous représentons, nous, à savoir les aspirations des parisiens et plus particulièrement des habitants du 15<sup>ème</sup>, à avoir des rues propres parce que c'est vrai qu'il y a des rues dans le 15<sup>ème</sup> qui restent extrêmement sales, c'est vrai qu'il faut qu'il y ait beaucoup plus de sanctions vis-à-vis de propriétaires, par exemple de chiens. Je ne veux pas les cibler mais j'habite dans une rue, c'est une patinoire. Et je vois tous les jours les agents de la propreté, ils sont là, ils font le travail, ils nettoient, ils sont extrêmement présents mais pour autant, il y a quand même des incivilités vis-à-vis desquelles il faut être d'une tolérance zéro. De même sur le dépôt d'un certain nombre d'encombrants, alors que le système des encombrants fonctionne ; vous pouvez appeler à n'importe quelle heure le 3975 pour prendre rendez-vous, vous n'êtes même plus obligés de vous lever à six heures du matin pour déposer les

encombrants dans la rue. Vous pouvez le faire de façon extrêmement simple. Donc il faut aussi que la population comprenne que vivre ensemble, dans une ville dense, cela nécessite aussi du civisme. Mais, et là je rejoins ce qu'a dit Claude Dargent tout à l'heure, je suis tout à fait favorable à ce qu'on augmente les effectifs de la propreté dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, parce que je suis d'accord, c'est un arrondissement qui, de ce point de vue là, n'a pas augmenté suffisamment ses effectifs. On a besoin et j'espère que justement le redéploiement des personnels, qui aujourd'hui sont sur la collecte et qui sont des personnels municipaux, pourra venir renforcer des arrondissements comme le nôtre et il y a aucune raison que le nôtre n'en bénéficie pas. En tous les cas, je dirais ce que j'ai à dire, à la place à laquelle je suis, avec mes collègues ; il y a aucune raison qu'on ne profite pas non plus des effectifs supplémentaires dans une réorganisation qui n'est pas une privatisation mais qui est véritablement une amélioration du service public de la propreté.

**Monsieur le Maire** : C'est ce que j'ai demandé à l'Adjoint quand je l'ai reçu et il m'a laissé espérer une augmentation des effectifs parce que nous avons un déficit de 40 agents nettoyeurs dans notre arrondissement. Donc si nous avons fixé des chiffres tels que nous les avons fixés, c'est parce qu'ils correspondaient proportionnellement à la population du 15<sup>ème</sup> par rapport aux autres arrondissements. Ce que je voulais vous dire, je l'ai dit à Monsieur Dagnaud, je lui ai dit qu'à partir du moment où il me présenterait son projet de délibération, bien sûr j'appellerais mes collègues à le voter. Ils le savent bien ici puisque nous en avons débattu en réunion de groupe. Sauf que Monsieur Dagnaud m'a présenté un projet de délibération, qui est celui que vous avez sous les yeux et qui n'est pas celui que nous aurons lors du Conseil de Paris. Pourquoi je préfère m'abstenir ? Pour la raison suivante, c'est que, justement, les effectifs qui seront libérés par la réorganisation, pour ne pas dire la privatisation si le mot vous choque, et s'il est tabou dans votre bouche, nous n'aurons pas le nombre de personnel suffisant puisque l'Adjoint compétent a dit qu'il voulait le faire à coût constant, c'est-à-dire sans recruter de personnel. Il a évoqué une masse de personnel qui sera répartie dans les arrondissements et dans le 15<sup>ème</sup> plus particulièrement. Mais si ce projet de délibération est modifié, notamment en ce qui concerne les aboutissements, il est tout à fait possible qu'il n'y ait pas autant de personnel libéré pour les arrondissements qui en ont besoin. Je ne fais pas de procès d'intention, je dis simplement que j'aimerais bien voter un projet de délibération qui est celui qui va être soumis, finalement, à la décision finale et pas quelque chose dont on nous dit que la délibération sera modifiée.

Enfin, sur le travail social, Madame Hidalgo, je suis bien sûr tout à fait d'accord avec vous et il faut qu'il y ait de la concertation et du travail avec les syndicats mais à ce moment-là il y a une mauvaise organisation du débat, parce que ce partenariat aurait dû être organisé en amont, avant qu'on nous présente un projet de délibération qui finalement n'a pas été suffisamment négocié, c'est ce que vous êtes en train de dire, avec les partenaires sociaux majeurs et qui aboutit à un conflit majeur duquel Monsieur Dagnaud essaie de sortir en modifiant le projet de délibération qu'il présente aujourd'hui à ce Conseil et qui ne sera pas celui qu'il présentera demain. Excusez-moi il y a plusieurs orateurs et il y a Monsieur Destrem.

**Alain Destrem** : Madame Hidalgo, c'est extraordinaire quand même, la manière dont vous essayez de cacher l'embarras dans lequel se trouve l'ami Dagnaud. Moi je me suis trouvé Adjoint chargé du personnel sous Jacques Chirac et Jean Tibéri. Je n'ai jamais vu, et je le dis d'ailleurs, je suis d'accord avec vous ma chère collègue, un mémoire touchant du personnel passer au Conseil de Paris sans qu'il y ait un accord en CTP et en CSAP etc... Vous allez, toujours dans un système, d'abord c'est le cœur sur la main, on va tout re-municipaliser et vous allez voir ce que vous allez voir, Contassot et les autres. Et voilà ce qui arrive, vous avez déstabilisé complètement le principe de la collecte parisienne, qui était un principe qui avait été accepté entre la Ville et les organisations syndicales. C'était pour dire qu'il y avait la moitié de Paris réservée à la régie et l'autre moitié de

Paris qui était privatisée. Lorsqu'il y avait un arrondissement qui devait être mis en compétition, il y avait à la fois la réponse des services internes de la Ville avec de la productivité, la manière dont ils allaient faire, et l'extérieur. Et quelques fois c'est la Ville qui a gagné. Si j'ai bon souvenir dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement. Après, cela m'a un peu échappé lorsque Monsieur Delanoë est devenu Maire de Paris. Simplement il a voulu, pourquoi pas d'ailleurs, tout re-municipaliser, c'est une grande idée, pourquoi pas, cela n'a pas d'importance. Mais à partir du moment où l'on veut revenir en arrière parce qu'il y a un problème, je crois que l'on se doit d'abord de se concerter avec les syndicats, de passer par les négociations traditionnelles qui sont habituelles dans la fonction publique territoriale et non pas tenter, ce que vous avez fait, de passer par la force. Et si les syndicats n'avaient pas appris cela par la presse, ils n'auraient pas déchargé des ordures ménagères devant l'Hôtel de Ville et vous n'en seriez pas à retirer votre mémoire. Finalement, c'est cela, vous retirez votre mémoire pour cause de concertation. C'est-à-dire qu'en fait vous le retirez.

**Monsieur le Maire** : Merci. Monsieur Hue.

**Jean-Manuel Hue** : En deux mots, le Conseil d'arrondissement n'est pas là, j'essaie de ne pas être polémique, pour suivre pas à pas les négociations en cours. Il faut nous amener une délibération quand les choses sont ficelées. Juridiquement, cette délibération existe, ma chère collègue, je l'ai bien compris, mais on nous annonce sa mort politique.

**Anne Hidalgo** : Mais non, vous dites n'importe quoi.

**Monsieur le Maire** : Si, la délibération sera modifiée, est-il dit dans le communiqué de Monsieur Dagnaud. Monsieur Alayrac.

**Gilles Alayrac** : Monsieur le Maire, vous avez certainement donné lecture d'un communiqué de presse mais en oubliant un alinéa qui était situé juste au-dessus de celui que vous avez lu et qui, je pense, met un terme à ce débat. Que dit la Ville de Paris ? « La discussion a permis à la municipalité de faire valoir les propositions suivantes : la décision de mettre fin à l'expérimentation de la collecte mixte dans les 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> arrondissements ». Voilà. Il n'y aura pas de remise en cause de cette cessation, de cette expérimentation dont nous disons effectivement qu'elle n'est pas efficace.

Deuxièmement, Claude Dargent a dit à juste titre que le vœu que vous allez proposer et que nous allons voter est lié à cette délibération, étroitement, puisque si nous voulons obtenir, à effectif constant, un redéploiement des effectifs là où les arrondissements en ont besoin, et nous sommes, nous le reconnaissons, un arrondissement qui a besoin d'avoir des effectifs supplémentaires, il faut effectivement avoir recours au privé pour la collecte des déchets ménagers en passant effectivement un marché qui va permettre de mettre sur l'espace public 250 agents supplémentaires. Donc nous sommes, nous, cohérents avec nos intentions et nous sommes très clairs sur ce sujet.

**Monsieur le Maire** : Monsieur Alayrac, si on veut jouer à ce petit jeu de lire des passages du communiqué, je continue par le point 2. Puisque vous dites dans le 1 que : « la décision de mettre fin à l'expérimentation de la collecte mixte dans les 2/3/19 sera mise en œuvre », le 2 dit : « la délibération garantira les conditions de poursuite du dialogue jusqu'au choix final du meilleur mode de collecte dans le 9<sup>ème</sup> et dans le 16<sup>ème</sup> » sans rien interdire ni obliger. Cela n'est pas tout à fait précis et justement, aboutit à une modification de la délibération sur les allotissements qui ne garantit aucunement que 250 personnes puissent être affectées à d'autres tâches et distribuées sur des tâches de nettoyage des rues.

Je crois qu'on va s'acheminer vers notre conclusion. Monsieur Dargent.

**Claude Dargent** : Juste, si je peux me permettre, mais vous en ferez ce que vous en voudrez, vous formulez un conseil. Vous savez que les questions de propreté vont être désormais, d'abord, de la responsabilité des Maires d'arrondissements. Je vous enverrai nos engagements, il était dit précisément que le pilotage en matière de ces questions de propreté sera de plus en plus transféré aux Maires d'arrondissements. C'était dans nos engagements, vous savez dans la brochure d'engagements de Bertrand Delanoë. C'est légitime, parce que vous le savez très bien, quelles que soient les manœuvres auxquels certains peuvent se livrer, c'est d'abord au Maire d'arrondissement que les administrés pensent quand quelque chose ne va pas et c'est d'abord à lui que les administrés imputent la responsabilité. Donc, finalement, le fait que le pilotage soit donné au Maire d'arrondissement, cela ne fait que conforter le droit par rapport à ce que pensent nos concitoyens et c'est très bien. Or, Anne Hidalgo vous l'a dit tout à l'heure, je vous l'ai dit aussi, nous sommes prêts à vous soutenir dans le transfert d'un certain nombre d'agents dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement. Je trouve que vous ne vous mettez pas et vous ne nous mettez pas dans la meilleure position pour réclamer des transferts d'agents en ne votant pas cette délibération. Cela ne me paraît pas adroit. Voilà.

**Monsieur le Maire** : Monsieur Dargent annonce des choses. J'espère qu'il est bien informé. C'est vrai que lorsque j'ai rencontré Monsieur Delanoë, il a envisagé cette possibilité de confier un certain nombre de compétences complémentaires aux Maires d'arrondissements. Il m'a d'ailleurs demandé mon avis là-dessus en disant qu'il y avait des Maires, de gauche comme de droite, qui ne souhaitaient pas avoir cette compétence. Ce à quoi je lui ai répondu que moi, Maire du 15<sup>ème</sup>, je souhaitais avoir les compétences sur les politiques de proximité dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement. Je vais au-delà : la propreté, la voirie et puis encore peut-être d'autres, puisque, comme vous le disiez très justement, les habitants du 15<sup>ème</sup> considèrent que la responsabilité des affaires publiques dans l'arrondissement relève du Maire de l'arrondissement. C'est donc un système un peu difficile à assumer quand on n'a pas la maîtrise des choses complètement.

En revanche, j'ai été un peu inquiet par l'entretien que j'ai eu avec Monsieur Dagnaud qui n'a pas du tout confirmé, sur la propreté notamment, qu'il était favorable à ce système. Il peut avoir un avis qui n'est pas celui du Maire de Paris, cela je le conçois tout à fait. Il a envisagé un certain nombre de réformes mais sa position était plutôt que les services de la propreté restent organisés au niveau de la Mairie centrale puisqu'il voulait que le service public, lui, reste uni et qu'il n'y ait que quelques petits pouvoirs, disons, accordés aux Maires d'arrondissements, mais qui ne sont en aucun cas l'attribution de la compétence de la propreté, je vous le dis tout de suite. En tout cas c'est ce qu'il m'a dit. Nous aurons ce débat de toute façon avec lui, encore lundi au Conseil de Paris. Il y avait d'autres interventions, je crois. Monsieur Delmas, voulait dire deux mots pour terminer.

**Jean-Raymond Delmas** : Juste dire à Madame Hidalgo et à Monsieur Dargent que, à les écouter ils pensent comme nous. Mais qu'est-ce qu'ils ont fait pendant sept ans ? Pendant sept ans on a demandé du personnel à la Mairie de Paris que nous n'avons jamais eu.

**Monsieur le Maire** : Alors merci. Maintenant nous allons voter. Mais je vous le dis, pour ma part il s'agit d'une abstention positive. Cela veut dire quoi ? Simplement que je souhaite que cette abstention se transforme en Conseil de Paris en vote favorable pour ce projet de délibération, pour bien montrer que vraiment nous n'avons pas du tout, en l'espèce, d'arrière-pensée politicienne mais que nous voulons simplement être avertis de façon claire, nette et précise de la modification qui interviendra sur ce projet de délibération que nous ne pouvons pas voter en l'état, n'étant pas suffisamment informés de ce qu'il y aura dedans.

Donc on va voter sur le projet de délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention positive ! Bon, merci. Madame Sandoval est contre. La délibération est adoptée, donc vous voyez, c'est pour cela que je dis que c'est une

abstention positive. Grâce à nous aussi, on aurait voté contre, elle ne l'aurait pas été mais avec une abstention, avouez que cela vous facilite même le travail d'ailleurs, d'une certaine façon.

Deux vœux assez rapidement exposés, mon cher collègue.

**23. Vœu au Maire de Paris relatif au manque de personnel du service de la propreté du 15<sup>ème</sup>, présenté par Philippe Goujon, Jean-François Lamour, Jean-Raymond Delmas, Alain Destrem, Catherine Bruno et les élus des groupes UMP et Centre et Indépendants.**

**Jean-Raymond Delmas** : Nous demandons au Maire de Paris d'augmenter les effectifs des agents des services de la propreté afin que le service rendu aux habitants du 15<sup>ème</sup> soit de meilleure qualité.

**Monsieur le Maire** : On vote ce vœu. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Madame Sandoval, qu'est-ce que vous faites ? Bon. Unanimité. Merci.

**24. Vœu au Maire de Paris relatif au tri sélectif dans le 15<sup>ème</sup> et au ramassage des déchets sur les marchés alimentaires de l'arrondissement, présenté par Philippe Goujon, Jean-François Lamour, Jean-Raymond Delmas, Alain Destrem, Catherine Bruno et les élus des groupes UMP et Centre et Indépendants.**

**Jean-Raymond Delmas** : Pour ce deuxième vœu, nous demandons toujours au Maire de Paris d'étudier la possibilité de porter à trois le nombre de collectes hebdomadaires de déchets recyclables et d'envisager le tri et la collecte sélective des déchets des marchés alimentaires.

**Monsieur le Maire** : Qui est pour ? Qui est contre ? Madame Sandoval est toujours pour ? Merci. Abstention ? Unanimité. Merci.

Je propose que pour le reste des projets de délibérations, qui sont très importants bien sûr, on aille un peu plus vite parce que je pense qu'il y aura peut-être moins de débat. Je passe la parole à Madame Malassis pour le **DFPE 79**. Est-ce que vous voulez présenter les quatre d'un coup ?

**Françoise Malassis** : Oui. Je crois qu'enfin je vais nous mettre tous d'accord sur les projets de délibérations que je vais évoquer maintenant puisqu'il s'agit d'un sujet très consensuel. Nous sommes appelés à voter des subventions à des associations gestionnaires de crèches et de haltes-garderies.

**11. DFPE 79 – Signature d'un avenant N° 2 à la convention passée avec l'association « Au fil de la découverte » pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie 6 rue de Cronstadt. Montant : 18 266 €.**

**12. DFPE 82 – Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association « Halte-garderie du Grand Pavois » pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie. Montant : 55 218 €.**

**13. DFPE 86 – Signature d'un avenant N° 2 à la convention passée avec l'association « La Ribambelle » pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie du même nom. Montant : 180 672 €.**

**14. DFPE 258 – Signature d’une convention avec l’association « Crèche du quartier Saint-Lambert » destinée à financer la réalisation de travaux de rénovation et de mise aux normes de sa crèche collective de 55 places, située 13 bis rue d’Alleray. Montant : 252 539 €.**

**Françoise Malassis :**

- Le DFPE 79 pour l’association « **Au fil de la découverte** » pour une halte-garderie située 6 rue de Cronstadt avec l’attribution d’une subvention de **18 266 €**,
- Le DFPE 82 « **Association du Grand Pavois** » pour une subvention de **55 218 €**,
- le DFPE 86 « **Association la Ribambelle** » pour une subvention de **180 672 €**,
- Et enfin le projet de délibération DFPE 258 : attribution d’une subvention de **252 539 €** pour la **crèche du quartier Saint-Lambert**.

**Monsieur le Maire :** Merci pour votre concision. Je les mets aux voix. Monsieur Baghdad.

**José Baghdad :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais d’abord souligner que l’ensemble du groupe de gauche est favorable à l’ensemble de ces délibérations, que nous sommes bien entendu favorables à la continuité du développement, du renforcement, de la création, du maintien des crèches dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement. C’est pourquoi sans hésitation nous voterons ces délibérations. Nous souhaitons également que, dans le fonctionnement de ces crèches, non seulement il y ait une commission transparente efficace qui fonctionne pour l’attribution des places en crèches mais que l’ensemble des parents puisse être associé à la gestion de ces associations.

Ainsi, Monsieur Destrem, à la lecture des statuts de l’association « crèche du quartier Saint-Lambert », nous constatons que cette association ne compte pas d’adhérents, que le Conseil d’administration se compose donc d’administrateurs et que le Conseil d’administration se réunit deux fois par an, les parents ne participant pas à ces réunions. Nous regrettons ainsi que les statuts de l’association, qui datent de 1961 et qui n’ont pas été changés depuis, n’associent pas plus les parents aux décisions de fonctionnement, de gestion de cette association. C’est notre souhait aussi de voir, non seulement plus de crèches dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, mais que l’ensemble des parents soient associés, aient une gouvernance plus large, plus ouverte de ces associations.

**Monsieur le Maire :** Bien, Monsieur Baghdad, vos observations seront transmises à la crèche en question et aussi à la DFPE qui gère ces associations et qui les soutient.

Je mets donc aux voix maintenant :

Le DFPE 79 : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté.

Le DFPE 82 : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté.

Le DFPE 86 : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté.

Le DFPE 258 : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté, 2 non participants au vote.

Donc maintenant nous passons au **DDATC 29** : Madame Ceyrac, rapporteur.

**15. DDATC 29 – Subvention Fonds du Maire à l'association « Ressac volontariat » du 15<sup>ème</sup> arrondissement. Montant : 2 622 €.**

**Sylvie Ceyrac :** Cette délibération propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association « Ressac », sur les fonds du Maire, qui a été initiée par votre prédécesseur, Monsieur le Maire.

« Ressac » qui signifie : Retraité Engagé dans le Secteur Social Aide et Conseil, est une association qui réunit 130 bénévoles, dont un tiers du 15<sup>ème</sup>, pour un temps global de 12 460 heures de bénévolat, ce qui n'est quand même pas rien ! Ils sont installés 66 avenue Emile Zola. Ils proposent des visites d'amitié à des personnes âgées, du soutien scolaire dans une école primaire et un collège du 15<sup>ème</sup>, de lire des histoires aux enfants dans sept classes maternelles et primaires du 15<sup>ème</sup>, d'aider à la constitution de dossiers de retraite et de reversion, d'apporter une aide à la création d'entreprises, d'aider les associations : aide à la comptabilité, par exemple.

Vu les services rendus et le dynamisme des membres de l'association « Ressac », je vous propose de lui accorder une subvention de fonctionnement de 2 622 € versés sur les fonds du Maire.

**Monsieur le Maire :** Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

**16. DDATC 61 – Subvention Fonds du Maire à l'association « Espace tutelle » du 15<sup>ème</sup> arrondissement. Montant : 5 000 €.**

**Sylvie Ceyrac :** Cette délibération concerne une demande de subvention pour l'association « Espace tutelle ». Cette demande, déjà ancienne, n'ayant pu être réalisée, a été renouvelée en novembre 2007 par votre prédécesseur.

« Espace tutelle » est une association loi 1901 qui gère les mesures de mandat spécial de curatelle ou de tutelle. Elle s'adresse plus particulièrement à des personnes âgées pour leur permettre de rester le plus longtemps possible à domicile et ce, dans les 5, 6, 13, 14 et 15<sup>ème</sup> arrondissements. C'est dans le 15<sup>ème</sup> qu' « espace tutelle » a le plus grand nombre de protégés, soit 105 personnes sur un total de 278. L'association fonctionne avec neuf permanents et plus de vingt bénévoles. Son siège est situé 33 rue Rémy Dumoncel. Ils doivent entretenir et moderniser leur outil informatique, qui leur est indispensable dans la gestion des dossiers de plus en plus nombreux et complexes.

C'est pourquoi je vous prie de bien vouloir accorder à « Espace tutelle » une subvention de fonctionnement de 5 000 € versés sur les fonds du Maire.

**Monsieur le Maire :** Merci beaucoup. Nous allons donc passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Unanimité. Merci. Monsieur Loriau.

**17. Choix de la gestion déléguée pour le centre d'animation Sohane Benziane, situé 20 rue Georges Duhamel et autorisation à Monsieur le Maire du 15<sup>ème</sup> de demander au Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de délégation de service public pour la gestion de cet équipement, conformément aux dispositions de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993, dite « loi Sapin » codifiée au Code Général des Collectivités Territoriales dans ses articles L 1411-1 à L 1411-18**

**Jérôme Loriau :** Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Comment ne pas évoquer, à l'occasion de ce mémoire, l'association « MJC Brancion » qui est gestionnaire des quatre centres du 15<sup>ème</sup>. C'est une association exemplaire dans le 15<sup>ème</sup> puisqu'elle gère les centres depuis leur création respective et, depuis son inauguration, le centre Sohane Benziane. Elle est exemplaire aussi dans Paris, tant les Parisiens peuvent, chaque jour, louer sa gestion particulièrement économe du denier public.

Si nous avons choisi, mes chers collègues, de vous soumettre pour avis la prolongation du mode d'exercice en Délégation de Service Public, c'est en raison des résultats catastrophiques observés dans tout Paris de l'introduction en régie, selon l'article 30, introduit pour des raisons idéologiques, dans certains centres d'animation de Paris et qui ont fait la preuve de leur inefficacité. C'est donc la DSP que nous vous proposons d'approuver ; une DSP et je le souligne, qui, je le souhaite, sera calée pour Sohane Benziane, en termes de temps, sur les DSP des autres centres d'animation du 15<sup>ème</sup>, à savoir une fin pour l'année 2012. Ce qui permettra, pour le prochain renouvellement de Délégations de Service Public, de re-découper les lots et que le 15<sup>ème</sup> ne fasse qu'un seul lot afin de renforcer la cohérence de l'ensemble des gestions des centres du 15<sup>ème</sup> arrondissement.

**Monsieur le Maire :** Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté.

Le 18, Monsieur Loriau.

**18. DJS 82 – Subvention à l'association « La Saint-Louis de Vaugirard » 15<sup>ème</sup> arrondissement. Montant : 11 000 €.**

**Jérôme Loriau :** Oui, Monsieur le Maire. Très brièvement. Pour cette association, « La Saint-Louis de Vaugirard » qui exerce une action remarquable dans un quartier sensible du 15<sup>ème</sup>, qui a un partenariat avec la Ville, établi de longue date et pour laquelle les 11 000 € se répartiront en 7 500 € de fonctionnement et 3 500 € en subvention compensatrice de loyer.

**Monsieur le Maire :** Vous nous exposez les deux autres en même temps et on votera ?

**Jérôme Loriau :** Si vous le souhaitez.

**19. DJS 125 – Signature d'une convention avec l'association « Evolution sportive et culturelle du 15<sup>ème</sup> » pour l'attribution d'une subvention de 25 500 €.**

**Jérôme Loriau :** L' « Evolution sportive et culturelle du 15<sup>ème</sup> », là encore une association particulièrement connue et particulièrement ancienne dans le 15<sup>ème</sup>. Plus de 13 activités différentes, 1500 adhérents, pas d'observation particulière sur ces 25 500 € de subvention annuelle. Juste, le projet pour cette association qui sera centenaire dans deux ans, d'organiser une manifestation de grande ampleur dans deux ans et déjà de prendre date avec la Mairie de Paris pour que dans deux ans cette association fasse l'objet d'une subvention particulièrement revalorisée.

**20. DJS 127 – Signature d’une convention avec l’association « Neptune club de France » pour l’attribution d’une subvention de 9 000 €.**

**Jérôme Loriau :** L’association « Neptune club de France » est encore une association centenaire. Depuis cinquante ans, installée dans le 15<sup>ème</sup>. Des adhérents en nombre important : plus de 350. Des compétitions dont vous avez vu les résultats : 3<sup>ème</sup> club parisien, 17<sup>ème</sup> en Ile-de-France, 79<sup>ème</sup> au National sur les 1200 clubs. Mais surtout des écoles qui admettent les enfants et qui seront encore renforcées. Pas d’observation.

**Monsieur le Maire :** Hé bien, écoutez, s’il n’y a pas d’observation, nous allons voter sur ces trois projets de délibération.

Le 82 : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Unanimité.

Le 125 : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Unanimité.

Le 127 : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Unanimité.

Merci. Monsieur Loriau, pour le 362.

**21. DJS 362 – Lancement de deux marchés selon la procédure de l’article 30 du code des marchés pour assurer l’exploitation des deux patinoires temporaires situées place de l’Hôtel de Ville -4<sup>ème</sup>- et place Raoul Dautry -15<sup>ème</sup>- pour quatre saisons hivernales.**

**Jérôme Loriau :** Sur ce mémoire, quelques observations, Monsieur le Maire. C’est là encore une opération ancienne, qui concerne le 15<sup>ème</sup> et l’Hôtel de Ville de Paris : deux patinoires, avec une taille de patinoire bien moins importante pour le 15<sup>ème</sup> par rapport à celle de l’Hôtel de Ville. Ce sont toujours des patinoires provisoires bien sûr en attendant qu’enfin Paris ait une patinoire. C’était une petite observation au passage. Des horaires de 9 heures à 20 heures qui sont partagés entre des créneaux scolaires en matinée et périscolaires et puis l’accueil des individuels pour le reste des journées.

Une petite observation sur ce mémoire : je serai particulièrement attentif aux mesures qui seront mises en place pour l’accueil des handicapés parce que le mémoire, sur ce sujet, est un peu laconique.

Je serai également particulièrement attentif à ce que les classes des établissements scolaires du 15<sup>ème</sup> puissent faire l’objet d’un accueil particulier, dans la mesure où il sont installés à proximité de l’équipement.

Quelques éléments sur les résultats, que nous a transmis l’UCPA, qui était l’association gestionnaire l’an passé. D’abord, un résultat satisfaisant de la part des usagers puisque l’enquête de satisfaction avait donné de très bons résultats. Néanmoins quelques problèmes de sécurité, puisque quelques bandes avaient cru pouvoir s’approprier la patinoire de Montparnasse et cela avait introduit certains problèmes qui avaient nécessité une grande diplomatie de la part de l’UCPA. Et puis, quand même, dans ses conclusions, cette association proposait de déplacer purement et simplement cette patinoire qui, selon elle, n’était pas implantée dans un endroit opportun de l’arrondissement. Donc, pour cette année je ne pense pas que cette solution soit envisageable bien sûr, mais peut-être qu’à l’avenir il faut, avec la DJS, travailler à une nouvelle implantation. J’imagine que d’autres sites dans le 15<sup>ème</sup> pourront accueillir cet équipement saisonnier.

**Monsieur le Maire :** Pourquoi pas ? Alors nous allons voter sur ce projet de délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Monsieur Hue rapporte le projet **DASES 74**.

**22. DASES 74 – Subvention à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie – FNACA Comité du 15<sup>ème</sup> – Montant : 1 400 €.**

**Jean-Manuel Hue** : Favorable, Monsieur le Maire, sur ce projet.

**Monsieur le Maire** : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Voilà, il nous reste maintenant neuf vœux et deux questions. Je crois qu'on peut applaudir Monsieur Hue parce qu'il a été remarquable !

Pour les vœux, je vous demande de ne pas lire l'intégralité des vœux parce qu'on les connaît, on les a lus. Donc, vous les résumez. Le 25, qui est un vœu sur la convention avec l'association « Boutiques de gestion » : Monsieur Lucas.

**25. Vœu au Maire de Paris relatif au prochain renouvellement des conventions liant la Mairie de Paris à l'association « Boutiques de gestion Paris - Ile-de-France », présenté par Philippe Goujon, Jean-François Lamour, Grégoire Lucas, Fabrice Rousseau, Alain Destrem, Catherine Bruno et les membres des groupes UMP et Centre et Indépendants.**

**Grégoire Lucas** : Oui, très rapidement. Ce vœu a pour objet de profiter de la renégociation en cours des conventions qui lient cette association avec la Mairie de Paris, afin de faire en sorte que cette association, qui accueille actuellement les créateurs d'entreprises du 15<sup>ème</sup>, uniquement le vendredi pendant trois heures au sein de la Maison communale, puisse élargir ses permanences.

Donc nous émettons le vœu que, à l'occasion du renouvellement de ces conventions, les heures de permanence d'accueil au sein de la Maison communale du 15<sup>ème</sup> soient étendues et aussi d'ailleurs que le 15<sup>ème</sup> arrondissement puisse bénéficier d'une autre convention qui lie l'association avec la Mairie de Paris, dont on ne bénéficie pas aujourd'hui, relative à la couveuse d'entreprises qui est une chose importante pour les créateurs d'entreprises.

**Monsieur le Maire** : Merci. Monsieur Baghdad.

**José Baghdad** : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je voulais encore une fois souligner toutes les actions qui sont entreprises par la Mairie de Paris dans la création de nouvelles entreprises au sein de l'agglomération, dans l'accompagnement du développement de jeunes entreprises, qui naissent ici ou ailleurs et dans le développement économique de Paris et de notre arrondissement.

Et c'est pourquoi, dans cette volonté, dans cet état d'esprit, la Mairie a signé une convention en 2004, et pas avant, avec cette association, pour faire en sorte que, aussi dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, des entreprises puissent se créer. Et c'est dans ces locaux, dans la maison de l'ensemble des habitants, au sein de la Mairie, que des développeurs, des jeunes créateurs peuvent bénéficier de l'ensemble des aides de cette association. Cette association, je le rappelle ici, agit dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement, au sein d'une MDEE : Maison du Développement Economique des Entreprises, à la Cité des Métiers pour les parisiens, et donc, aujourd'hui, a bénéficié d'une subvention relativement importante de plus de 78 000 €.

Il faut donc consolider les actions de cette association, mais pas seulement de cette association. Ainsi, dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement, il existe aussi une autre MDEE qui fonctionne à plein et qui bénéficie, non seulement aux habitants du 14<sup>ème</sup>, mais aussi aux habitants du 15<sup>ème</sup> ; à tous les jeunes créateurs qui sont proches du 14<sup>ème</sup> arrondissement et qui veulent bénéficier de leurs conseils. C'est pourquoi nous proposons, non seulement de consolider les efforts de cette association, mais le développement d'une MDEE dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement et nous soutenons toutes les idées qui pourraient être proposées dans le sens d'une dynamique des entreprises. Un des engagements de Bertrand Delanoë et de l'ensemble des personnes qui étaient autour de lui était de créer aussi une pépinière des entreprises au sein du 15<sup>ème</sup> arrondissement. C'est pourquoi nous souhaitons, d'une manière unanime, que nous puissions voter ce vœu et que demain, nous allions tous ensemble vers la création d'une MDEE dans le 15<sup>ème</sup> et d'une pépinière d'entreprises.

**Grégoire Lucas :** Juste rapidement pour réagir, c'était effectivement l'objet d'un vœu lors de notre dernier Conseil d'arrondissement, où l'on demandait la création d'une maison du comité de l'emploi dans le 15<sup>ème</sup> ainsi qu'une pépinière d'entreprises, donc je suis ravi de votre proposition, mais on a déjà voté pour ce vœu. Donc j'espère, qu'effectivement, on puisse réitérer cet engagement et aussi, par ailleurs préciser, que, concernant la « Boutique de gestion », il faut aussi que des moyens leur soient alloués dans le cadre de cette nouvelle convention puisque, effectivement c'est par manque de moyens financiers qu'ils ne peuvent assurer de permanences que le vendredi, une fois par semaine.

**Monsieur le Maire :** Je voudrais informer Monsieur Baghdad aussi que, lors du dernier Conseil de Paris, j'ai repris le vœu qui avait été adopté ici, à l'unanimité, pour l'implantation d'une MDEE dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, conformément à votre souhait. Monsieur Sautter m'a répondu qu'il ne pouvait pas y avoir de MDEE dans le 15<sup>ème</sup> et dans le 14<sup>ème</sup>, qu'il fallait que ce soit une maison pour les deux, en fonction des budgets qui étaient alloués, etc... et que, néanmoins, il cherchait des locaux dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement pour l'implanter et dans la recherche des locaux, je lui ai d'ailleurs indiqué qu'il y avait, pas loin d'ici, au 287 ou 187, rue de Vaugirard là où il y avait le garage Renault, des locaux qui pourraient être adaptés. Alors Monsieur Sautter m'a dit qu'il allait examiner la question, et parallèlement, il m'a demandé de retirer mon vœu, ce que j'ai fait, pour aller dans le sens qu'il souhaitait et pour qu'il puisse rechercher et nous faire part s'il pouvait trouver des locaux. Le fait de ne pas trouver de locaux nous amènera à revenir sur le sujet. En tout cas, Monsieur Sautter m'a demandé de retirer le vœu, ce que j'ai fait, bien volontiers, lui laissant le soin de rechercher des locaux. Monsieur Lucas.

**Grégoire Lucas :** Une précision et ce d'autant plus importante que, actuellement, l'ouest parisien dans son ensemble, est dépourvu de MDEE, puisque le 14<sup>ème</sup>, c'est la seule attribuée dans l'ouest, mais enfin, l'ouest il n'y a pas seulement le 15<sup>ème</sup>, il y a le 16<sup>ème</sup>, il y a d'autres arrondissements.

**Monsieur le Maire :** Bien, nous allons donc voter ce vœu. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Unanimité.

Le 26, qui est un vœu de Madame de Fressenel.

**26. Vœu au Maire de Paris relatif aux désagréments dus au nouveau passage attenant à la piscine Keller et à la cour du collège Guillaume Apollinaire, présenté par Philippe Goujon, Jean-François Lamour, Agnès de Fressenel, Géraldine Poirault-Gauvin, Jacqueline Malherbe, Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque, Hubert Martinez, Marie Toubiana, Alain Destrem, Catherine Bruno et les élus des groupes UMP et Centre et Indépendants.**

**Agnès de Fressenel :** Merci Monsieur le Maire. Je tiens tout particulièrement à associer à mon vœu, Géraldine Poirault-Gauvin. On est là sur un vœu où l'œil de la communauté scolaire et des riverains est posé sur nous et j'insiste sur ce point précis. Il s'agit en effet du passage attenant à la piscine Keller et à la cour du collège Guillaume Apollinaire que tout le monde connaît ici, c'est donc un passage anxiogène et je pense en effet qu'il vaut mieux prévenir que guérir. C'est pourquoi nous proposons, outre le nettoyage de ce passage, la mise en place d'un panneau interdisant l'accès aux motos d'une part, ainsi que la mise en place de plots et surtout la mise en place d'un système de vidéo protection de ce passage pour éviter, dissuader le rassemblement de bandes. Voilà, je vous remercie de voter ce vœu.

**Vincent Flouquet :** Je suis membre du Conseil d'administration du collège Guillaume Apollinaire et j'ai mon troisième enfant qui est à l'école maternelle Emile Zola. Effectivement, ce passage pose un certain nombre de problèmes. Il n'est globalement pas totalement efficace. La palissade, trop basse aujourd'hui, permet des jets de projectiles du passage vers le collège Guillaume Apollinaire et effectivement, il y a eu un certain nombre de problèmes de scooters arrivant très rapidement devant l'école maternelle et posant problème aux enfants.

Parallèlement, vous l'avez dit, il y a des problèmes de nettoyage qui doivent être renforcés et je pense qu'effectivement il faut prendre en compte tous ces points. La SEMPARISEINE est actuellement consultée sur ce point pour savoir ce qu'on peut faire et nous pensons effectivement qu'il faut réétudier le projet. Donc nous sommes prêts à voter ce vœu à deux conditions :

La première, c'est que ne soit pas stipulé, « au moment de la suppression de la rampe Keller en juin 2006 etc... » parce que je pense qu'on en est plus là, sauf si le vœu cache le fait qu'il faut refaire une rampe, mais je pense qu'on n'en est plus là, c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est le point de la vidéo protection. On est là, à notre sens, dans un combat totalement idéologique. On est dans un tout petit passage de rien du tout qui fait 15m de long, 2m de large, entouré de palissades en bois. Si on met des caméras là, on peut en mettre absolument partout quoi. Si, si, on peut en mettre absolument partout. Voilà, notre demande.

**Monsieur le Maire :** Merci. Je propose que, sous contrôle, - c'est peut-être Madame de Fressenel qui peut s'exprimer - mais ce que je pourrais proposer : c'est qu'effectivement on supprime dans l'exposé des motifs le morceau de phrase : « au moment de la suppression de la rampe Keller en juin 2006 » et que, au niveau du système de vidéo protection, au lieu d'évoquer la « mise en place », on évoque « étudiée », - parce que la vidéo protection en réalité relève exclusivement de la décision des services de police - que ceux-ci fassent une étude et constatent, de façon objective, et donc neutre. Ce point n'est pas du ressort des élus, s'il est nécessaire ou pas d'installer là, ou à proximité, un système de vidéo protection.

**Vincent Flouquet :** Je voudrais juste préciser que la vidéo protection, et j'ai eu aujourd'hui les deux Principaux des collèges, ne correspond à aucune demande, ni du collège, ni de l'école maternelle.

**Monsieur le Maire** : Madame de Fressenel et Madame Malherbe.

**Agnès de Fressenel** : Oui, j'ai eu également le Principal du collège Guillaume Apollinaire à qui j'ai fait savoir que je présenterais ce vœu ce soir, je l'ai eu jeudi dernier et effectivement, je l'ai sondé sur cette vidéo protection et il n'était absolument pas contre, contrairement à ce que vous dites. Certes, il ne l'a pas demandé, c'est vrai, mais il n'est pas contre.

**Monsieur le Maire** : Madame Malherbe ?

**Jacqueline Malherbe** : Je précise que lors du compte rendu du Conseil d'école maternelle, il était bien précisé que cet endroit était dangereux.

**Monsieur le Maire** : Monsieur Alayrac.

**Gilles Alayrac** : Simplement sur l'aspect de la vidéo protection, je ne veux pas rappeler ce que je disais lors de l'avant dernier Conseil, à savoir que, aujourd'hui, en 2008, il n'y aura pas de développement de vidéo protection à Paris, sans doute pas d'ailleurs avant 2010, puisque le système actuel ne le permet pas. Mais la formulation que vous choisissez, c'est-à-dire d'étudier la possibilité d'une vidéo protection ne me heurte pas et je suis tout à fait favorable.

**Monsieur le Maire** : Monsieur Baghdad.

**José Baghdad** : Une petite précision, mes chers collègues, comme vous aussi, j'ai eu aussi la chance de rencontrer la Directrice de l'école, avec Catherine Bessis, lors de la fête des écoles, la Directrice de l'école qui nous a indiqué que le passage posait problème et qu'une des solutions qui peut être immédiatement faite, est de mettre un éclairage devant le mur de cette école et c'est je crois, dans notre attribution, nous pouvons le faire très rapidement, sans attendre une solution quelconque qui serait la vidéo protection.

**Monsieur le Maire** : Bien, il y a une proposition d'ajouter l'éclairage public, moi je m'en réjouis, sur cet amendement, parce que ça, vraiment, c'est tout à fait judicieux. Alors est-ce que, sous ces réserves, c'est-à-dire on enlève : « au moment de la suppression de la rampe Keller en juin 2006 », on ajoute : « que ce lieu soit régulièrement nettoyé, qu'un panneau interdisant l'accès aux motos ainsi que des plots soient rapidement installés et que l'éclairage puisse être amélioré, renforcé, et que le système de vidéo protection soit étudié ». Voilà. Est-ce que, sous ces réserves, après ces modifications, on est d'accord ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ?

Le 27, sur les bibliothèques, Madame Fonlladosa.

**27. Vœu au Maire de Paris relatif au licenciement de vacataires et au retard dans les crédits d'acquisition de livres dans les bibliothèques du 15<sup>ème</sup> présenté par Philippe Goujon, Jean-François Lamour, Hélène Macé de Lepinay, Ghislène Fonlladosa, Alain Destrem, Catherine Bruno et les élus des groupes UMP et Centre et Indépendants.**

**Ghislène Fonlladosa** : Oui, Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. En prenant connaissance du vœu que je vous présente, vous avez mesuré les graves difficultés dans lesquelles se sont trouvées, début juin, les bibliothèques parisiennes et notamment celles du 15<sup>ème</sup>, concernant notamment la gestion des personnels.

La non reconduction de vacataires à partir de fin juillet, puis, après dépôt d'un préavis de grève pour le 24 juin, la reconduction de certains de ces contrats n'apporte pas la certitude d'assurer convenablement la rentrée de septembre. A ces graves problèmes de gestion de personnel, s'ajoute le gel de 50% des crédits 2008 d'acquisition de livres ; gel du à une erreur bien peu compréhensible des services de la Ville. En conséquence, comme nous sommes très attachés à la qualité, à la diversité et à la proximité de la lecture publique dans le 15<sup>ème</sup>, nous demandons au Maire de Paris :

- Premièrement : de donner l'assurance que les établissements de lecture publique du 15<sup>ème</sup> auront, à la rentrée de septembre, les effectifs suffisants pour fonctionner correctement,
- Deuxièmement : de s'engager, lors du budget supplémentaire de juillet, à répartir la totalité des budgets d'acquisition 2008 afin d'offrir la qualité de lecture publique que sont en droit d'attendre les parisiens qui fréquentent les bibliothèques de notre arrondissement.

**Monsieur le Maire** : Bien, Madame Roy.

**Isabelle ROY** : Par rapport à ce vœu, effectivement, nous ne partageons pas les constats qui sont posés dans ce vœu et notamment je pense qu'on ne peut pas remettre aujourd'hui en cause, la volonté et l'engagement qui est celui du Maire de Paris et de son Adjoint en faveur de la lecture publique à Paris.

Je rappellerai que dans la précédente mandature, ce sont plus de 32 bibliothèques qui ont été rénovées entre 2001 et 2008 et qu'il y a notamment la création de trois nouveaux établissements de bibliothèques à Paris, notamment, un qui nous concerne plus particulièrement, qui est quand même la médiathèque Marguerite Yourcenar et que par cette politique, le Maire de Paris a montré sa volonté, en fait que c'est une priorité pour lui la lecture publique et qu'il a aussi montré sa volonté de couvrir et de mieux desservir aussi le territoire parisien. Je voudrais rappeler que, non seulement c'est un bilan de la mandature précédente mais qu'il y a aussi aujourd'hui de nombreux projets pour continuer en fait à développer la lecture publique à Paris, notamment, j'en citerai deux : un qui va donc prendre effet cet été puisqu'il s'agit de l'action « Lire au jardin » qui va réunir les bibliothécaires de la Ville ainsi que des associations, notamment des partenaires locaux pour justement développer la lecture publique hors les murs des bibliothèques, mais en partenariat avec elles, et qui a aussi trois projets importants de médiathèques à Paris, notamment une grande médiathèque dans le 20<sup>ème</sup>, à Bagnolet, la bibliothèque aussi du cinéma François Truffaut qui sera en fait opérationnelle fin 2008 et une autre grande bibliothèque dans le 20<sup>ème</sup> qui sera consacrée à la jeunesse et à la famille et qui accueillera aussi un centre de ressources pour justement, les activités d'animation autour de la lecture et centre de ressources qui sera aussi organisé par des partenaires de la Municipalité.

Ça c'était un premier point. C'est rapide, je vous demande de me laisser la parole, je vais être rapide.

**Monsieur le Maire** : Parlez du 15<sup>ème</sup>. Allez-y.

**Isabelle ROY** : Oui, mais le 15<sup>ème</sup>, c'est aussi dans Paris, je crois.

**Monsieur le Maire** : Mais ici, c'est le Conseil d'Arrondissement du 15<sup>ème</sup>.

**Isabelle ROY** : Laissez-moi terminer mon intervention ! Je souhaitais insister sur cet engagement en faveur de la lecture publique à Paris et je crois d'ailleurs que, en fait, cette politique, elle a trouvé toute sa place avec la médiathèque du 15<sup>ème</sup> qui connaît un

véritable succès notamment en raison de son ouverture le dimanche qui permet à d'autres publics de venir la fréquenter.

Sur la question des budgets d'acquisition : là, on est au cœur de ce qui est posé dans le vœu, en fait je pense que ça n'a pas vraiment lieu d'être puisque les 3,4 millions d'Euros dont il est question dans ce vœu, correspondent bien au montant qui est nécessaire et qui a été demandé par la Direction des Affaires Culturelles. Christophe Girard a défendu et priorisé cette charge dans l'exercice du budget supplémentaire. J'aimerais bien que vous m'écoutez jusqu'au bout. Donc, nous allons atteindre, pour le budget d'acquisition des livres, une attribution qui va se monter à 5,6 millions d'Euros, c'est un budget qui n'a jamais été atteint et qui comprend notamment d'ailleurs, les nouveaux besoins qui sont évidemment nécessaires puisqu'il y a des nouveaux équipements de bibliothèques à Paris, en fait depuis début 2008. J'en profite pour ajouter que cet investissement, ne se fait pas au détriment d'autres services, puisque parallèlement à ce crédit qui est très important, les bibliothèques vont développer de nouveaux services aux usagers, notamment le déploiement de 650 postes multimédia d'ici fin 2009, de nouvelles ressources multimédia et qu'elles vont être conduites à moderniser progressivement leurs moyens.

Dernier point, c'est sur les effectifs. Je voudrais souligner que le dispositif de déprécarisation depuis le début de l'année 2008, a concerné 87 agents dans les bibliothèques, je parle là bien de titularisations effectives et que sur ces 87 agents, il y avait 53 postes qui avaient été créés au budget primitif 2007 et 34 postes qui correspondent aux créations pour les nouveaux établissements. Par ailleurs, la Direction des Affaires Culturelles a été entendue par intersyndicale par rapport à son engagement d'obtenir un nouveau contrat pour les 17 vacataires non renouvelés jusqu'alors. Dernier point, et je m'en arrêterai là, les effectifs de la bibliothèque Yourcenar comprennent 40 agents.

Ils correspondent précisément aux besoins de l'établissement, ils n'ont jamais fait l'objet de diminution et nous avons 16 étudiants aussi en plus, qui correspondent à 4 temps pleins ou qui viennent renforcer les équipes, notamment les samedis et dimanches. Voilà, j'en ai terminé, je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci. Je voudrais simplement dire à Madame Roy et d'ailleurs aux autres élus également que leur intervention gagnerait en intensité si elles étaient débarrassées de tous les effets de propagande concernant la politique municipale sur l'ensemble de Paris dans la mesure où, je vous rappelle que vous siégez dans un Conseil d'arrondissement dont l'objet, selon la Loi PML, est de traiter les affaires de l'arrondissement. Madame Fonlladosa.

**Ghislène Fonlladosa :** Monsieur le Maire. D'abord, vous avez parlé de bibliothèque hors les murs ; moi j'ai la lettre que Monsieur Goujon a reçue le 9 juin 2008 concernant la bibliothèque hors les murs avec un projet spécial à la bibliothèque Gutenberg, que nous soutenons, et dans le même temps, les deux lettres de licenciement, que j'ai ici, qui ont été envoyées pour les deux vacataires qui devaient s'occuper de cette bibliothèque hors les murs. Alors si vous trouvez que vous avez fait tout ce qu'il fallait pour aider ce beau projet de bibliothèque hors les murs au jardin blanc qui doit avoir lieu en juillet et août, excusez-moi, il a fallu que les personnels se mettent en grève pour que la Mairie de Paris revienne sur ces licenciements et c'est pour ça que je dis dans le vœu qu'on ne connaît même pas exactement de quelle manière ces vacataires vont être pérennisés dans ces bibliothèques.

Deuxièmement, à la bibliothèque Yourcenar a été supprimé un agent vacataire qui travaillait depuis 17 mois, donc qui était particulièrement formé et utile au management de cette bibliothèque qui pose beaucoup de problèmes, car, comme vous l'avez dit, le dimanche, on emploie des vacataires étudiants et ce n'est pas forcément la bonne

solution ; quand on est dans une bibliothèque, on a besoin de bibliothécaires et pas forcément exclusivement d'étudiants.

Troisièmement, la bibliothèque de Vaugirard : une vacataire qui a réussi un concours dont j'ai oublié le titre, peu importe, cette vacataire qui a réussi le concours a été nommée hors de la bibliothèque Vaugirard et ne sera pas remplacée, ce qui prive d'un agent sur quatre, la section jeunesse de la bibliothèque Vaugirard. Aussi, moi je vous apporte des choses précises, très précises sur les problèmes que rencontrent les Directeurs des bibliothèques. Enfin, Monsieur le Maire, ce qui est très important, sur les 3,4 millions d'Euros d'acquisition de livres, ce qui n'est pas mesuré, indiqué dans les propos de Madame Roy, c'est que depuis six mois, les bibliothèques du 15<sup>ème</sup> et notamment Yourcenar, n'ont plus d'acquisition de livres, donc il y a des rayons qui sont vides, ce qui est tout de même inadmissible et ces rayons ne se rempliront pas par magie.

D'ailleurs, je serai très attentive à ce qui se passera au Conseil de Paris pour voir comment on va rattraper ce retard ; à mon avis, on ne peut pas rattraper ce retard : commander en six mois, douze mois de livres... donc si vous trouvez que la politique de Monsieur Delanoë est parfaite, moi, je ne trouve pas. Je vous demande de voter le vœu que je vous ai présenté sous ces deux alinéas.

**Monsieur le Maire** : Merci. Madame Fonlladosa a donné toutes les raisons pour voter le vœu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, donc il est voté sans la gauche.

Le 28, Madame Malherbe.

**28. Vœu au Maire de Paris relatif à l'organisation de stages de remise à niveau pour les élèves de CM1 et CM2 pendant les vacances scolaires présenté par Philippe Goujon, Jean-François Lamour, Agnès de Fressenel, Jacqueline Malherbe, Sylvie Ceyrac, Alain Destrem, Catherine Bruno et les élus des groupes UMP et Centre et Indépendants.**

**Jacqueline Malherbe** : Monsieur le Maire, chers collègues, j'ai associé à ce vœu Madame Agnès de Fressenel. Durant les vacances de printemps, près de 85 000 élèves en difficulté des classes de CM1 et CM2 ont bénéficié des stages gratuits mis en place par le Ministre de l'Education Nationale pour les aider à surmonter leur retard scolaire. Il s'agit d'un véritable progrès social dont nul ne saurait contester l'opportunité à l'heure où toutes les études montrent que 15% des élèves entrent au collège avec des lacunes graves dans la maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul. On ne peut donc que regretter que le Maire de Paris ait décidé de suspendre, à titre conservatoire, à partir de la rentrée prochaine, la convention autorisant la mise à disposition des locaux des écoles primaires pour permettre le déroulement de ces stages. Considérant qu'il n'y a aucun fondement à ce que le Maire de Paris s'oppose à l'organisation de ce dispositif qui rencontre un grand succès et considérant qu'il s'agit de l'intérêt des élèves notamment les plus modestes qui ne peuvent s'offrir des cours particuliers, les élus du groupe UMP et du Nouveau Centre et Indépendants émettent le vœu que le Maire de Paris revienne sur sa décision.

**Monsieur le Maire** : Madame Bessis.

**Catherine Bessis** : Monsieur le Maire, chères Conseillères et chers Conseillers, les stages de remise à niveau font partie d'un ensemble de mesures effectivement qu'établit la réforme dite « Darcos ». Elle institue des stages de remise à niveau pour les enfants en difficulté, détectés par les enseignants ; 5 jours à Pâques, 5 jours début juillet, 5 jours fin août, à raison de 3 heures par jour et sur la base du volontariat des professeurs.

Dès sa prise de fonction, Monsieur Cherki a autorisé et signé la convention liant la Ville à l'Académie de Paris pour que soient mis en place ces stages à Paris, pour les vacances de Pâques et pour les mois de juillet et août, donc sur la base de l'année scolaire 2007/2008. L'organisation des stages de remise à niveau pour les élèves de CM1 et CM2 pendant les vacances scolaires est contestée par la communauté éducative dans son ensemble ; pourquoi ? Parce que le Gouvernement trouve de l'argent pour payer des heures supplémentaires alors qu'il n'en trouve pas pour les postes de RASED. Le RASED, c'est le Réseau d'Aide et de Soutien aux Elèves en Difficulté, réseau dans lequel les postes sont supprimés depuis des années. Les causes de l'échec scolaire sont multiples. Madame Malherbe pourra l'attester et ce n'est pas en répétant une fois de plus les mêmes leçons incomprises pendant l'année qu'on permet de lever une difficulté chez un élève qu'on n'a jamais vu. Chaque cas est particulier. Ces stages ne peuvent être efficaces pédagogiquement que pour peu d'enfants (absences pendant l'année ou pour des notions non complexes ou non fondamentales). Un gouvernement doit traiter les difficultés de sa jeunesse par des mesures de fond, sociales et éducatives, en s'appuyant sur la communauté éducative, sur les chercheurs et les sociologues. Il ne peut se lancer dans des programmes de ce genre sans effectuer une évaluation. Donc, effectivement, avant de mettre à disposition les locaux des écoles pour ces stages en 2008 et 2009, le Maire de Paris a demandé que le Rectorat, par une lettre envoyée au Recteur Quénet, que le Rectorat démontre que ces stages ne se substituent pas à un vrai travail d'aide et de soutien toute l'année scolaire auprès des élèves en difficulté et qu'il démontre qu'il possède un réel projet pédagogique de soutien et qu'il démontre que ce n'est pas un plâtre sur une jambe de bois inefficace et énormément coûteux. La reconduction est conditionnée, ce qui, en termes de pragmatisme et de bonne gestion est la plus juste des initiatives, la Ville de Paris n'est pas contre, et même plutôt pour, mais s'en remet au Conseil Départemental de l'Education Nationale qui est convoqué mi-septembre pour en considérer les effets et décider de sa reconduction.

Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci Madame Bessis. Madame de Fressenel et Madame Malherbe : Madame de Fressenel, puis vous répondrez comme rapporteur du vœu après.

**Agnès de Fressenel :** Oui, je voudrais répondre à Madame Bessis et préciser tout de même que la responsabilité des contenus pédagogiques n'est absolument pas du ressort de l'Etat, non, pardon, n'est pas du ressort de la Ville, pardonnez-moi, mais du ressort de l'Etat.

C'est tout simplement cette précision que je voulais faire avant de donner la parole à Jacqueline Malherbe.

**Jacqueline Malherbe :** Je voulais préciser que, il ne s'agit pas de RASED, on ne va pas tout mélanger. En ce qui concerne la pédagogie de groupe, ce qui s'est passé en tout cas pendant les vacances de Pâques, j'ai interrogé les enseignants du 15<sup>ème</sup> qui avaient pratiqué et les trois inspecteurs, globalement les réactions étaient positives. Par exemple, il faut préciser, les groupes étaient de 6, donc c'est une autre pédagogie. Pour le moins, la plupart disait que sur 6 enfants, je prends l'exemple des Frères Voisin qui m'a répondu puisque je suis déléguée là-bas, que sur 6 enfants, 2 avaient été remis à niveau, 2 avaient été restitués dans leur estime de soi et dans un meilleur rapport avec l'école et 2 étaient encore à revoir. Et bien pour ceux-là, s'ajouteront, l'année prochaine, les 2 heures mises à disposition pour les remises à niveau qui seront hebdomadaires.

**Monsieur le Maire :** Bien, voilà beaucoup de raisons pour voter ce vœu. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

Le 29, Madame Buffeteau.

**29. Vœu au Maire de Paris relatif à l'attribution d'un « prix aux bacheliers titulaires de mentions » dans le cadre d'un projet éducatif présenté par Philippe Goujon, Jean-François Lamour, Géraldine Poirault-Gauvin, Anne-Charlotte Buffeteau, Alain Destrem, Catherine Bruno et les élus des groupes UMP et Centre et Indépendants.**

**Anne-Charlotte Buffeteau :** Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. En effet, je vais essayer d'être rapide, ce projet vise à encourager, par une aide financière, les bacheliers titulaires de mentions. En effet, il m'apparaît important de récompenser des élèves de terminale pour les efforts fournis tout au long de cette année charnière et d'inciter les futurs bacheliers à mettre tout en œuvre pour réussir leur examen. Monsieur le Maire, vous vous êtes déjà engagé dans cette voie en remettant tout récemment un prix en mairie, aux collégiens méritants du 15<sup>ème</sup> arrondissement ; cette logique s'inscrit d'ailleurs dans la droite ligne du Président de la République, Nicolas Sarkozy, qui souhaite que le travail et le mérite soient récompensés. Cette somme sera destinée à l'achat de matériel informatique, de livres ou de financements de séjour linguistiques ou encore de permis de conduire. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Voilà une excellente idée pour les bacheliers, Monsieur Mouricou.

**Philippe Mouricou :** Merci Monsieur le Maire. D'abord pour dire rapidement, à la lecture de l'intitulé du vœu, moi j'étais plutôt emballé parce que ça renvoie à ces valeurs communes que l'on a d'apprentissage, de réussite scolaire, de travail, de mérite, donc je passe très rapidement outre le fait que l'objet du vœu est plutôt à mon avis du Conseil Régional qui a en charge la gestion des lycées, et d'ailleurs la Région Ile-de-France attribue déjà des livres aux élèves méritants. Ce vœu a suscité beaucoup d'intérêt mais aussi quelques interrogations.

Je vais essayer de vous en faire part rapidement. D'abord, je ne comprends pas très bien l'objectif du vœu. Si l'idée, c'est d'accompagner les lycéens talentueux qui sont capables d'accéder à des cursus universitaires ambitieux et qui se heurtent à des obstacles sociaux et financiers à l'issue du bac, je vous le dis comme je le pense, c'est une très très bonne idée. Si l'idée, en revanche, c'est de fonctionner sur le mode de la carotte et du bâton et d'appliquer le principe de travailler plus pour gagner plus aux élèves de terminale, je pense qu'on est un peu à côté de la plaque. Vous savez, l'effort scolaire, l'investissement personnel, il est consenti par les élèves parce qu'ils savent que c'est par leur travail qu'ils pourront accéder aux études de leur choix, avoir plus tard une activité professionnelle épanouissante, mais devenir aussi des esprits libres, des citoyens libres, prendre leur destin en mains, entreprendre, innover, prendre des risques et les élèves de terminale ne demandent pas, pour travailler, d'avoir un chèque cadeau du Maire à la fin de l'année. Ça marche peut-être avec les enfants de 5 ans à qui l'on dit, « sois gentil avec ta grand'mère, et tu auras un cadeau à la fin de la journée », mais avec les élèves de terminale, je doute que ça fasse preuve d'une quelconque efficacité. Les mentions au bac, ça ne se vend pas comme des barils de lessive, il ne suffit pas de mettre un cadeau « Bonux » à l'intérieur pour en avoir plus. Si c'est ça votre logique, j'espère que vous allez me rassurer, je pense qu'elle est totalement infantilisante et qu'elle est en plus, contraire à l'esprit de la classe de terminale qui vise à permettre aux élèves de réfléchir, c'est pour ça qu'on met de la philosophie en terminale en France. Pour moi, le but de la politique, je vais essayer de déborder un peu, mais pas trop, pour moi le but de la politique, c'est de permettre à chacun de pouvoir mener la vie qu'il a envie de mener. Donc, pour être conforme à cette idée, il me semble qu'il faudrait modifier ce vœu sur trois points :

Le premier point : il faudrait que le prix qu'on veut accorder aux bacheliers s'inscrive dans le cadre d'un projet universitaire et professionnel cohérent. Il ne s'agit pas de se

payer des vacances ou une voiture pour s'amuser avec ses amis. En revanche, on peut imaginer, comme c'est le cas, et comme c'est proposé dans votre vœu et comme c'est déjà mis en application dans certaines régions, notamment la région Poitou/Charente.

Je ne vois pas pourquoi ça suscite cette réaction. Je pourrais parler de la région Languedoc Roussillon. On peut imaginer effectivement que le prix puisse permettre l'acquisition d'un ordinateur portable, en particulier pour les étudiants qui se destinent à des filières scientifiques, mais pas forcément de façon exclusive.

Deuxième point : il ne s'agit pas pour moi d'aider ceux qui s'en sortent déjà très bien par eux-mêmes. Pour que le dispositif soit efficace, il faudrait cibler les populations qui en ont le plus besoin et pas le diluer, donc il me semble absolument nécessaire d'introduire une condition de ressources et si on juge que les barèmes du CROUS sont trop restrictifs, parce qu'ils mettent de côté un certain nombre de familles aux revenus moyens, et bien, très bien, étendons le dispositif mais ça ne nous empêche pas de définir un barème de ressources pour la famille.

Le troisième point : il est lié à la notion de mérite qui sous-tend ce vœu. Pour moi, lier la notion de mérite de façon exclusive à l'obtention d'une mention baccalauréat me paraît être dommage. Vous savez, il y a des élèves qui ont beaucoup de mérite et qui n'ont pas forcément une mention au baccalauréat, parce qu'ils viennent d'un milieu socioprofessionnel difficile, qu'ils ont eu des conditions de scolarité chaotiques et qu'ils ont fait des efforts impressionnants pour arriver là où ils en sont arrivés. Il me semble que ceux qui sont les mieux placés pour juger du mérite, c'est la communauté éducative et les acteurs de la communauté éducative. Donc voilà les modifications que j'aurais à faire. D'abord le lien avec le projet professionnel cohérent, ensuite la condition de ressources, ensuite la redéfinition de la notion de mérite de façon plus large et ces propositions que je fais pour améliorer le vœu ; elles nécessitent à mon avis qu'on le retravaille, ce que je propose, c'est que l'on retire ce vœu, qu'on le retravaille et qu'on aboutisse un peu plus tard, à un consensus puisque c'est vrai qu'on n'a pas toujours la chance d'être tous d'accord, donc, ne boudons pas notre plaisir. Merci.

**Monsieur le Maire :** On est là pour travailler, donc s'il y a du travail à faire, on le fait maintenant en séance. Madame Buffeteau :

**Anne-Charlotte Buffeteau :** Merci Monsieur le Maire. Plusieurs choses : d'abord, il fallait lire le vœu puisque je demande qu'une étude soit faite pour savoir si c'est faisable, donc en demandant que la Région participe à cette étude puisque je sais pertinemment que ça dépend de la Région, ensuite il ne s'agit pas de carotte et de bâton et de je ne sais pas quoi, il s'agit simplement de récompenser des élèves qui ont travaillé dans l'année ; dans de nombreuses villes, ça se fait, il y a plein d'exemples, surtout en Ile-de-France et justement ça s'inscrit évidemment dans un projet éducatif. Il ne s'agit pas, bien sûr, de remettre une somme d'argent à des élèves pour qu'ils fassent ce qu'ils en veulent, sans un projet éducatif.

Si je n'ai pas détaillé mon vœu, c'est parce que je demande que ce soit étudié, et donc j'espère que si ça marche on sera informé et qu'on nous concertera pour les modalités et c'est à ce moment-là qu'on pourra donner toutes nos idées et je suis ravie que vous en ayez. Merci.

**Monsieur le Maire :** Je crois que la philosophie du vœu de Madame Buffeteau, c'est justement d'amorcer un processus et ce n'est pas à nous, que l'on soit d'ailleurs de gauche ou de droite, de dire ce que justement la communauté éducative avec les partenaires d'ailleurs de la Ville et de la Région spécialisés peuvent pratiquer comme projet. Par ailleurs en ce qui concerne les prix qui sont remis, on peut tout à fait être d'accord pour ajouter par exemple, après le projet « constructif », « projet d'ordre

professionnel, universitaire et éducatif » on peut aussi évoquer le mérite comme vous l'évoquez encore que ce n'est pas beaucoup mentionné, en revanche, il ne faut pas confondre deux choses : les récompenses aux élèves méritants et qui sont tous sur le même plan quand ils obtiennent des mentions qui leur sont attribuées par la communauté éducative justement, et puis l'aide sociale qui est une autre chose.

Il peut y avoir des bourses, il peut y avoir des aides et c'est très important évidemment, mais là c'est d'un autre ordre. Quand je reçois les élèves méritants pour la première fois ici en Mairie du 15<sup>ème</sup>, en présence de beaucoup d'élus d'ailleurs de gauche ou de droite, nous ne les avons pas sélectionnés par rapport à leur seuil de revenus ou à celui de leurs parents. Nous avons pris tous les élèves méritants qui avaient été désignés comme tels par les enseignants et par les chefs d'établissements auxquels nous faisons confiance. Pour ce faire, nous les avons tous reçus sans discrimination. Donc, je voulais faire ces observations, à partir de là, je vais mettre au vote ce vœu, à moins que vous ne vouliez dire encore quelque chose sur le sujet. Monsieur Baghdad.

**José Baghdad** : J'avais juste une remarque.

**Monsieur le Maire** : S'il vous plait, je voudrais mener les débats comme je l'entends et s'il y a des élus qui ont des choses à dire, ils les disent, quels que soient les bancs sur lesquels ils siègent.

**José Baghdad** : Mes chers collègues, non je n'ai pas encore passé le bac, mais je vais le passer un jour, ne vous inquiétez pas. Mes Chers collègues, je voulais juste signaler qu'il y avait, lorsque nous déposons des vœux, deux poids, deux mesures ; je me souviens d'un vœu qui avait été déposé, qui n'avait pas trait à cette assemblée qui était déposé par Véronique Sandoval pour la question des travailleurs immigrés, sans papiers du 15<sup>ème</sup> arrondissement et que nous disions : « oui, étudions les cas et soutenons cette initiative et faisons en sorte de voter le vœu » on a entendu dans cette assemblée « Ça ne concerne pas cette assemblée, c'est du ressort de l'Etat ; nous ne pouvons pas nous pencher dessus ». Ici il s'agit d'un vœu qui touche des lycéens, qui est de la responsabilité des élus, de la Région et on dit : « Nous pouvons voter ce vœu, il est du ressort de cette assemblée de se prononcer ». Je constate deux poids, deux mesures, soyons cohérents avec nos propositions.

**Monsieur le Maire** : D'abord, je n'ai pas été Ponce Pilate avec le vœu que vous évoquez de Madame Sandoval puisque je lui ai dit que nous transmettrions les dossiers de ces personnes aux administrations compétentes. Nous avons fait le travail depuis ; nous avons reçu ces personnes d'ailleurs, nous avons maintenant, ce qui n'était pas le cas avant, et vous le savez bien, leurs noms, leurs identités, nous avons quelques informations les concernant, ils ont été reçus par un adjoint et nous avons aussitôt transmis les demandes à la Préfecture de Police pour qu'elles soient étudiées au Ministère peut-être aussi de l'Immigration. Donc, ce que j'avais dit a été poursuivi, prolongé, donc il y a eu une suite aussi. Là il s'agit d'un vœu qui concerne aussi la Ville parce que nous considérons que la Ville de Paris pourrait contribuer à ceci et pas seulement la Région. C'est un vœu au Maire de Paris, vous savez très bien, mon Cher Collègue, qu'il y a des vœux au Maire de Paris qui, proposés par des membres de votre majorité, demandent au Maire de Paris d'intervenir auprès du Préfet, du Ministre, du Gouvernement, et ceci, cela, pour des expulsions ou tout un tas de choses, donc c'est la même chose ; il y a un vœu au Maire de Paris pour qu'il étudie et nous pensons que la Mairie de Paris peut être, si elle doit aider les bacheliers méritants, partie prenante de dispositif. On va voter.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Nous arrivons maintenant au vœu n° 30 qui est présenté par Madame Lalem.

**30. Vœu au Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement relatif à la mise en place d'actions de prévention dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement déposé par Anne Hidalgo, Claude Dargent, Fatima Lalem, Gilles Alayrac, Isabelle Roy, Vincent Flouquet, Catherine Bessis, Mathieu Blin, Véronique Sandoval, José Baghdad, Marie-Hélène Piétranico, Philippe Mouricou.**

**Fatima Lalem :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais vous rappeler deux ou trois petites choses en ce qui concerne la prévention des MST et du SIDA en particulier, rappeler d'abord que les décès liés au SIDA ne diminuent plus à Paris depuis de nombreuses années, que depuis 2002, il apparaît que plus de 50% de nouveaux cas de SIDA diagnostiqués concernent la région parisienne. La Ville de Paris poursuit de manière régulière des actions d'information, de prévention et de dépistage et notamment la distribution, très largement assurée, de préservatifs. Un travail important est mené dans les CDAG, dans les centres de santé, par l'équipe municipale de prévention santé et son bus « info santé », etc... J'essaie de faire vite.

Dans le même temps, la Mairie de Paris a régulièrement incité au dépistage à mettre en place au niveau des mairies d'arrondissement. Ces dépistages anonymes et gratuits sont aujourd'hui organisés par certaines mairies d'arrondissement et drainent des populations qui, par ailleurs, échappent ou sont éloignées de ces démarches, populations souvent dans des situations de vulnérabilité diverses.

La Mairie du 15<sup>ème</sup> ne s'est pas encore portée volontaire pour organiser ce genre de dépistages, contrairement à cinq mairies d'arrondissement qui ont fait ce choix. De la même manière, certaines mairies d'arrondissement accompagnent la distribution de préservatifs masculins et féminins, c'est notamment le cas du 14<sup>ème</sup> et du 18<sup>ème</sup> avec des opérations « café capote » où des préservatifs sont mis à disposition dans une cinquantaine de bars et de brasseries. Par ailleurs, des équipements de proximité gérés par les mairies qui accueillent notamment les jeunes peuvent être utilisés pour promouvoir des actions de prévention, qu'il s'agisse de la lutte contre toutes les formes de dépendance, contre les MST, qu'il s'agisse de l'éducation à la sexualité, de tels projets pourraient être à l'initiative de la mairie du 15<sup>ème</sup>, ou confiés à des associations partenaires. Je suis étonnée qu'une interpellation sur la prévention nécessaire d'un fléau tel que le SIDA, puisse produire autant de remous dans vos rangs ! Est-ce que ça vous gêne de parler de prévention du SIDA ? Je continue. J'aimerais tout à fait, selon le règlement intérieur, Monsieur le Maire, que l'assemblée me permette de présenter sereinement, un vœu sur une question qui me semble un impératif de santé publique et j'aimerais que ça se fasse dans le calme.

**Monsieur le Maire :** Ne vous énervez pas, gardez votre sérénité ; je n'ai pas constaté que tous les élus de la majorité avaient pu s'exprimer dans le calme, mais je vous demande de continuer à vous exprimer.

**Fatima Lalem :** Monsieur le Maire, je connais vos leçons habituelles, je vous en remercie, mais je sais garder mon calme quand c'est nécessaire. Ce que je vous demande c'est, effectivement au niveau du 15<sup>ème</sup>, que soient mis à disposition, tout au long de l'année dans les équipements de proximité, des préservatifs masculins et féminins. Que la Mairie mobilise les responsables des résidences étudiantes, les jeunes travailleurs pour que soient distribués gratuitement, dans leurs établissements, des préservatifs féminins et masculins. Enfin, que la Mairie d'arrondissement et d'autres établissements de proximité, en lien avec les associations et l'APHP puissent accueillir au moins deux fois par an, des opérations de dépistages anonymes et gratuits. La santé

publique est l'affaire de tous, et en particulier des responsables politiques, aussi, je ne doute pas, chers collègues, que vous voterez avec nous ce vœu. Je vous en remercie.

**Monsieur le Maire :** Alors, il est vrai que la prévention des maladies sexuellement transmissibles constitue, et pour chacun d'entre nous, Madame Lalem, c'est une évidence, un enjeu majeur de santé publique et les actions mises en œuvre doivent d'ailleurs concerner tout autant les jeunes que les moins jeunes et ce, quels que soient les lieux fréquentés. L'école doit être naturellement un relais essentiel pour transmettre les connaissances utiles en la matière et participer à la prévention des MST. Il suffit de rappeler d'ailleurs les efforts importants qui sont consentis par la collectivité nationale et l'Etat en matière de prévention contre les MST et le SIDA. Le dernier en date, par exemple, c'est la mise en œuvre, en novembre dernier, d'un plan d'installation de distributeurs de préservatifs dans tous les lycées français avec le déblocage de 1 600 000 € pour les académies. Nous avons donc là atteint un objectif important puisque le dernier relevé montre qu'aujourd'hui 96% des établissements français sont équipés d'un distributeur alors que ce taux n'atteignait que 35% en 2007.

Au-delà des efforts de l'Etat, les enseignants, les parents ont un rôle de premier plan à jouer. Trois séances obligatoires d'éducation à la sexualité, de prévention contre les maladies sont d'ailleurs intégrées dorénavant dans l'horaire annuel global des élèves, en complément des cours de sciences de la vie et de la terre et cette éducation ne constitue évidemment pas une nouvelle discipline, elle se développe à travers tous les enseignements et la vie scolaire et vise l'appropriation de connaissances telles que le respect de l'autre, la solidarité, l'autonomie. Le rôle des parents est évidemment essentiel dans les actes de leurs enfants. Je salue aussi l'action des infirmières scolaires et de celles et ceux qui programment des actions de prévention dans les lycées et collèges de notre arrondissement et dans toutes les académies.

L'école et la famille ne sont pas les seuls lieux dans lesquels doivent se développer les actions de prévention à l'égard des jeunes. D'autres acteurs peuvent utilement contribuer à la diminution des risques de contamination. Les associations spécialisées, vous avez eu raison de le dire, en font partie mais aussi la région Ile-de-France avec le CRIPS, qui a été créé en 1982, présidé, je crois, par Madame Hidalgo, qui est financé par l'Etat, par la région Ile-de-France, par la Mairie de Paris et qui pourrait avoir une action aussi importante dans notre arrondissement. Nous sommes tout à fait prêts à travailler en collaboration avec elle si nous sommes évidemment saisis et je pense qu'il n'y a pas de problèmes pour que nous soyons aidés par le CRIPS ; je suis évidemment tout à fait favorable à la mise en œuvre d'une politique préventive très offensive dans l'ensemble des équipements municipaux et plus particulièrement sur les sites qui accueillent un public majoritairement jeune.

Je dis simplement que, pour mener cette action sur le plan qui convient, c'est-à-dire de la façon la plus massive qui soit, nous avons besoin du soutien de la Ville et du Département de Paris qui, d'ailleurs, vous l'avez rappelé largement, mènent une action, mais qui peuvent nous aider dans le 15<sup>ème</sup> et qui peuvent d'ailleurs avoir une action eux-mêmes plus importante. Je prends un exemple : les équipements sportifs de notre arrondissement qui sont directement gérés par la Mairie centrale, qui ne relèvent pas de la mairie du 15<sup>ème</sup> comme Armand Massard, Emile Anthoine, Charles Rigoulot et Suzanne Lenglen, là, malheureusement, il n'y a pas de distributeur de préservatifs et c'est de la compétence intégrale de la DJS. Je vais donc demander à la Direction de la Jeunesse et des Sports, à l'occasion de ce vœu que vous présentez, d'y faire installer des distributeurs de préservatifs puisque l'on n'en a pas pris l'initiative et je souhaite également un effort financier conséquent de la Ville pour que nous puissions également équiper les autres sites de notre arrondissement, très fréquentés par les jeunes : il y a le centre d'animation des Frères Voisin, il y a les antennes jeunes, le conservatoire, la maison des associations, les gymnases. L'information sur la prévention est aussi très importante ; on s'efforce ici de promouvoir, à la mairie du 15<sup>ème</sup> et sur le site Internet de

la Mairie du 15<sup>ème</sup>, beaucoup d'évènements liés à la prévention et à la lutte contre les maladies les plus graves. Nous le faisons pour les dons d'organes et aussi pour les contrôles du cancer ou pour la prise en charge des diabétiques. Nous avons d'ailleurs aidé à l'ouverture et je parle sous le contrôle de l'Adjoint au Maire chargé de la santé, Jérôme Loriau, il y a quelques jours, d'un centre contre le diabète et l'obésité à quelques dizaines de mètres d'ici, ouverture d'un centre que nous avons beaucoup soutenu, nous le faisons également pour les manifestations de solidarité envers celles et ceux qui sont victimes du SIDA comme, par exemple, le festival Solidays qui fête cette année d'ailleurs ses 10 ans d'existence et qui a remporté un grand succès ; l'annonce de cet évènement festif de solidarité est présent depuis un mois sur la page d'accueil du site Internet de la Mairie.

L'effort d'information de la Mairie ne s'arrête pas là puisque si vous vous êtes rendus à l'accueil de notre mairie, au rez-de-chaussée de ce bâtiment, vous trouverez des brochures dont j'ai pris quelques exemplaires avant de venir, qui sont distribués à l'accueil, « à chacun sa contraception », « contraception : des relations sans complications », « garçons-filles : hépatite, VIH » qui sont distribués ici. Donc la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles est un combat que nous menons et qui doit mobiliser toutes les forces si nous voulons réellement venir à bout de ces maladies qui sont devenues des maladies chroniques dans nos pays et qui contaminent tous les pays du monde. Pour terminer ce vœu, qui à mon avis aurait du être adressé plutôt au Maire de Paris, m'amène à vous proposer de le voter, mais de le voter amendé, néanmoins de la façon suivante et je pense que ça ne devrait pas poser de problème : d'une part qu'on puisse, et cela c'est un détail, remplacer « APHP » par « l'ensemble des acteurs de santé » parce que, c'est vrai que cela englobe l'APHP mais aussi tout un tas d'acteurs de médecine de ville, etc... et deuxièmement, un quatrième point, un quatrième alinéa, si je puis dire, du dispositif qui serait le suivant : « que la Mairie de Paris finance les distributeurs de préservatifs et les actions de prévention et d'information dans les équipements municipaux fréquentés par les jeunes » car nous sommes prêts à les mettre en place, dans les conditions que vous indiquez, mais nous avons besoin d'une contribution financière de la Mairie de Paris de façon à ce que ce soit des distributeurs gratuits, sinon évidemment, cela n'a pas de sens de les faire payer. Voilà simplement la proposition que je suis amené à vous faire.

**Fatima Lalem :** Juste une petite précision : je vous remercie pour les développements complémentaires qui ont permis d'informer l'assistance. Je n'avais pas moi-même fait référence à un certain nombre de dispositifs que je connais très bien puisque j'ai participé à leur élaboration. Je ne ferai pas de commentaires sur l'effectivité de la mise en œuvre des actions auxquelles vous faites référence, notamment les 3 séances d'éducation, à la santé, à la sexualité mises en place dans le cadre de la loi de 2001 et qui ont fait l'objet d'une convention avec un certain nombre de structures qui ne sont toujours pas mises en application, sauf à 30% dans les collèges. Je pourrais vous donner plein d'informations là-dessus mais comme vous y faites référence, vous avez montré des dépliants auxquels j'ai participé, c'est très bien, donc effectivement, je vous invite à mettre à profit les dispositifs et les actions mises en place par la municipalité parisienne au profit du 15<sup>ème</sup>. Il vous appartient d'organiser ces actions, cette prévention, dans les structures, auprès de l'ensemble des acteurs de notre arrondissement.

**Monsieur le Maire :** Bien alors, je voudrais que vous puissiez me donner votre réponse sur les deux amendements que je propose à votre vœu. Monsieur Loriau.

**Jérôme Loriau :** Monsieur le Maire, juste pour dire que Madame Lalem doit être absolument assurée que, bien sûr, nous utiliserons tous les moyens que la Mairie de Paris voudra bien mettre à notre disposition pour ces actions, encore faudrait-il que nous les ayons, mais je n'en doute pas et la deuxième chose peut-être, c'est que dans le cadre de la création de notre commission extra-municipale de la santé dans le 15<sup>ème</sup>, je compte bien que l'une des premières missions de cette commission puisse être d'amplifier encore

toutes les actions de prévention en mobilisant tous les acteurs de santé dans le 15<sup>ème</sup> dès la rentrée.

**Monsieur le Maire** : Nous allons procéder au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Donc le vœu est adopté à l'unanimité.

- Dans le troisième alinéa, à la place de APHP on met : « et l'ensemble des acteurs de santé ». Voilà. Donc, votons pour cet amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Unanimité.

Serait écrit un quatrième alinéa : « que la Mairie de Paris finance le distributeur de préservatifs et les actions de prévention et d'information dans les équipements municipaux du 15<sup>ème</sup> fréquentés par les jeunes ». Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Unanimité.

Vœu ainsi amendé. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Alors, le vœu n° 31 sur le groupe scolaire Olivier de Serres. Qui le Rapporte ? Madame Piétranico.

**31. Vœu au Maire de Paris relatif à la réhabilitation du groupe scolaire 99, rue Olivier de Serres dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement déposé par Anne Hidalgo, Claude Dargent, Fatima Lalem, Gilles Alayrac, Isabelle Roy, Vincent Flouquet, Catherine Bessis, Mathieu Blin, Véronique Sandoval, José Baghdad, Marie-Hélène Piétranico, Philippe Mouricou.**

**Marie-Hélène Piétranico** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, le groupe scolaire Olivier de Serres, dans le 15<sup>ème</sup>, date des années 1970 et les bâtiments des écoles maternelles et élémentaires sont à l'heure actuelle extrêmement dégradés. Les personnels des équipes pédagogiques, administratives et d'entretien de ces établissements réalisent, malgré des conditions difficiles, un travail remarquable et obtiennent de très bons résultats. Ces deux écoles sont dans un quartier où il existe une véritable mixité sociale mais restent particulièrement sensibles. Une grande partie des enfants du quartier des Périchaux y sont scolarisés. De plus, les restrictions budgétaires font que ce quartier ne bénéficie plus des dispositifs politiques de la Ville depuis 2 ans. Il est plus que jamais nécessaire que nous lui accordions une attention toute particulière. Il conviendrait de réhabiliter entièrement ces locaux afin de pérenniser durablement la qualité de l'enseignement et de permettre à la communauté éducative, comme aux jeunes élèves, de jouir d'un environnement de qualité et d'équipements adaptés.

C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir vous associer à ce vœu.

**Monsieur le Maire** : Bien, merci Madame Piétranico. Encore que, alors que le vœu précédent me semblait davantage relever de la compétence du Maire de Paris, le présent vœu me paraît pouvoir être satisfait par la réponse du Maire du 15<sup>ème</sup> puisque le problème de la réhabilitation de ce groupe scolaire qui se posait effectivement, est en passe de se régler. Le projet est dans les tuyaux depuis janvier 2007, sauf si, bien sûr, la Ville de Paris ne tenait plus ses engagements, ce que je ne saurais envisager, surtout pour une rénovation de cette importance et attendue depuis longtemps. Vous avez eu raison de le souligner.

Dès ma prise de fonction, d'ailleurs, c'est un projet que j'ai aussitôt évoqué avec la responsable de la circonscription d'action scolaire, Madame Riglet, qui m'a confirmé d'ailleurs en présence de Madame Malherbe, sa réalisation. Le problème ne se pose plus

et moi je vous demanderai de retirer votre vœu après avoir pris connaissance de ma réponse ou sinon le voter, on verra, mais je pense que l'amendement est satisfait parce que je vous rappelle que le groupe Olivier de Serres/Saïda est composé d'une école maternelle, d'une école élémentaire, et de l'annexe de l'ancien lycée Fernand Holweck, que le programme initial prévoyait la construction d'un nouveau bâtiment, abritant la restauration scolaire avec la création d'un self service pour l'élémentaire et l'annexe du lycée Fernand Holweck, la création d'un local fermé avec restitution d'un cabinet médical et un bureau d'assistante sociale.

En 2005, l'hypothèse de la fermeture de l'annexe du lycée a été évoquée, puis confirmée et sur cette base, un nouveau programme d'étude visant à étendre les écoles maternelle et élémentaire a été validé sur place le 11 octobre 2005. Il prévoit la création d'un groupe scolaire dans un corps de bâtiment unique englobant l'actuelle école élémentaire et l'ancienne annexe du lycée, reliée par un bâtiment à construire, qui abritera notamment le service de restauration au rez-de-chaussée, le pôle médico-social au premier, les ateliers au second étage. L'entrée se fera par la Saïda avec un seul gardien et trois logements de fonction seront créés. Deux ascenseurs seront installés pour permettre l'accessibilité des écoles aux personnes à mobilité réduite. La démolition de l'école élémentaire existante, qui permettra d'ailleurs, je le souligne, de rétrocéder 4000 m<sup>2</sup> de terrain, ce qui permettra, je le souhaite, on aura l'occasion d'en discuter, d'y réaliser un équipement municipal qui devra faire l'objet d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs et j'espère, le Conseil de quartier, l'orientation générale de ces propositions ayant recueilli l'agrément des différentes parties prenantes, l'Agence d'Etudes d'Architecture a approfondi son étude préliminaire sur ces bases et le projet a fait l'objet d'une présentation à la Mairie du 15<sup>ème</sup> en janvier 2007 et à la communauté scolaire le 4 juin 2007.

L'intérêt du projet, outre la mise aux normes techniques et sanitaires du service de restauration, porte surtout sur l'extension des capacités d'accueil puisqu'on passera de 6 classes dans l'école maternelle à 8 classes et de 9 classes dans l'école élémentaire à 12. Deux autres points forts du projet sont à souligner : l'accessibilité du bâtiment aux personnes à mobilité réduite et sa mise en conformité avec le plan climat par la mise en œuvre de mesures d'énergie. Aujourd'hui, c'est vrai, la validation du projet reste subordonnée au résultat des diagnostics des structures de bâtiments actuellement à l'étude par les services de l'Agence d'Etudes d'Architecture qui devrait arriver en septembre et le passage en comité de lancement devrait intervenir à l'automne 2008 après m'avoir été présenté à la rentrée.

Sur le plan financier, je vous précise qu'un montant de 27,8 millions d'Euros sera inscrit au budget d'investissement 2009, quant aux travaux, ils devraient débuter en 2010 et s'achever en 2013. Je vous précise aussi pour information, que le groupe scolaire Cardinal Amette/Dupleix sera, quant à lui, complètement réhabilité en 2013 pour un montant de 11 millions d'Euros et enfin, puisque vous évoquiez le souci pédagogique dans un secteur difficile où vous avez bien raison de le faire, je vous rappelle que les taux de 27 enfants par classe pour l'école maternelle et de 25 enfants par classe pour l'école élémentaire sont très proches, sinon identiques à ceux appliqués dans les écoles situées en ZEP et je veux donc souligner cet effort du Rectorat pour soutenir cette école située dans un quartier difficile de notre arrondissement. Je vous remercie.

Est-ce que vous acceptez le retrait de ce vœu, étant donné que cet amendement, enfin ce vœu, est satisfait ? Madame Piétranico ? C'est Monsieur Dargent qui parle ? D'accord.

**Claude Dargent :** Je suis, et nous sommes un peu surpris, Monsieur Le Maire. Il ne s'agit pas d'un amendement, il s'agit d'un vœu, il s'agit d'une opération dont tout le monde partage l'analyse que vous venez de faire sur le bien fondé, mais comme vous l'avez dit vous-même, fort excellemment, il devrait être inscrit au budget d'investissement de 2009 et donc, quand on sait combien il y a de projets extrêmement

intéressants dans cette ville qui existent aujourd'hui et que, en fonction des prévisions et des recettes fiscales etc, il y aura des arbitrages à faire, moi je crois que le plaidoyer que vous avez fait pour ce projet doit nous conduire tous à voter ce vœu afin qu'on conforte l'idée qu'effectivement, les choses soient inscrites au budget d'investissement de 2009 ce qui, par définition, n'est pas le cas aujourd'hui. Alors, puisque vous pensez que c'est un projet souhaitable, et que nous le pensons aussi, votons ce vœu comme cela, pour conforter sa réalisation.

**Monsieur le Maire :** Si l'esprit de ce vœu est effectivement, comme vous le dites, d'unifier nos efforts pour qu'il n'y ait pas de remise en cause -voyez, j'étais, finalement plus enclin à croire les engagements de la Ville que vous ne l'êtes- mais je suis prêt, pour aller dans le sens que vous évoquez et unir nos efforts au cas où il y aurait des difficultés budgétaires, à voter ce vœu avec simplement une proposition d'amendement. Néanmoins, parce que je crois que ça n'a rien à voir avec le vœu et ça ne peut que l'affaiblir d'ailleurs, la suppression du troisième considérant, parce que finalement on peut considérer que si ce secteur ne bénéficie plus des dispositifs de la politique de la Ville, ça pourrait être interprété par certains comme une sortie du dispositif par une amélioration de la situation de ce secteur, ce que je ne crois pas.

C'est la raison pour laquelle, je pense que ce considérant affaiblit le vœu et que, par ailleurs, il n'a pas grand-chose à voir avec la situation du groupe scolaire en question. Donc voilà ma proposition, d'amendement de suppression du troisième considérant. Je vois Madame Piétranico qui hoche la tête et donc je la remercie de son accord. A ce moment là nous pouvons tout à fait être unanimes.

**Claude Dargent :** Je n'ai pas tout à fait suivi votre démonstration sur le troisième considérant et je crains qu'il y ait d'autres considérants que les considérants que vous avez évoqués ; mais, admettons.

**Monsieur le Maire :** Merci, donc premièrement : amendement de suppression du troisième considérant. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Très bien.

Maintenant, adoption du vœu ainsi amendé : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Parfait. Nous allons maintenant vers le point n° 32. Nous abordons les questions, ce qui est une procédure assez particulière. A vrai dire, je ne sais pas pourquoi c'est cette formule qui a été choisie parce que si on prend le règlement intérieur, le Maire donne lecture de la question posée et après sa réponse, l'auteur de la question dispose d'un droit de réplique dont la durée ne peut excéder 5 minutes, article 20. Alors, je donne lecture de la question qui m'a été transmise. C'est quand même très bizarre !

**32. Question au Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement relative aux modalités d'organisation du recueil des candidatures et de l'organisation du tirage au sort dans le cadre du renouvellement des Conseils de quartier déposée par Anne Hidalgo, Claude Dargent, Fatima Lalem, Gilles Alayrac, Isabelle Roy, Vincent Flouquet, Catherine Bessis, Mathieu Blin, Véronique Sandoval, José Baghdad, Marie-Hélène Piétranico, Philippe Mouricou.**

**Monsieur le Maire :** Je l'ai lue, maintenant je dois donner une réponse, je vais donc la donner et ensuite vous réagirez. Le mandat des conseillers de quartier qui ont été élus en 2002 s'est achevé le 29 mars, il nous appartient donc de procéder au renouvellement des dix conseils de quartier, ce qui a d'ailleurs déjà été fait ces derniers jours chez nos voisins immédiats dans le 14<sup>ème</sup> comme dans le 6<sup>ème</sup>, les 4 collèges des 10 conseils de quartier doivent donc être renouvelés, en particulier le collège des associations et le collège des habitants dont la procédure de désignation est spécifique, ayant adopté la

charte des conseils de quartier lors de notre séance du 19 mai dernier, nous avons pu, immédiatement après, lancer une campagne de communication. Les habitants et les associations qui le souhaitaient ont pu se porter candidat jusqu'au 17 juin dernier soit en allant sur le site de la Mairie du 15<sup>ème</sup>, soit en renvoyant le bulletin de candidature qu'ils ont trouvé dans INFQUINZE, journal d'information municipale distribué à 130 000 exemplaires ou sur l'un des 50 000 tirés à part et distribués dans les boîtes aux lettres de l'arrondissement, soit en envoyant leur candidature à la Mairie, rédigée sur papier libre. L'information était relayée sur les panneaux d'information électroniques mis à la disposition par la Mairie de Paris. Le déploiement de ces moyens correspond à une exigence forte de renouveler en profondeur le mode de gouvernance de l'ensemble des instances de concertation d'arrondissement et de donner un nouveau souffle démocratique dans le 15<sup>ème</sup>. Les résultats d'appels de candidatures sont de ce point de vue encourageants ; nombre de candidatures enregistrées, collèges des habitants : 1101, soit 113 candidatures de plus qu'en 2002. Sur ce total 200 personnes avaient déjà déposé une candidature en 2002, soit environ 20 % et finalement, la parité hommes/femmes a été à peu près respectée dans le dépôt des candidatures. Collège des associations : 121. L'usage d'Internet est en nette augmentation, ce que traduisent les réponses obtenues par ce biais, 61% des candidatures reçues l'ont été via le site Internet du 15<sup>ème</sup>, chiffres qui nous encouragent bien sûr à poursuivre la modernisation de ce média et à mettre en œuvre de nouvelles fonctionnalités dans les prochains mois.

Le 18 juin dernier, soit le lendemain de la date de clôture de la campagne publique, j'adressais à chacun des candidats un accusé de réception afin de préciser que sa candidature avait bien été enregistrée et précisais que, conformément à l'article 8 de la charte des conseils de quartier, un tirage au sort serait organisé au regard du nombre des candidatures enregistrées, formule d'ailleurs adoptée il y a quelques jours dans d'autres arrondissements comme le 14<sup>ème</sup>. Ce tirage au sort aura donc lieu demain soir dans la salle des fêtes de la Mairie du 15<sup>ème</sup> à partir de 18h00, il sera effectué sous le contrôle d'un huissier de justice, Maître Robert Renassia.

Je vous rappelle que chaque conseil est composé de 24 membres titulaires élus pour 3 ans, répartis en 4 collèges : habitants, associations, personnalités qualifiées et élus. Le collège des habitants est composé de 12 titulaires et de 12 suppléants. Le collège des associations est constitué de 4 titulaires, les 2 autres collèges, élus et personnalités qualifiées seront, eux, annoncés et rendus publics ultérieurement évidemment. Les listes électorales ont été dressées pour chacun des 10 quartiers, pour chacun des 2 collèges. Il y aura 20 tirages au sort successifs, qui seront faits par l'huissier d'ailleurs, 2 par quartier pour les collèges des habitants et collèges des associations. Des bulletins nominatifs établis pour chacun des candidats habitants et associations seront imprimés ; ils seront préalablement placés dans les urnes transparentes, habitants et associations, de chacun des 10 quartiers sous le contrôle de Maître Renassia qui procédera au tirage au sort et annoncera le nom du candidat tiré au sort, et ainsi de suite jusqu'à ce que soit constitué chacun des deux collèges de chacun des 10 quartiers. L'ensemble de la procédure sera filmée, retransmis sur écran, la liste des collèges habitants et associations sera affichée dans le hall de la Mairie dès sa finalisation.

Pour terminer, les premières réunions des conseils de quartier auront lieu à partir de la mi-septembre, dans la 2<sup>ème</sup> quinzaine sans doute, les premières réunions se tiendront dans les mêmes écoles que les réunions sous la précédente mandature et ensuite je propose une rotation dans les écoles à l'intérieur de chacun des 10 quartiers. Voilà ce que je voulais vous dire sur le processus de désignation des membres des conseils de quartier.

C'est Monsieur Mouricou qui intervient.

**Philippe Mouricou** : Merci, Monsieur le Maire, pour ces quelques éléments de réponse. On avait eu l'occasion de parler des conseils de quartier dans cette assemblée, lorsqu'on

avait voté la charte régissant leur fonctionnement, je ne vais pas revenir sur les désaccords qu'on avait pu exprimer notamment sur le système de double présidence, juste pour dire que le fait que l'appel à candidature ait été diffusé largement en utilisant le bulletin municipal et Internet, est une bonne chose. Cependant, j'ai encore quelques interrogations dont je vais vous faire part. Je ne sais pas si la procédure nous autorise à y répondre, mais je ne sais toujours pas comment s'est déroulée la réception des candidatures, je ne crois pas que la réception, en tout cas dans ce que vous nous avez expliqué, ait été supervisée par un huissier, c'est regrettable, je pense que c'est quelque chose auquel on peut réfléchir la prochaine fois d'autant qu'il y a eu un certain nombre de questions qui nous ont été posées, à nous, élus de gauche, par des habitantes et des habitants du 15<sup>ème</sup> dont je me fais le relais aujourd'hui.

Plusieurs habitants qui ont « candidaté » sur Internet nous ont expliqué qu'ils n'avaient pas reçu d'accusé de réception alors que vous nous avez dit en avoir envoyé le 18 juin, donc c'était il y a une semaine, donc après le 18 juin, ils auraient dû le recevoir et une habitante nous a raconté, à vérifier, que lorsqu'elle a appelé la personne en charge de la réception à la Mairie du 15<sup>ème</sup>, on lui a expliqué qu'il y avait eu un bourrage de boîte mail, à éclaircir. Peut-être que vous pourriez apporter -moi non plus, je ne sais pas ce qu'est un bourrage de boîte mail, la boîte était pleine peut-être- plus de précisions sur l'aspect réception des candidatures, qu'est-ce qui se passe entre le moment où vous recevez la candidature et le moment où elle est mise dans l'urne pour un tirage au sort, puis cette fois-ci, c'est une demande, pour pouvoir attester de la bonne tenue du tirage au sort, est-ce qu'il serait possible que la liste des candidats soit transmise, alors pas forcément à tous les conseillers municipaux mais au moins aux présidents de groupe afin qu'il puisse y avoir des vérifications qui soient faites et que tout le monde puisse se porter garant de la bonne tenue de la désignation dans un esprit de transparence.

**Monsieur le Maire :** Bien, je vois que la confiance règne, mais comme nous avons décidé....

**Philippe Mouricou :** La transparence n'exclut pas le contrôle.

**Monsieur le Maire :** ....la transparence, nous allons l'appliquer jusqu'au bout. Je serais heureux de savoir comment ça se passe dans les autres arrondissements, mais enfin, je vous le dirai lors d'une prochaine réunion. Alors, la réception des candidatures - je pense au 18<sup>ème</sup> notamment, l'arrondissement du Maire de Paris- la réception des candidatures n'a pas été effectuée sous contrôle d'huissier effectivement, mais je retiens l'idée pour la prochaine fois, absolument, il n'y a pas de raison que l'ensemble du processus ne soit pas sous contrôle d'huissier. Oui, ça va coûter cher, me dit le Secrétaire Général mais enfin, la transparence n'a pas de prix ; on demandera une subvention à la Mairie de Paris, j'espère que vous nous appuierez pour l'avoir.

En ce qui concerne le bourrage et le blocage, il faut savoir que la base de données, et je l'avais dit lors de la dernière séance, est hébergée par la DSTI et effectivement la DSTI, le traitement informatique de la Ville de Paris nous a indiqué qu'il y avait eu un blocage à un moment donné, qu'ils allaient faire le nécessaire pour tout débloquent, ils nous ont donc débloquent et ensuite ils nous ont rendu les différentes coordonnées qui étaient bloquées par rapport à ce dysfonctionnement. J'ai fait confiance à la Mairie de Paris, à la DSTI pour avoir donné les moyens ensuite de connaître ces candidats ; ensuite, la transmission de la liste, oui, peut-être, aux Présidents de groupe, il n'y a aucun problème pour diffuser la liste, si d'ailleurs je peux la faire photocopier, la liste des candidats, de tous les candidats ? Alors Monsieur Foisel me dit qu'il avait prévu d'afficher la liste de tous les candidats. Maintenant, si vous voulez un jeu, je veux bien vous le donner, mais enfin, la liste des candidats sera affichée dans le hall.

Voilà donc, j'ai répondu, enfin partiellement à vos questions, oui ?

**Philippe Mouricou** : Comment expliquer si ça avait donné lieu à des candidatures qui n'avaient pas été reçues ?

**Monsieur le Maire** : Alors, en tout cas, nous n'avons reçu aucune contestation, aucune demande d'enregistrement supplémentaire par rapport à cet événement, d'ailleurs comme nous n'avons pas reçu de contestation. C'est ça le problème, il est possible que des personnes n'aient pas pu, pour des raisons x ou y, être enregistrées, c'est sûr. Mais enfin, nous n'avons pas enregistré en Mairie de problèmes. Alors, il y en aura certainement, peut-être demain des gens viendront et diront « Mais je ne comprends pas, j'ai envoyé, etc... ; ». On a essayé, pour ce qui venait par la Poste, de contrôler par rapport à l'oblitération, mais en dehors de ça, on n'a pas d'autres informations à vous donner, on essaie de faire en sorte que les choses soient le plus clair, mais je retiens l'huissier pour la prochaine fois, donc dans trois ans.

Un affichage sera effectué à partir de la clôture des listes, notons-le. Je pense que là aussi, nous avons bien travaillé. Monsieur Destrem, je ne sais pas si la procédure vous autorise à faire un débat.

**Alain Destrem** : Un rappel au règlement, comme Président de groupe.

**Monsieur le Maire** : Rappel au règlement.

**Alain Destrem** : Il n'y a pas de débat sur les questions, mais il peut y avoir un rappel au règlement. C'est très important, parce que d'abord on reste tous ici par politesse, pour écouter.....

**Monsieur le Maire** : Par intérêt surtout au regard de ces nobles questions.....

**Alain Destrem** : Oui bien, c'est la dernière fois, parce que ça fait 5 heures qu'on est assis, je trouve que le règlement intérieur va vous éviter...

**Monsieur le Maire** : Le règlement intérieur prévoit un rappel au règlement, mais sur un sujet précis.

**Alain Destrem** : Mais c'est sur ce sujet là ; je voudrais juste dire que j'ai écouté les propos, c'est les propos qui me gênent, Monsieur Mouricou, la manière dont vous vous exprimez. On a l'impression qu'on est dans un cadre où tout le monde soupçonne tout le monde. Vous êtes dans un système où vous faites de la suspicion, je suis désolé, vous n'avez qu'à reprendre les débats.

**Monsieur le Maire** : Monsieur Dargent, vous n'avez pas la parole. Je demande à Monsieur Destrem de se conformer rapidement au règlement.

**Alain Destrem** : Mais je voudrais bien qu'il me laisse parler.

**Monsieur le Maire** : Monsieur Dargent, n'interpellez pas votre collègue, vous aurez la parole après.

**Alain Destrem** : J'aimerais bien que les propos tenus par Monsieur Mouricou, qu'il fasse un peu attention à ce qu'il dit, en l'occurrence, je ne voudrais pas qu'on soit les uns et les autres, en train de suspecter son voisin ; c'est au moins la quatrième fois aujourd'hui. La deuxième des choses, Monsieur Mouricou, simplement, c'est que je voudrais faire référence à une phrase que vous avez dite qui m'a beaucoup gêné, vous avez dit : « On m'a raconté, et une dame m'a dit que » il faudrait que vous ayez des preuves.

**Monsieur le Maire** : Monsieur Dargent, je vous demande de me laisser parler et Monsieur Dargent plus particulièrement, parce que Monsieur Dargent ne fait pas la loi

encore dans cette enceinte et dans cette assemblée. Monsieur, vous n'allez pas essayer de parler plus fort que moi, Monsieur Dargent, je suis maître de l'ordre du jour et de donner la parole ; donc, n'essayez pas de faire un putsch, parce que ça ne marchera pas. Une fois que Madame Hidalgo est partie, ce n'est pas la peine d'essayer de la remplacer en essayant de faire des prises de parole sauvages. Je vais vous dire ce que dit notre règlement sur les rappels au règlement dans l'article 12, absolument : c'est : « que la parole est accordée à tout Conseiller qui la demande », pour un rappel au règlement, cette intervention ne peut excéder 5 minutes. Voilà, le rappel au règlement de Monsieur Destrem qui, évidemment, faisait référence à un fait personnel, puisque Monsieur Mouricou a mis en cause d'ailleurs la totalité des élus de cette assemblée. Monsieur Destrem a terminé je crois ? Merci.

Maintenant, nous allons procéder à la question suivante : Monsieur Mouricou, je vous demande de ne pas nous interpellier, sinon je suspends la séance pour rafraîchir les esprits. Si je n'obtiens pas le silence immédiatement, je suspends la séance pour 10 minutes, le temps que les esprits se rafraîchissent. Je ne sais pas si vous voulez qu'on suspende la séance ou si vous voulez continuer ce petit jeu, mais je voudrais que les choses se calment. Donc je donne une dernière fois la parole à Monsieur Mouricou qui a également été mis en cause et tout ça se fait d'ailleurs dans la régularité du règlement de notre Conseil. Monsieur Mouricou.

**Philippe Mouricou :** Merci Monsieur le Maire. Je suis très étonné de l'intervention d'Alain Destrem qui, apparemment, est un fidèle lecteur de mon blog, tant mieux. J'ai lu qu'il m'avait pointé du doigt, je trouve que le ton est extrêmement agressif et totalement en décalage avec l'esprit de ma question qui était simplement, Monsieur Destrem, de faire mon travail d'élu de l'opposition. Vous savez, il y a des élus d'opposition qui sont là pour apporter des contradictions aux débats, des idées, contrôler ce que fait la majorité et faire un travail de contrepouvoir. Ne voyez pas autre chose dans mon intervention d'aujourd'hui, merci.

**Monsieur le Maire :** Alors maintenant, nous allons passer à la question 33. Monsieur Destrem, vous n'avez pas la parole. S'il vous plait, je peux encore suspendre...

La question 33 au Maire du 15<sup>ème</sup>.

**33 . Question au Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement relative à l'action de la Mairie du 15<sup>ème</sup> dans le cadre de la situation de réhabilitation de l'hôpital Necker déposée par Anne Hidalgo, Claude Dargent, Fatima Lalem, Gilles Alayrac, Isabelle Roy, Vincent Flouquet, Catherine Bessis, Mathieu Blin, Véronique Sandoval, José Baghdad, Marie-Hélène Piétranico, Philippe Mouricou.**

**Monsieur le Maire :** Je m'excuse, mais je vais devoir être un peu long puisque c'est un projet énorme de notre arrondissement. Puisque je suis interpellé sur cette question, je voudrais donner une réponse circonstanciée et d'ailleurs, nous aurons, bien sûr, un CICA sur l'hôpital Necker puisque l'hôpital Necker doit être modernisé et modifié en raison des dysfonctionnements provoqués par sa configuration architecturale, la taille réduite et la dispersion des bâtiments de soins qui en font un équipement vétuste et obsolète malgré l'éminente qualité des soins qui sont prodigués par des équipes médicales parmi les plus performantes du monde, il n'en est pas moins indispensable de concilier l'impératif absolu de soins aux malades et de leur qualité et aussi, reconnaissez-le, c'est également notre rôle, la meilleure insertion possible dans l'environnement urbain. Et c'est là que le bât blesse car notre mission c'est aussi celle-là, de défendre l'intérêt des riverains et pour avancer le plus rapidement possible, j'ai rencontré récemment le Directeur Général de l'Assistance Publique, avec d'ailleurs les représentants de l'hôpital Necker.

Je voudrais en quelques mots vous rappeler les termes du débat ; il y avait un certain nombre de griefs contre le projet concernant l'atteinte au patrimoine auquel nous sommes tous sensibles, j'imagine. La perspective de la rue de Sèvres, dans la lignée des Invalides en co-visibilité, face à l'Institut des Jeunes Aveugles, dégradée, l'Hôtel Texier, -hôtel particulier du 19<sup>ème</sup> siècle ainsi qu'un marronnier centenaire- disparaissant ; l'architecture du nouveau bâtiment, totalement étrangère à l'existant et aucune assurance ou obligation de la reconstruction de l'hôtel particulier.

Un certain nombre d'arguments de l'APHP, le nouveau bâtiment Laennec permettant de regrouper les spécialités dispersées, les bâtiments vétustes devant être rénovés puisque le bâtiment Laennec remplacera 11 bâtiments vétustes, 28 bâtiments en tout sur 9 hectares ; le nouvel hôpital améliore les conditions d'accueil des familles, avec la prise en charge de l'hébergement des parents, ce qui est nouveau. Le nouvel hôpital sera représentatif de la médecine d'excellence propre à la réputation de Necker et donnera au personnel les moyens d'assurer ses missions dans des conditions optimales. J'ai été saisi pour avis d'un certain nombre de permis : d'abord déclaration préalable pour le déplacement du portail situé à l'entrée du 149, rue de Sèvres, la demande de permis de construire Texier pour le déplacement de cet hôtel particulier dans l'enceinte de l'hôpital Necker par déconstruction et reconstruction à l'identique. Troisièmement, une demande de permis de construire modificatif de Laennec, avec la modification de la façade Sèvres/Montparnasse, avec une végétalisation intérieure, la création d'un jardin vertical, l'installation d'une verrière en pente et la redéfinition du jardin afin d'y intégrer la reconstruction de l'hôtel Texier, et enfin, la demande d'un permis de démolir qui faisait suite au permis de démolir délivré le 26 octobre 2007, mais sans démolition de l'hôtel Texier, demande qui comprenait la démolition totale de 10 bâtiments et partielle de 3. Ma position comme Maire du 15<sup>ème</sup>, a été l'émission d'un avis favorable sur ces quatre demandes, avec réserve. Favorable quant à la nécessité de rénover l'hôpital et de lui donner les moyens d'assurer ses missions en faveur des enfants malades. Favorable quant à l'intérêt qu'il présente pour la communauté hospitalière, évidemment.

Les réserves ; sur l'absence de concertation des différents acteurs et l'absence de réflexion autour du projet avec les partenaires locaux. Les réserves esthétiques ; erreurs d'appréciation du plan architectural et paysager, mauvaise intégration dans le paysage urbain, absence d'unité architecturale, emplacement historique dans la lignée des Invalides, en face de l'Institut des Jeunes Aveugles, fermeture de l'angle paysager Sèvres/Montparnasse. Les interrogations aussi quant aux nuisances consécutives à l'implantation d'une rampe d'accès au parking devant les façades des immeubles du square du Croisic. Un certain nombre de prescriptions de ma part : des garanties absolues quant à la reconstruction à l'identique de l'hôtel Texier dans l'enceinte de l'hôpital, l'exemplarité du nouveau bâtiment Laennec en matière de label HQE, la communication du calendrier des travaux. Ensuite il y a eu un renforcement, à ma demande, du dialogue avec l'APHP ; je m'en suis préoccupé dans les quelques semaines suivant mon élection, puisque la Mairie du 15<sup>ème</sup> n'est évidemment pas dans une position de blocage ni d'affrontement, ce serait stupide, au contraire, elle souhaite être dans une attitude de dialogue, et je dirais même, dans l'intérêt de notre arrondissement, de co-pilotage.

Il y a donc eu une rencontre avec le Directeur de l'APHP dont je vous donnerai les conclusions dans quelques instants, et surtout qui a porté sur la constitution d'un comité de pilotage, relatif à la restructuration de l'hôpital qui sera mis en place et dont les membres seront, pour la Municipalité du 15<sup>ème</sup>, si je peux dire : Claire de Clermont-Tonnerre en tant que Première Adjointe, Anne Tachène en tant qu'adjoint chargé de l'Urbanisme, Géraldine Poirault-Gauvin en tant que représentante du Conseil de Paris au Conseil de surveillance, Pascale Bladier-Chassaigne et Pascale de Zordi, les deux adjoints qui sont concernés par cet immense ensemble, Hélène Macé de Lepinay qui est adjoint à la vie locale aussi dans ce quartier, Jérôme Loriau Adjoint chargé de la santé, Anne-Charlotte Buffeteau, j'oubliais, excusez-moi, qui est adjointe de quartier, Pascale

de Zordi, c'est en tant que membre du Conseil de surveillance, et puis membres désignés par le Conseil de Paris pour représenter la majorité municipale dont je n'avais pas les noms cet après-midi, mais qui feront partie, évidemment, du comité de pilotage qui permettra de travailler étroitement avec l'APHP et de suivre l'évolution du chantier, d'émettre aussi des idées évidemment. La restructuration de l'hôpital fera l'objet d'un CICA au Conseil d'arrondissement et sera présentée aussi en Conseil de quartier.

Maintenant je dois vous communiquer un certain nombre d'éléments très importants d'information consécutifs à la réunion de travail il y a quelques semaines avec le Directeur Général de l'APHP et les responsables de Necker, relative à l'apport supplémentaire de l'hôpital par rapport au 15<sup>ème</sup> que j'avais souhaité dans cette négociation, dans cette discussion et qui fait l'objet de la question. Alors, je passe sur tous les apports évidemment de l'hôpital tel qu'il existe actuellement pour les enfants et les familles du 15<sup>ème</sup>, notamment au niveau des urgences pédiatriques. Je précise quand même un chiffre, c'est que près de 10 000 enfants du 15<sup>ème</sup> ont été accueillis aux urgences et soignés à Necker. En revanche, ce qui est nouveau : la maternité, les possibilités d'accueil pour les femmes de l'arrondissement en matière de maternité seront doublées avec l'ouverture du bâtiment Laennec qui offrira 15 lits supplémentaires. La capacité d'accueil pour les mères et les enfants, dans le nouveau bâtiment de Laennec sera accrue de 20%, je parle des urgences, etc... Je passe sur des choses moins importantes. L'hôpital a ouvert, en 2007, vous le savez, une halte-garderie qui est financée d'ailleurs par la CAF et la Ville de Paris. A l'avenir, cette halte garderie sera installée dans le carré Necker, ce qui accroîtra encore la perméabilité entre le quartier et l'hôpital et la crèche de l'hôpital a passé convention avec la Ville de Paris et ouvert 6 places aux Parisiens sur les 120 de sa crèche hospitalière. Je le dis à l'adjoint chargé des crèches d'ailleurs parce que il faudrait que cette crèche fasse aussi partie des crèches qui sont en commission d'attribution et peut-être pourra-t-on, s'il y a une convention avec la Ville, il y a aussi sûrement beaucoup de besoins sur la communauté hospitalière, qui sinon se répercuteraient sur le 15<sup>ème</sup>, donc il faut intégrer ça dans les crèches que vous gérez ; il y a aussi la création d'un poumon vert puisqu'il y aura un parc d'un hectare au centre du site, planté de 200 arbres et dont nous avons obtenu aussi qu'il soit ouvert au public dans la journée avec une allée verte qui traversera l'hôpital et qui permettra de relier la rue de Vaugirard et la rue de Sèvres.

Par ailleurs, il y a l'étude d'un aménagement visuel, à ma demande d'ailleurs, personnellement, pour accéder au parking souterrain pour répondre aux souhaits des riverains du square du Croisic qui, sinon, avaient leurs fenêtres qui donnaient sur une rampe d'accès au parking de l'hôpital. Cette protection pourrait être réalisée par une tonnelle dont on me présentera les esquisses. Le jardin à la française du carré Necker sera redessiné et mis en valeur notamment aussi pour qu'il soit largement visible depuis la rue de Sèvres, à travers l'entrée piétons. En ce qui concerne la sauvegarde du patrimoine architectural, la restauration du carré Necker sera mise en valeur par l'APHP pour en faire le centre du nouveau Necker et ce carré historique offrira des lieux de rencontre, de prévention, on en parlait tout à l'heure, des espaces aussi pour les réseaux ville hôpital et pour la coordination avec les médecins de ville. La contribution à la vie culturelle de l'arrondissement est aussi un de nos soucis et le bâtiment Laennec, d'après ce que m'a dit le Directeur de l'APHP, disposera d'une salle de spectacles, d'espaces d'exposition, d'une médiathèque et d'un atelier d'arts plastiques qui pourront être utilisés, et c'est très important, pour ces quartiers qui en sont largement dépourvus, par les habitants du quartier. Donc, à nous de gérer ça avec l'APHP et puis notamment de voir toutes les formules dans le comité de pilotage.

De même, dans le carré historique restauré, le café-musée, le salon de musique, les espaces de prévention et de réunions pourront également être mis à la disposition des habitants du quartier. Necker est aussi partenaire actif de l'éducation sanitaire de la population et notamment du 15<sup>ème</sup> puisque son service de pédopsychiatrie en charge du CMP du 15<sup>ème</sup> intervient dans les écoles collèges et lycées, son service de

gastroentérologie nutrition qui anime le réseau de l'obésité, on en parlait tout à l'heure, intervenant également dans les écoles et auprès des personnels de la petite enfance ou d'écoles de l'asthme. Je dis aussi, nous l'avons évoqué lors d'une précédente séance, mais nous avons l'intention de créer dans le 15<sup>ème</sup>, un conseil de la santé mentale qui sera, je pense, assez important et utile. Les actions de prévention que je viens d'indiquer pourront être renforcées grâce à l'installation de la plateforme des réseaux dans le carré Necker restauré et pour les familles d'enfants handicapés habitant le 15<sup>ème</sup>, ce lieu de conseil et d'orientation est de nature à constituer également un soutien réel. Une opération respectueuse de l'environnement et nous y sommes extrêmement attentifs et ça fait partie des débats que nous avons eus avec ceux qui m'accompagnaient, Madame de Clermont-Tonnerre et Monsieur Loriau, la maîtrise des nuisances du chantier qui va durer longtemps.

L'APHP s'engage à utiliser des techniques de déconstruction adaptées, du matériel insonorisé, du matériel d'arrosage ou d'humidification en continu de la zone pour éviter la propagation des poussières, le bâchage systématique des camions de gravats éliminés quotidiennement, le circuit d'approvisionnement du chantier afin de limiter l'usage des avertisseurs de recul. La mise en place d'un responsable « environnement » chargé de veiller à la bonne exécution des mesures de protection. Voilà ce qui résulte de la première étape de la négociation que j'ai eue il y a quelques semaines avec le Directeur Général de l'APHP, de l'Assistance Publique et les représentants de Necker. Je crois avoir engagé un processus qui nous permettra de co-piloter dorénavant, ce qui n'était pas du tout le cas précédemment évidemment puisqu'il n'y avait rien, de co-piloter l'opération dans la limite de nos compétences bien sûr, mais dans l'intérêt des habitants du 15<sup>ème</sup> mais aussi, je crois, dans l'intérêt bien compris de la communauté hospitalière qui sera d'autant plus à l'aise et qui fonctionnera d'autant mieux dans ces nouvelles structures, que le nouvel hôpital sera mieux inséré dans son environnement par un dialogue fécond avec le 15<sup>ème</sup>. Pour ma part, je serai très vigilant ; c'est un immense chantier de notre arrondissement, très important pour le 15<sup>ème</sup>, pour Paris et j'allais dire pour la France et je serai à l'écoute et vous rendrai compte régulièrement ainsi qu'à la population, de l'état d'avancement du projet que vous connaîtrez d'ailleurs, pour certains d'entre vous, qui feront partie de ce comité de pilotage. Voilà ce que je voulais répondre et excusez-moi d'avoir été un peu long, mais c'est un projet vraiment qui me tient à cœur et qui est extrêmement important pour Paris et pour le 15<sup>ème</sup> et je crois que l'on peut concilier à la fois l'intérêt de la communauté hospitalière et l'intérêt des habitants du 15<sup>ème</sup>. Je vous remercie. Maintenant l'auteur de la question peut s'exprimer, Madame Lalem.

**Fatima Lalem :** Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, alors évidemment, je crois que pour mémoire, il faut rappeler que ce projet avait été soumis au conseil de quartier, qu'il avait d'ailleurs obtenu l'accord de l'ancien Maire, votre prédécesseur, et qu'à ce moment-là vous étiez plus que dans un positionnement de réserve, carrément dans une opposition. Alors on peut se féliciter que le coucou trouve moyen pour faire son nid, et qu'aujourd'hui c'est une véritable reconversion, vous nous faites vraiment une description tout à fait juste et complète de l'intérêt citoyen, de l'intérêt scientifique, de l'intérêt environnemental de ce projet que nous avons porté. Je voulais simplement, Monsieur le Maire, en posant ma question, vous demander, avec ce que vous venez de nous dire, ça me renforce dans ma préoccupation de ne pas vous avoir vu soutenir la manifestation du 11 juin portée par l'ensemble d'une équipe médicale et du personnel soignant pour demander le soutien de ce projet. La Ville de Paris, en accord avec l'APHP a rappelé qu'elle soutient sans réserve ce projet innovant, a pris l'engagement de conserver la maison Texier en la déplaçant dans l'enceinte de l'hôpital Necker. J'étais pour ma part, présente lors de cette manifestation pour apporter le soutien des élus du 15<sup>ème</sup> et de la Mairie de Paris, au personnel de l'hôpital comme vous l'avez dit. Le nouvel hôpital permettra, à terme, chaque année de soigner effectivement 150 000 enfants, d'accueillir 160 000 consultations pédiatriques, de prendre en charge 3 000 accouchements au bénéfice, en particulier, des habitants et des femmes du 15<sup>ème</sup>.

Votre absence, Monsieur le Maire lors de cette manifestation, ainsi que les élus de votre majorité, a été très remarquée et c'est pourquoi, effectivement, je vous pose la question de cette raison. Peut-être que votre agenda était trop chargé ? Toujours est-il que, pour moi, l'immobilisme, dans ce genre de situation, serait la pire des solutions et la pire des situations qui n'est pas d'ailleurs une solution, puisqu'il maintiendrait un certain nombre de préoccupations très graves quant à la situation de cet hôpital. Effectivement la non-conformité de la structure d'urgence pédiatrique actuelle, la non-conformité incendie des cliniques chirurgicales, la non-conformité de la maternité et de la pédiatrie néo-natale. Donc, je me félicite de votre reconversion toute nouvelle et j'aimerais rappeler que ce projet d'excellence médicale répondra aux besoins de la population du 15<sup>ème</sup>, des petits parisiens ainsi que des enfants malades français et étrangers.

Il en va de la qualité de la prise en charge des enfants, il en va du bien-être des équipes médicales, des chercheurs d'exception, il en va aussi du rayonnement de l'hôpital et de notre arrondissement. Nous devons donc tous, sans réserve, soutenir un hôpital dont la renommée internationale en fait un fleuron de la médecine française.

**Monsieur le Maire :** Bien, je ne vais pas reprendre l'exposé que j'ai fait tout à l'heure. Sans doute Madame Lalem l'a mal entendu puisque pendant qu'elle manifestait, mais je n'ai pas vu dans cette manifestation le Maire de Paris ou Madame Hidalgo ; en revanche, deux élus.....s'il vous plait, Madame Lalem, vous n'avez pas la parole, je crois que vous l'avez eue assez longtemps et vous pouvez cesser de m'interrompre, ce serait plus respectueux du règlement et du Maire du 15<sup>ème</sup>. Je voulais dire que nous avons des élus qui étaient présents, deux élus ici présents dont Madame Poirault-Gauvin qui représentaient la municipalité également. Donc, je tenais à vous faire cette précision si cela vous a échappé, deuxièmement .... Madame Lalem, ce n'est pas un meeting ici, c'est une assemblée sérieuse qui essaie de travailler .... et pendant que vous manifestiez ....

**Fatima Lalem :** inaudible

**Monsieur le Maire :** Un peu de calme, un peu de sérénité, on en a besoin. Mais ce n'est pas vous qui m'avez traité de coucou, Madame Lalem, dans le début de votre intervention ? Je n'ai pas riposté mais je pense que ce n'était pas forcément un compliment et que cela peut être interprété même comme une injure quelque part, n'est-ce pas ? Et je n'ai pas réagi. Je vous laisse la responsabilité de vos propos et de vos mauvais traitements.

Donc, pendant que vous manifestiez, je négociais pied à pied et des élus sont présents ici pour en témoigner, avec le Directeur Général de l'APHP, avec les représentants de Necker pour obtenir tout ce que j'ai évoqué tout à l'heure, un certain nombre de choses étaient prévues d'ailleurs par l'hôpital et par la communauté hospitalière c'est certain, mais je parle sous le contrôle des élus qui participaient à cette réunion, et bien, il y a eu beaucoup d'avancées qui ont été obtenues parce que j'ai décidé de tenir cette réunion et je l'ai demandée à l'APHP et cette réunion notamment a donné lieu à quelque chose de très important qui est la création d'un comité de pilotage, ce qui n'avait été proposé ni par la Mairie de Paris, ni par l'APHP ni par mon prédécesseur, évidemment et moi, Madame Lalem, par rapport à vous, ce que j'ai obtenu, c'est dans l'intérêt des habitants du 15<sup>ème</sup>. Il n'est venu à personne .....

**Fatima Lalem :** inaudible

**Monsieur le Maire :** Je ne vous ai pas interrompue, c'est quand même un comble d'interrompre le Maire du 15<sup>ème</sup> élu démocratiquement et qui a, d'après la loi, la maîtrise de l'ordre du jour et des passations de paroles, donc je vous demande maintenant, définitivement, de me laisser parler, pour vous dire que ce qui a été obtenu est très important pour les habitants du 15<sup>ème</sup>, et que il n'y a pas seulement, même si c'est

important et que personne ne conteste évidemment, il faudrait être stupide, l'intérêt de la communauté hospitalière.

Comment a pu germer dans l'esprit d'un élu que nous étions défavorables à un projet hospitalier de cette importance, de cet intérêt, d'un intérêt national d'ailleurs pour l'ensemble du pays et même qui sera la structure la plus performante en Europe, sinon dans le monde, ce que j'espère ! Donc bien sûr que nous allons accompagner ce projet, simplement, il n'était pas exclu non plus, que la communauté hospitalière tienne davantage compte des intérêts des habitants du 15<sup>ème</sup>. Etant tellement soucieux de préserver cet équilibre, je n'ai pas, comme j'aurais pu le faire d'ailleurs à la demande d'un certain nombre d'associations et de riverains, refusé les permis de construire et les permis de démolir. Non, j'ai exprimé un avis favorable, avec des réserves fortes, dont a tenu compte et dont a promis de tenir compte d'ailleurs l'APHP ce qui a permis d'avancer. On aurait pu tout accepter de l'APHP, sous prétexte que c'était l'APHP ! Eh bien non, tout APHP qu'elle soit, il faut qu'elle se concerte et je crois que personne ne peut être contre cette idée, avec les élus du 15<sup>ème</sup> arrondissement qui ont pu obtenir ce que n'avait pas du tout obtenu la Mairie de Paris parce qu'elle n'avait pas demandé du tout, à savoir, un certain nombre d'avancées pour les habitants du 15<sup>ème</sup>. Maintenant, chacun pourra évoquer tous ces sujets puisque il y aura un comité de pilotage qui sera là aussi, pluraliste et transparent, parce que je crois que là aussi nous pouvons unir nos efforts à la fois dans l'intérêt de la communauté hospitalière, et dans celle des habitants du 15<sup>ème</sup>.

Je vous remercie.

Et maintenant, nous allons passer à quelques informations puisque notre ordre du jour est épuisé, alors que nous, nous sommes en pleine forme, simplement pour vous donner les dates des prochains conseils pour que vous puissiez les prévoir sur vos agendas :

Conseil d'arrondissement : le 22 septembre pour le Conseil de Paris du 29 et du 30,

Conseils d'arrondissement : 13 octobre, 17 novembre et 8 décembre.

Je répète : 22 septembre, 13 octobre, 17 novembre et 8 décembre.

Demain, à 18 heures, je vous rappelle : tirage au sort des Conseils de quartier.

Le jeudi 3 juillet, à 19h30, une réunion publique sur la création d'une ligne de minibus de quartier dans le 15<sup>ème</sup>, à mon initiative.

C'est tout ce que je voulais vous dire en matière d'information. Nous aurons l'occasion de nous retrouver, je l'espère, dans ces différentes manifestations. La séance est levée.

**Le Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement**

**Philippe GOUJON**  
**Député de Paris**